



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2021

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-dix-septième session

Supplément n° 5H



Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2021

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Lettres d'envoi | 5 |
| I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes | 7 |
| II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes | 10 |
| Résumé | 10 |
| A. Mandat, étendue de l'audit et méthode | 14 |
| B. Constatations et recommandations | 15 |
| 1. Suite donnée aux recommandations antérieures | 15 |
| 2. Aperçu de la situation financière | 16 |
| 3. Plan stratégique | 19 |
| 4. Gestion des ressources humaines | 22 |
| 5. Gestion des partenaires de réalisation | 26 |
| 6. Administration des programmes | 29 |
| 7. Gestion des achats | 30 |
| 8. Gestion des stocks | 33 |
| 9. Gestion du processus d'assurance au dernier kilomètre | 40 |
| 10. Contributions | 42 |
| C. Informations communiquées par l'administration | 43 |
| 1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens | 43 |
| 2. Versements à titre gracieux | 43 |
| 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude | 43 |
| D. Remerciements | 44 |
| Annexe | |
| État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2020 | 45 |
| III. Certification des états financiers | 63 |
| IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 | 64 |
| V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021 | 81 |
| I. État de la situation financière au 31 décembre 2021 | 81 |
| II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021 | 83 |
| III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021 | 84 |
| IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021 | 85 |

| | | |
|-------|--|----|
| V. a) | État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2021..... | 87 |
| b) | État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour la période 2018-2021 (plan stratégique pour 2018-2021)..... | 87 |
| | Notes relatives aux états financiers | 88 |

Lettres d'envoi

Lettre datée du 29 avril 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2021, que j'approuve par la présente.

La Directrice exécutive
(*Signé*) Natalia **Kanem**

**Lettre datée du 21 juillet 2022, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport financier et les états financiers audités du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2021, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FNUAP, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par l'administration du FNUAP et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus, dans le cadre de l'audit des états financiers, de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'administration et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à l'administration du FNUAP d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du Fonds, et d'exercer le contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, l'administration est tenue d'évaluer la capacité du FNUAP de poursuivre son activité, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'il poursuivra son activité, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Fonds ou de mettre fin à son activité, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FNUAP.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) nous évaluons les contrôles internes exercés par le FNUAP afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;

d) nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par l'administration du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité du FNUAP de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Fonds de poursuivre son activité ;

e) nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les

états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(*Signé*) Hou Kai

21 juillet 2022

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle moteur dans le système des Nations Unies en matière de promotion des programmes de population. Sa mission consiste à œuvrer pour un monde où toute grossesse est désirée et se déroule sans risque et où chaque jeune s'épanouit pleinement. Il aide les pays à promouvoir et à protéger les droits humains de toutes les personnes et l'égalité femmes-hommes dans le domaine de la santé sexuelle et procréative. Il a également pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Dans le cadre de son audit des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021, le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Fonds. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'audit a été effectué en partie à distance et en partie sur place au siège à New York et au bureau de pays au Liban du 18 octobre au 12 novembre 2021, au bureau de pays en République démocratique du Congo du 22 novembre au 17 décembre 2021 et au bureau de pays en Colombie et au Bureau sous-régional pour les Caraïbes, en Jamaïque, du 17 janvier au 11 février 2022. L'audit final des états financiers a été effectué sur place à New York du 2 mai au 3 juin 2022.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités.

Il a en outre examiné les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations formulées antérieurement.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2021. Il a toutefois noté qu'il était possible d'apporter des améliorations dans les domaines du plan stratégique, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des partenaires de réalisation, de la gestion des programmes, de la gestion des achats, de la gestion des stocks, de la gestion de l'assurance au dernier kilomètre et des contributions.

Le montant total des produits s'étant établi à 1 505,23 millions de dollars en 2021, principalement du fait de l'augmentation des produits provenant des ressources préaffectées, et celui des charges à 1 300,68 millions de dollars, les états financiers font apparaître un excédent de 204,56 millions de dollars. La situation financière générale du FNUAP est restée saine, les actifs courants étant plus de six fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de trois fois supérieur à celui du passif.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Suivi des résultats au moyen de myResults

Le Comité a observé que, dans certaines unités administratives, telles que les bureaux de pays, les informations sur les résultats pour 2020 n'avaient pas été approuvées ou leur élaboration venait de démarrer. De plus, dans certaines divisions du siège, le plan pour 2021 n'avait pas été approuvé, dans d'autres unités administratives, l'élaboration du plan n'avait même pas encore démarré et, dans d'autres encore, le délai prévu par les directives avait été dépassé. En outre, dans certains bureaux de pays, la procédure de suivi des objectifs trimestriels pour les premier et deuxième trimestres de 2021 n'avait pas été approuvée.

Taux de vacance de postes

En ce qui concerne l'ensemble des taux de vacance examinés pour le budget de 2021, le Comité a constaté que dans certains cas, les taux effectifs étaient supérieurs à ceux que le Fonds avait budgétés. Pour ce qui est des postes essentiels, il a été noté que le taux de vacance global était de 15 %, sachant que, dans certains pays, l'objectif (10 %) n'avait pas été atteint et, dans d'autres, le taux de vacance était supérieur à 50 %.

Accords de partenariat

Le Comité a observé que, dans les bureaux de pays du Liban et de la République démocratique du Congo, les opérations s'étaient parfois poursuivies après l'expiration de l'accord de partenariat concerné et sans qu'un avenant ait été ajouté à cet effet. De plus, ces accords n'avaient pas été téléchargés dans le système de gestion des informations sur les partenaires. Le Comité a également constaté que, dans sept cas, des marchandises avaient été livrées en l'absence d'accord de partenariat ou d'avenant valide. Enfin, il a été vérifié qu'entre janvier et octobre 2021, le bureau de

pays au Liban avait livré des biens et exécuté des activités relatives aux programmes sans avoir d'accord de partenariat valide et que lesdites opérations avaient été officialisées ultérieurement par la signature de documents qui avaient été téléchargés dans le système de gestion des informations sur les partenaires.

Informations figurant dans le plan de distribution

Le Comité a constaté que les spécifications prévues par la politique applicable ne figuraient pas dans les plans de distribution. Il a relevé différentes irrégularités dans l'établissement des plans de distribution, leur examen et leur téléchargement dans le système global de programmation.

Principales recommandations

Sur la base des constatations précédentes, le Comité recommande que le FNUAP :

Suivi des résultats au moyen de myResults

a) renforce ses procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports au moyen du module myResults pour toutes les unités administratives, afin d'aboutir à une procédure qui donne une vue d'ensemble précise et qui permette de rendre des comptes par rapport à l'indicateur de résultats ;

b) veille à ce que les bureaux régionaux instaurent des procédures de suivi efficaces en temps voulu afin de pouvoir donner leur approbation à l'issue de l'évaluation de la qualité ;

Taux de vacance de postes

c) améliore l'enregistrement des informations de référence qui étayent les estimations faites pour déterminer les taux de vacance de postes et facilite l'accès à ces données, afin que les ressources budgétisées soient utilisées de façon efficace et efficiente pour les dépenses de personnel et que la dotation en effectifs permette l'exécution des programmes et activités prévus ;

Accords de partenariat

d) veille à ce que les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo s'assurent que les accords de partenariat et les avenants à ceux-ci sont approuvés avant que le plan de travail ne soit exécuté et qu'il ne soit procédé au transfert de fonds et à la livraison des marchandises concernées ;

e) veille à ce que les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo renforcent le suivi périodique des accords de partenariat et tiennent ces accords à jour dans le système de gestion des informations sur les partenaires en s'assurant de leur exactitude ;

Informations figurant dans le plan de distribution

f) veille à ce que les bureaux de pays au Liban et en Colombie collaborent étroitement avec le siège pour faire figurer les spécifications prévues par la politique dans le plan de distribution ;

g) veille à ce que le bureau de pays en République démocratique du Congo attribue aux articles la même dénomination dans les divers documents relatifs à la livraison des fournitures (plan de distribution, document de remise

de fournitures et rapport de livraison de stocks), de façon à assurer la traçabilité de chaque fourniture livrée.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Au 31 décembre 2021, le Comité a fait le point sur l'application des recommandations formulées antérieurement pour ce qui est de la période terminée le 31 décembre 2020. Sur les 30 recommandations encore en suspens, 24 (soit 80 %) avaient été appliquées et 6 (soit 20 %) étaient en cours d'application. On trouvera des précisions sur l'état de l'application des recommandations dans l'annexe au chapitre II.

| Chiffres clés | |
|-------------------------------------|---|
| 461,79 millions de dollars | Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion, à la coordination des activités de développement des Nations Unies et aux activités entreprises à des fins spéciales |
| 1 505,23 millions de dollars | Produits comptabilisés |
| 1 300,68 millions de dollars | Total des charges |
| 155 | Nombre de pays où intervient le FNUAP |
| 1 651 | Nombre de partenaires de réalisation du FNUAP |
| 2 333 | Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan local |
| 880 | Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international |
| 427,98 millions de dollars | Montant total dépensé par les partenaires de réalisation en 2021 pour mener des activités relatives aux programmes pour le compte du FNUAP |
| 872,70 millions de dollars | Montant dépensé directement par le FNUAP en 2021 |

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle moteur dans le système des Nations Unies en matière de promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2021, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les

charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP.

4. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. En outre, le Comité a examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités.

6. L'audit a été effectué sur place et à distance en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le Comité a adapté ses méthodes d'analyse et il a eu recours à des procédures d'audit de substitution pour obtenir une assurance raisonnable. De l'avis du Comité, les méthodes d'audit à distance répondaient à des circonstances exceptionnelles et ne sauraient faire partie des procédures courantes à l'avenir.

7. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Le Comité a fait le point sur l'application des recommandations formulées antérieurement pour ce qui est de la période terminée le 31 décembre 2020. Sur les 30 recommandations encore en suspens, 24 (soit 80 %) avaient été appliquées par le FNUAP et 6 (soit 20 %) étaient en cours d'application. On trouvera des précisions sur l'état de l'application des recommandations dans l'annexe au chapitre II.

Tableau II.1

État d'application des recommandations

| Rapport (année sur laquelle porte l'audit) | Nombre de recommandations | Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2020 | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2021 |
|--|---------------------------|---|--------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|
| A/72/5/Add.8 , chap. II (2016) | 18 | 1 | 1 | – | – | – | – |
| A/73/5/Add.8 , chap. II (2017) | 18 | 1 | 1 | – | – | – | – |
| A/74/5/Add.8 , chap. II (2018) | 26 | – | – | – | – | – | – |
| A/75/5/Add.8 , chap. II (2019) | 28 | 4 | 2 | 2 | – | – | 2 |
| A/76/5/Add.8 , chap. II (2020) | 24 | 24 | 20 | 4 | – | – | 4 |
| Total | 114 | 30 | 24 | 6 | – | – | 6 |

9. Le Comité a analysé les 30 recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2021 et constaté que six recommandations étaient en cours d'application à la fin de l'année : trois d'entre elles concernaient la gestion et l'administration du matériel, deux étaient liées à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et la dernière portait sur la gestion des voyages.

10. Le Comité estime que le taux d'exécution des recommandations (80 %) témoigne de la forte volonté du FNUAP de donner suite à ces recommandations. Il salue les efforts déployés par l'administration et invite le FNUAP à poursuivre dans cette voie.

2. Aperçu de la situation financière

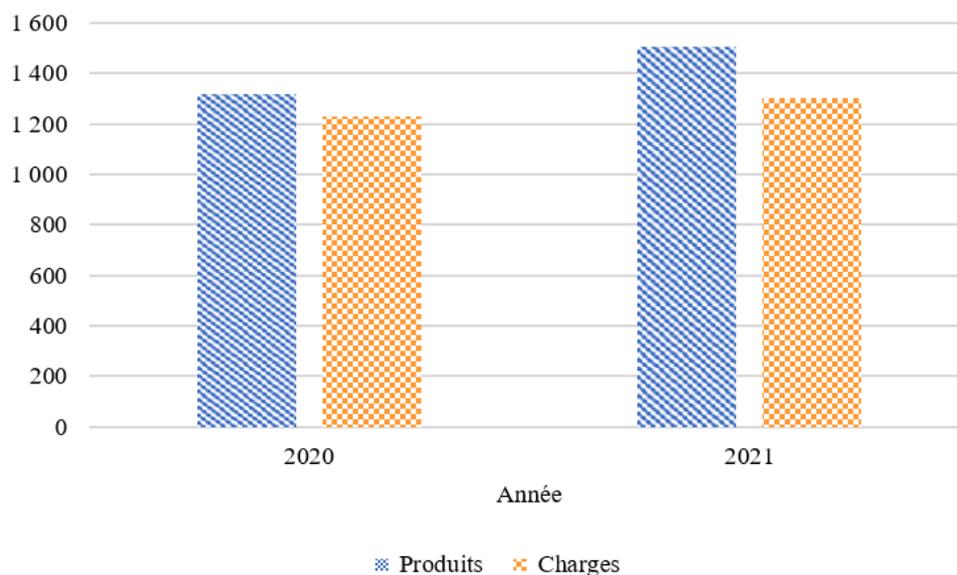
Résultats des activités

11. En 2021, le FNUAP a fait état de produits s'élevant au total à 1 505,23 millions de dollars (contre 1 316,91 millions de dollars en 2020) et de charges chiffrées à 1 300,68 millions de dollars (contre 1 228,10 millions de dollars en 2020), soit un excédent de 204,56 millions de dollars (contre un excédent de 88,81 millions de dollars en 2020), comme l'indique la figure II.I.

Figure II.I

Recettes et dépenses pour 2020 et 2021

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Comité des commissaires aux comptes, sur la base de l'analyse des états financiers du FNUAP pour les années terminées le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

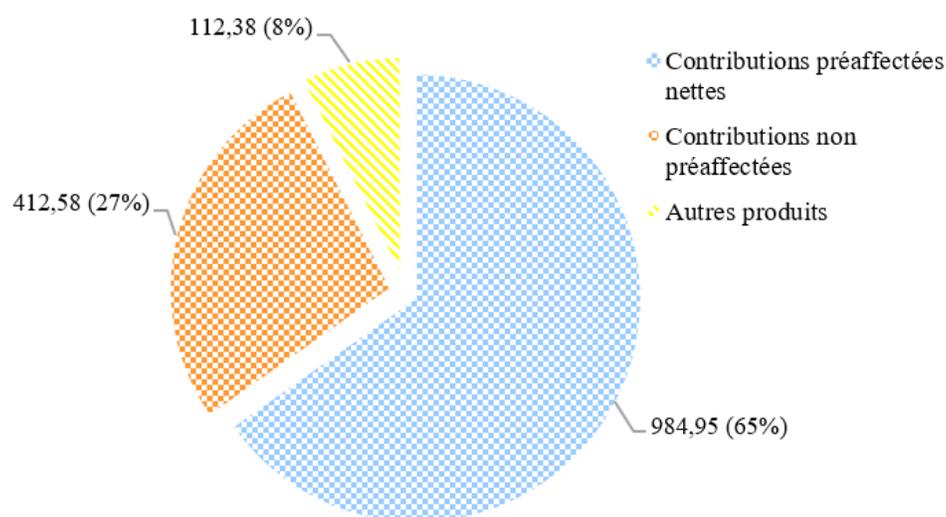
12. La progression de l'excédent est imputable à l'augmentation des ressources préaffectées, qui a permis au FNUAP de générer 25,21 % de contributions nettes supplémentaires par rapport à l'année précédente.

13. Le montant total des produits comprenait les contributions préaffectées nettes d'un montant de 984,95 millions de dollars (contre 786,66 millions de dollars en 2020), les contributions non préaffectées d'un montant de 412,58 millions de dollars (contre 416,83 millions de dollars en 2020) et des produits divers d'un montant de 112,38 millions de dollars (contre 113,43 millions de dollars en 2020), comme l'indique la figure II.II. Les contributions préaffectées nettes ont augmenté de 198,30

millions de dollars (25,21 %) pour atteindre 984,95 millions de dollars (contre 786,66 millions de dollars en 2020), malgré les conséquences de la baisse importante des contributions d'un État membre. Le Fonds a intensifié ses efforts visant à attirer de nouveaux donateurs parmi les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé. Les contributions non préaffectées nettes ont diminué de 8,93 millions (2,14 %) pour s'établir à 407,90 millions de dollars (416,83 millions de dollars en 2020), principalement en raison d'une baisse des contributions d'un État membre au titre des ressources de base et de la nature ponctuelle des contributions supplémentaires versées par plusieurs États membres en 2020 dans le cadre de la riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19. Cette diminution a été partiellement compensée par des contributions versées par un État membre dont le financement au FNUAP a repris en 2021.

Figure II.II
Répartition des produits par catégorie en 2021

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Comité des commissaires aux comptes, sur la base de l'analyse des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

14. Les dépenses ont diminué de 5,91 % pour l'ensemble de l'année 2021, principalement en raison d'une réduction des charges ayant trait aux produits liés à la santé reproductive et à d'autres programmes, qui sont passées à 232,78 millions de dollars (contre 261,45 millions de dollars en 2020), ce qui a entraîné une diminution des livraisons de fournitures humanitaires, notamment d'équipements de protection individuelle, et de produits de santé reproductive, en raison d'une réduction partielle d'un financement préaffecté d'un donateur clé. En ce qui concerne les principales dépenses de la période, elles sont imputables à une fluctuation importante du perfectionnement et de la formation des partenaires, d'un montant de 137,81 millions de dollars (contre 108,29 millions de dollars en 2020), qui a été suivie d'une augmentation des services contractuels et spécialisés relatifs à l'exécution des projets liés aux services intégrés de santé sexuelle et reproductive et à la prévention de la violence fondée sur le genre ainsi qu'aux services d'intervention.

Situation financière

15. La valeur totale de l'actif du FNUAP a augmenté de 189,35 millions de dollars (soit 8,95 %), passant de 2 116,04 millions de dollars en 2020 à 2 305,39 millions de dollars au 31 décembre 2021. Cette augmentation est principalement due à une hausse des placements arrivant à échéance dans plus d'un an, des contributions à recevoir et des créances diverses. La principale évolution de l'actif courant est une diminution liée aux investissements arrivant à échéance dans l'année, due à une modification de la composition des instruments financiers détenus au titre du fonds de roulement, qui sont passés du court terme au long terme, les taux d'intérêt générés par les investissements à plus long terme ayant augmenté vers la fin de 2021. Le montant total du passif a diminué de 18,34 millions de dollars (soit 3,08 %), s'établissant à 595,89 millions de dollars en 2020 (contre 577,56 millions de dollars en 2021). La tendance à la baisse du passif s'explique principalement par la diminution des dettes et charges à payer, des autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance. Les réserves et les soldes des fonds ont augmenté de 13,66 %, soit 1 727,84 millions de dollars au 31 décembre 2021 (2020 : 1 520,14 millions de dollars), principalement en raison d'une hausse des soldes des fonds préaffectés non désignés provenant essentiellement de l'excédent de l'exercice.

Analyse des ratios

16. Compte tenu l'analyse de la situation de liquidité du FNUAP au moyen de l'analyse des ratios, au cours des deux dernières années, le ratio de solvabilité financière et le ratio de liquidité générale ont montré une amélioration de la position du Fonds pour ce qui est de faire face à ses obligations courantes avec ses actifs courants. En ce qui concerne le ratio de liquidité générale, cela peut être attribué principalement à la diminution significative des passifs courants, notamment des dettes et charges à payer, en raison de la diminution des fonds détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration des programmes conjoints. Si la diminution des passifs courants a été inférieure à celle des actifs courants, le principal changement constaté pour ce qui est des actifs courants est une diminution liée aux investissements arrivant à échéance dans l'année.

17. Néanmoins, les ratios liés à la liquidité ont fait apparaître une tendance à la baisse, comme le montre le tableau II.2. Le ratio de liquidité immédiate est passé de 4,20 à 3,84, ce qui s'explique par une diminution des dépôts à terme et des billets de trésorerie détenus au titre du portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement.

Tableau II.2
Analyse des ratios

| Type de ratio | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Ratio de liquidité générale^a | | |
| Actif courant/passif courant | 6,00 | 5,91 |
| Ratio de solvabilité^b | | |
| Total de l'actif/total du passif | 3,99 | 3,55 |
| Ratio de liquidité immédiate^c | | |
| (Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants | 3,84 | 4,20 |
| Ratio de liquidité relative^d | | |
| (Disponibilités + placements à court terme + contributions courantes à recevoir)/passifs courants | 5,13 | 5,20 |

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau II.2)

Source : Comité des commissaires aux comptes, sur la base de l'analyse des états financiers du FNUAP pour les années terminées le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks, des avances de fonctionnement et des autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

3. Plan stratégique

Suivi des résultats au moyen de myResults

18. Dans la section 2 des directives du FNUAP relatives à la planification, au suivi et à l'établissement de rapports sur myResults¹, publiées en décembre 2016, on peut lire que le module de planification est utilisé par les unités administratives pour élaborer les plans liés à leurs résultats annuels. La date limite pour l'approbation des plans de résultats de 2021 sur myResults était le 31 mars 2021.

19. Le plan de résultats annuel comporte, entre autres, les produits obtenus au cours du cycle de programmation et d'autres indicateurs du plan stratégique. Les unités doivent lier leurs produits à un résultat et à un ou plusieurs produits du plan stratégique du FNUAP et définir pour chaque produit au moins un indicateur associé à une base de référence et à un objectif, et au moins un objectif trimestriel intermédiaire.

20. Les directives stipulaient aussi que le module de suivi devient accessible une fois les plans de résultats approuvés, que le rapport de l'unité sur la réalisation des objectifs intermédiaires a été planifié pour le trimestre et que des ajustements ont été apportés aux plans de l'unité. Le délai pour le suivi du premier au troisième trimestre est de six semaines après la fin de chaque trimestre et le délai pour le suivi du quatrième trimestre est de décembre à janvier.

21. Les rapports annuels des bureaux de pays doivent faire l'objet d'un examen d'assurance qualité et être approuvés par les bureaux régionaux après leur finalisation et leur approbation par chaque unité. La date limite pour les rapports annuels est donc de décembre à janvier.

22. À la section 7 des directives, il est indiqué que les unités rendent compte de la réalisation des objectifs intermédiaires prévus pour le trimestre au cours du processus de suivi. Lorsqu'un tel objectif n'a pas été atteint, il faut également reporter les motifs et les mesures visant à garantir la réalisation de l'objectif de l'indicateur.

23. Le Comité a examiné la planification, le suivi et la communication des résultats enregistrés par le Fonds dans le module myResults à partir d'octobre 2021 et fait les observations suivantes :

a) Dans 35 des 36 unités administratives examinées (bureaux de pays par exemple), les informations fournies quant aux résultats pour 2020 n'avaient pas été approuvées par le bureau régional. En outre, dans 14 des 36 bureaux de pays

¹ Le système d'information stratégique du FNUAP est une plateforme compilant les informations essentielles relatives aux profils, aux performances et aux résultats des unités administratives du Fonds. Il se compose de trois modules, dont l'un est myResults, plateforme de planification, de suivi et d'établissement de rapports en lien avec les résultats obtenus par chaque unité.

examinés, ces informations n'avaient pas été approuvées par les bureaux de pays eux-mêmes. Dans 9 des 36 unités administratives, l'élaboration des informations devant être communiquées venait de démarrer ;

b) Dans 3 des 13 unités administratives examinées (divisions du siège par exemple), le plan pour 2021 n'avait pas été approuvé. De plus, dans 2 des 13 unités, l'élaboration du plan n'avait pas encore démarré. Dans trois des unités dans lesquelles le plan avait été approuvé, le délai prévu par les directives avait été dépassé ;

c) En ce qui concerne le suivi des objectifs trimestriels, 13 unités administratives n'avaient pas approuvé la procédure de suivi pour le deuxième trimestre de 2021. Dans 3 des 13 unités examinées, le processus de suivi pour le premier trimestre de 2021 n'avait pas été approuvé.

24. Le Comité considère que le manque d'informations communiquées quant à la planification et au suivi des résultats obtenus pour l'indicateur pourrait affecter le respect du plan stratégique étant donné que le résultat de l'indicateur de l'unité administrative n'est pas rapporté de manière précise et dans les temps dans le module myResults.

25. Le Comité considère que le module myResults offre de multiples avantages. Cet outil permet de rendre compte des résultats obtenus, des enseignements tirés et des difficultés rencontrées au cours d'une année donnée, en lien avec la responsabilité du Fonds en matière de résultats. De plus, le système offre la possibilité de tirer collectivement des enseignements des performances passées, d'éclairer la prise de décision et de contribuer à améliorer la mise en œuvre et l'exécution des programmes à l'avenir. Si le FNUAP améliore son suivi, les unités administratives disposeront d'informations adéquates pour prendre des décisions de manière à atteindre les objectifs annuels, à rendre des comptes au Conseil d'administration et à susciter un appui et des ressources en continu de la part des parties prenantes et des donateurs.

26. Le Comité recommande que le FNUAP renforce ses procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports au moyen du module myResults pour toutes les unités administratives, afin d'aboutir à une procédure qui donne une vue d'ensemble précise et qui permette de rendre des comptes par rapport à l'indicateur de résultats.

27. Le Comité recommande que les bureaux régionaux du FNUAP instaurent des procédures de suivi efficaces en temps voulu afin de pouvoir donner leur approbation à l'issue de l'évaluation de la qualité.

28. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

Enregistrement des indicateurs de résultats dans le module myResults

29. La section I de la politique et des procédures d'élaboration et d'approbation du descriptif de programme de pays du FNUAP (ci-après la politique relative aux programmes de pays), entrée en vigueur en mars 2017, définit les procédures applicables à l'élaboration et à l'approbation du descriptif de programme de pays du FNUAP.

30. Au point 5 de l'étape 1 de la section III de la politique relative aux programmes de pays, on peut lire que le Cadre de résultats et d'allocation des ressources résume les réalisations du programme par pays et les objectifs à atteindre, notamment pour ce qui est des ressources financières indicatives disponibles, en application du mandat confié par le Conseil d'administration.

31. La politique stipule aussi que les bureaux nationaux doivent recenser des indicateurs (mesures quantitatives et qualitatives de la performance du programme

favorisant le suivi des résultats) pour chaque résultat du programme de pays. Les bureaux de pays ont la possibilité d'utiliser le cadre de leur choix, comme les indicateurs de résultats annualisés. Ces indicateurs doivent être les mêmes que ceux qui ont été saisis dans le module de suivi et de communication des résultats du programme sur myResults.

32. Dans ce contexte, chaque indicateur doit être spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps ; des données de bases doivent avoir été établies pour chaque indicateur (une fois défini) ; chaque résultat doit avoir un objectif clair ; la vérification objective doit être possible ; seules les interventions du FNUAP doivent être concernées, sans que des facteurs externes ne puissent avoir une influence.

33. Le descriptif de programme de pays du bureau de pays de la République démocratique du Congo a été approuvé par le Conseil d'administration du FNUAP le 30 octobre 2019 pour une période de programme de cinq ans (2020-2024), et dans le cas du Bureau sous-régional pour les Caraïbes, le descriptif de programme a été approuvé le 1^{er} juillet 2016 pour une période de programme de cinq ans (2017-2021).

34. Le Comité a examiné 20 indicateurs de résultats figurant dans le descriptif de programme de pays du bureau de pays de la République démocratique du Congo pour la période 2020-2024 et a relevé des incohérences dans les noms, les objectifs et la portée par rapport au rapport annuel de 2020 et au rapport de planification pour 2021 enregistrés dans le module myResults. Ces incohérences entravent le suivi des indicateurs de résultats.

35. Au cours de l'examen, le Comité a mis au jour des incohérences, le bureau de pays ayant modifié des indicateurs de résultats dans le descriptif de programme de pays lorsqu'ils ont été téléchargés dans myResults. Par exemple, 15 objectifs étaient différents ; l'orientation et la portée de 14 indicateurs de résultats avaient été modifiées ; 2 indicateurs de résultats n'apparaissaient pas sur myResults en 2020 et 2021 ; 4 indicateurs de résultats avaient été fusionnés en 2 indicateurs de résultats.

36. De même, le Comité a examiné 12 indicateurs de résultats figurant dans le descriptif de programme sous-régional du Bureau sous-régional pour les Caraïbes pour la période 2017-2021 et a constaté que quatre objectifs des indicateurs de résultats étaient différents de ceux qui avaient été téléchargés sur myResults (communication des résultats pour 2020 et planification pour 2021) : les objectifs étaient inférieurs à ceux qui figuraient dans le descriptif de programme de pays.

37. Le Comité considère que les indicateurs de résultats du bureau de pays de la République démocratique du Congo et du Bureau sous-régional pour les Caraïbes ne sont pas correctement téléchargés dans le module myResults. L'absence d'indicateurs de résultats liés entre le descriptif de programme de pays et le module pourrait affecter le suivi de la conformité avec le plan stratégique et affaiblir le processus de reddition de comptes vis-à-vis du Conseil d'administration, des parties prenantes et des donateurs.

38. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP de la République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent leurs procédures concernant le téléchargement des indicateurs de résultats sur myResults, dans le respect du contenu du descriptif de programme sous-régional, afin de disposer d'une procédure objective permettant de suivre les résultats.

39. Le bureau de pays de la République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes ont souscrit à cette recommandation.

4. Gestion des ressources humaines

Taux de vacance de postes

40. Au paragraphe 2 de la politique de gestion des ressources du Fonds (publiée en 2006 et révisée en 2016), il est indiqué que le budget intégré repose sur le plan stratégique élaboré par le FNUAP et sur les résultats qu'il contient, et que ses principales composantes sont le budget institutionnel (coûts liés à la gestion, à l'efficacité du développement, à la coordination des initiatives de développement des Nations Unies et aux objectifs spéciaux) et les programmes. Au paragraphe 3, il est indiqué que le budget doit être basé sur des projections de revenus pour la période de planification et sur le cadre de résultats du plan stratégique.

41. En application de la section II.4 h) de la politique et des procédures d'exécution du budget institutionnel du FNUAP, les postes du Fonds sont budgétisés sur la base des coûts standard, qui incluent le taux de vacance de postes estimé. On trouvera dans le tableau II.3 les taux de vacance budgétisés pour 2021.

Tableau II.3

Taux de vacance budgétisé

(En pourcentage)

| | <i>Administrateurs recrutés sur le plan international</i> | <i>Agents des services généraux</i> | <i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i> |
|----------------------------|---|---|--|
| New York | 9 | 9 | – |
| Autres lieux d'affectation | 10 | 8 | 13 |

Source : Comité des commissaires aux comptes, sur la base des données communiquées par le FNUAP.

42. Le plan stratégique pour la période 2018-2021 introduit des stratégies qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficience institutionnelles et à renforcer le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP ainsi que son modèle de fonctionnement. Pour atteindre cet objectif, le Fonds a mis au jour quatre produits, comme mentionné au paragraphe 62 du plan stratégique. L'un de ces objectifs concerne la gestion optimisée des ressources. Au paragraphe 70, il est indiqué que le FNUAP pourvoira de manière adéquate les postes clés de direction et renforcera les capacités du personnel dans les domaines essentiels à l'obtention de résultats transformateurs.

43. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds a établi l'indicateur « Efficacité et efficience institutionnelles 2.2 : taux de vacance des postes essentiels ». Cet indicateur est défini comme une part de postes essentiels (représentant(e) ; représentant(e) adjoint(e) et coordonnateur(trice) de programme international ; représentant(e) adjoint(e) et responsable des opérations internationales) non pourvus. L'indicateur a été appliqué dans 61 pays à haut risque ou à volume élevé ; l'objectif fixé pour l'indicateur est passé d'une base de référence de 16 % en 2018 à 10 % en 2021.

44. Le Comité a examiné les taux de vacance du Fonds en septembre 2021 et formulé les observations suivantes :

a) Pour l'ensemble des taux de vacance envisagés pour le budget 2021, il a été noté que dans quatre cas, les taux effectifs étaient supérieurs à ceux que le Fonds avait budgétés. On trouvera ces taux dans le tableau II.4.

Tableau II.4
Taux de vacance de postes calculés pour New York et les autres lieux d'affectation

(En pourcentage)

| | <i>Administrateurs recrutés sur le plan international</i> | <i>Agents des services généraux</i> | <i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i> |
|----------------------------|---|-------------------------------------|--|
| New York | 22 | 9 | – |
| Autres lieux d'affectation | 23 | 12 | 17 |

Source : Comité des commissaires aux comptes, sur la base des données communiquées par le FNUAP.

b) En ce qui concerne les taux de vacance pour les postes essentiels, il a été noté que pour les 61 pays, le taux de vacance était de 15 %. L'objectif n'avait pas été atteint dans 19 pays au 30 septembre 2021. Cinq pays affichaient un taux de vacance supérieur à 50 % : le Burkina Faso, l'Érythrée, le Niger, le Pakistan et la Sierra Leone.

45. Le Comité estime que les taux de vacance de postes observés au cours de la période d'audit ne correspondent pas aux instruments de gestion stratégique mis en place. En outre, en raison de la complexité des calculs, le Comité est d'avis que l'amélioration des taux de vacance de postes dans la planification budgétaire grâce à une définition plus précise des variables utilisées pour estimer les taux permettrait au FNUAP d'utiliser les ressources disponibles en matière de dépenses de personnel de manière plus efficace et efficiente, et d'éviter ainsi des écarts importants.

46. De plus, le Comité considère que l'objectif relatif au taux de vacance des postes essentiels n'est pas atteint, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats de la gestion optimisée des ressources et aboutir à une situation dans laquelle des postes essentiels ne sont pas pourvus dans les missions situées dans des pays à haut risque : certaines tâches pourraient alors ne pas être achevées ou accomplies comme il convient. Dans le même temps, cela pourrait se traduire par des activités mandatées qui ne sont pas correctement exécutées.

47. Le Comité recommande que le FNUAP améliore l'enregistrement des informations de référence qui étayent les estimations faites pour déterminer les taux de vacance de postes et facilite l'accès à ces données, afin que les ressources budgétisées soient utilisées de façon efficace et efficiente pour les dépenses de personnel et que la dotation en effectifs permette l'exécution des programmes et activités prévus.

48. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

Retards dans le processus de recrutement

49. Dans sa résolution 65/247, l'Assemblée générale s'est inquiétée des taux élevés de vacance de postes dans l'Organisation et a prié le Secrétaire général de pourvoir tous les postes vacants dans les meilleurs délais.

50. En 2011, le FNUAP a participé à l'examen mené par le Corps commun d'inspection sur le recrutement du personnel dans les entités du système des Nations Unies, qui a alimenté les conclusions présentées dans le rapport [JIU/REP/2012/4](#). Le rapport couvrait les problèmes de recrutement tels que la persistance de taux de vacance élevés et la rapidité du processus de recrutement et de nomination. En conséquence, le Corps commun d'inspection a formulé quatre recommandations à l'intention des organes délibérants et des chefs de secrétariat et y a ajouté 15 points de référence.

51. Au paragraphe 104 de son document [JIU/NOTE/2012/2](#) (l'une des quatre parties de l'examen relatif au recrutement du personnel dans les entités du système des Nations Unies), le Corps commun d'inspection a noté que le fait de fixer des objectifs pour la durée du processus de recrutement constituait une bonne pratique. Toutefois, pour être efficace, elle devrait s'accompagner d'un suivi étroit et de mesures en matière de reddition de comptes.

52. De même, le point de référence n° 13 proposé par le Corps commun d'inspection prévoit un délai de recrutement de 120 jours pour un poste vacant. Pour le même processus, le FNUAP a fixé un objectif de six mois maximum (180 jours) dans son système d'information stratégique.

53. Le Comité a examiné le rapport produit par le système Atlas sur les vacances de poste au FNUAP, qui dresse la liste des postes pour lesquels le FNUAP a publié un avis de vacance. Le Comité a comparé ces informations avec la liste du personnel fournie par le Fonds au 30 septembre 2021 et formulé les observations suivantes :

a) Sur 79 postes, 35 (44,3 %) étaient vacants depuis plus de 180 jours et 32 d'entre eux étaient vacants depuis plus de 200 jours ;

b) Au total, 36 des 50 postes pourvus en septembre 2021 (72 %) sont restés vacants pendant plus de 180 jours avant d'être pourvus ; parmi ceux-ci, 34 sont restés vacants pendant bien plus de 200 jours ;

c) On comptait 34 postes essentiels non pourvus au 30 septembre 2021 (représentant(e) ; représentant(e) adjoint(e) et coordonnateur(trice) de programme international ; représentant(e) adjoint(e) et responsable des opérations internationales). Cinq avis de vacance ont été publiés par le Fonds dans le but de pourvoir ces postes en 2020 ; toutefois, au 30 septembre 2021, les postes étaient restés vacants pendant 300 à 400 jours.

54. Le Comité estime que le retard pris dans l'attribution des postes vacants indiquerait que le Fonds ne dispose pas de capacités suffisantes pour répondre aux besoins en personnel, ce qui peut entraîner des problèmes d'efficacité dans les différents processus de l'entité et affecter l'exécution des programmes, étant donné que le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'achever certaines tâches ou de les accomplir comme il convient.

55. De plus, ce retard a des conséquences directes sur les efforts déployés par le Fonds pour renforcer son efficacité et son efficacité institutionnelles, car il entrave l'optimisation de la gestion des ressources humaines. En outre, le plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel exige des mesures claires qui doivent être coordonnées, de façon à orienter le plan stratégique.

56. Le Comité recommande que le FNUAP suive de près la durée du recrutement et prenne des mesures appropriées au moyen d'un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel afin de se rapprocher de l'objectif défini par le Fonds dans le système d'information stratégique.

57. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

Formations obligatoires

58. À la section I A) des directives du FNUAP relatives à l'apprentissage et à la formation publiées en mars 2018, on peut lire que les directives établissent une plateforme permettant au personnel de participer à des activités d'apprentissage individuelles et de dispenser des formations aux autres.

59. Dans la rubrique consacrée à l'apprentissage (*learning corner portal*) de la section des formations obligatoires, il est indiqué que les membres du personnel du

Fonds sont censés suivre ces formations dans les trois mois suivant leur nomination. Taleo, le système de gestion de la formation, est utilisé par la direction pour traiter les inscriptions, la gestion et le suivi nécessaires à la plupart des activités d'apprentissage et de formation.

60. Le Comité a demandé au bureau de pays de la Colombie et au Bureau sous-régional pour les Caraïbes de lui communiquer les rapports sur l'état d'avancement des formations obligatoires pour le personnel actif. Le Comité a effectué une analyse du personnel et mis au jour les situations suivantes :

a) Au bureau de pays en Colombie, 18 membres du personnel (2 titulaires de contrats de durée déterminée et 16 titulaires de contrats de service) n'avaient pas suivi la totalité des formations obligatoires dans les trois mois suivant leur nomination. Au 24 janvier 2022, le retard par rapport à la date d'entrée du personnel était compris entre 115 et 2 611 jours. Il importe de mentionner que les deux membres du personnel qui n'avaient pas suivi la formation sur les achats avaient un profil d'approuvateurs de bons de commande dans le système Atlas ;

b) Au bureau de pays de la Colombie également, en moyenne, 45 % des formations suivies ont été achevées au cours de la période pendant laquelle le Comité a présenté sa demande ;

c) Au Bureau sous-régional pour les Caraïbes, 13 membres du personnel (tous titulaires de contrats de durée déterminée) n'avaient pas suivi la totalité des formations obligatoires dans les trois mois suivant leur nomination. Au 24 janvier 2022, on constatait un retard supérieur à six mois par rapport à la date de prise de fonctions du personnel.

61. Le Bureau sous-régional pour les Caraïbes a indiqué que pour les nouvelles recrues, un problème technique avait été détecté en lien avec l'achèvement de quatre formations : les formations achevées apparaissaient comme étant non achevées dans le système ; les formations non suivies n'apparaissaient pas dans la liste des formations obligatoires ; les formations ajoutées au catalogue obligatoire ne figuraient pas sur le portail d'accueil des nouvelles recrues.

62. De même, le Bureau sous-régional a déclaré que, lors du processus de migration des informations de l'ancienne plateforme vers Taleo, certaines formations déjà suivies par les membres du personnel n'étaient plus reconnues comme telles. Malgré les éléments précédemment cités, le Bureau sous-régional n'a pas fourni d'informations complémentaires sur ce point et il n'a donc pas été possible de déterminer combien de personnes, parmi les 19 membres du personnel, avaient rencontré des problèmes lors du changement de système et combien devaient encore suivre les formations obligatoires.

63. Le Comité considère que le fait que les nouvelles recrues ne suivent pas les formations obligatoires pour l'ensemble du personnel du FNUAP dans le délai de trois mois pourrait avoir pour conséquence que les membres du personnel ne disposent pas des outils nécessaires aux tâches qui leur sont propres, ce qui entraverait la réalisation des objectifs stratégiques du Fonds.

64. En outre, les contrôles actuellement en place ne permettent pas de renforcer la surveillance de l'achèvement des formations obligatoires et de conserver l'intégrité, la disponibilité et la fiabilité des informations fournies par le système Taleo.

65. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent leurs procédures de contrôle interne afin de prévoir et de faire en sorte que tous les membres du personnel suivent le programme d'apprentissage obligatoire dans les trois mois suivant leur entrée en fonctions.

66. **Le Comité recommande que le FNUAP repense la procédure de contrôle et renforce la surveillance des formations obligatoires, en particulier en ce qui concerne les données migrées, afin que le système Taleo soit mis à jour avec des informations exactes, fiables et disponibles.**

67. Le FNUAP a souscrit à ces deux recommandations.

5. Gestion des partenaires de réalisation

Données sur l'évaluation des partenaires de réalisation figurant dans le plan de certification pour 2021

68. Selon la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'objectif des activités de certification est de déterminer si les fonds transférés aux partenaires de réalisation ont été utilisés aux fins prévues et conformément au plan de travail établi. Si ces activités ne sont pas menées à bien, la politique harmonisée ne servira que de mécanisme d'estimation et d'identification des risques, et non de dispositif de gestion et d'atténuation des risques.

69. Le système de certification des partenaires de réalisation est un outil qui permet de consigner les données ayant trait aux évaluations concernant les partenaires de réalisation (note de risque, date de l'évaluation et rapport de microévaluation, par exemple), aux plans de certification, aux contrôles ponctuels et audits et à la suite donnée à ceux-ci, assorties du statut correspondant. Ces données sont saisies par le personnel du FNUAP et par les auditeurs indépendants chargés d'effectuer des audits ou des contrôles ponctuels.

70. Le FNUAP sélectionne les partenaires de réalisation qui doivent faire l'objet d'activités de certification en se fondant sur différents critères, à savoir le niveau de risque indiqué dans le système de certification des partenaires de réalisation (élevé, moyen, modéré ou faible), l'ampleur du financement fourni au partenaire de réalisation, le résultat des activités de certification passées et le montant des seuils établis. Par la suite, des auditeurs indépendants ou le personnel du FNUAP effectuent des audits ou des contrôles ponctuels.

71. Le Comité a examiné le plan de certification des partenaires de réalisation pour 2021, que le FNUAP lui avait communiqué le 5 novembre 2021 et qui prévoyait des audits et des contrôles ponctuels, aussi bien précoces qu'ordinaires.

72. En comparant le plan de certification aux informations enregistrées dans le module de microévaluation du système de certification des partenaires de réalisation, le Comité a constaté 27 différences dans la note issue de la microévaluation.

73. Le Comité a demandé au FNUAP des informations sur la gestion des données qui servaient à sélectionner les partenaires de réalisation qui faisaient l'objet d'activités de certification. Le Fonds a indiqué que l'administration savait qu'il y avait certains écarts entre les notes de risque indiquées dans le module de microévaluation et celles figurant dans le plan de certification. Le Comité a pu établir qu'il n'y avait pas de contrôle en place à la date de cet examen.

74. Le Comité estime que le caractère obsolète des notes de risque qui figurent dans le plan de certification pour 2021 pourrait empêcher le FNUAP de déterminer avec fiabilité quels partenaires de réalisation doivent faire l'objet d'un contrôle ponctuel ou d'un audit précoce ou ordinaire, ce qui pourrait entraîner des erreurs dans les activités de certification.

75. Par conséquent, le Comité considère que si le plan de certification pour 2021 est inexact, la procédure de planification ne repose pas sur une évaluation adéquate des

risques présentés par les partenaires de réalisation, ce qui risque de diminuer l'efficacité du plan dans sa phase de mise en œuvre.

76. Enfin, le Comité est d'avis que l'insuffisance du mécanisme de contrôle préventif permettant de vérifier l'intégrité de la base de données servant à sélectionner les partenaires de réalisation qui doivent faire l'objet d'activités de certification pourrait générer des inexactitudes dans la procédure de planification.

77. Le Comité recommande que le FNUAP mette à jour le plan de certification en temps voulu et en veillant à son exactitude, à l'aide des données relatives à la note de risque des partenaires de réalisation qui figurent dans le système de certification des partenaires de réalisation.

78. Le Comité recommande que le FNUAP renforce le plan de certification et mette en place, lors de l'établissement de celui-ci, un mécanisme de contrôle préventif en vue de l'évaluation des partenaires de réalisation.

79. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations et indiqué que, tout en gérant la certification des partenaires de réalisation à l'aide du système actualisé actuel, il continuerait d'assurer un suivi pour veiller à ce que le dispositif mis en place par le Bureau des solutions informatiques aux fins de l'application des notes de risque issues du système d'assurance des partenaires de réalisation fonctionne correctement et que les notes de risque issues des microévaluations soient enregistrées. Ces mesures seront évaluées par le Comité au cours de la prochaine période d'audit.

Accords de partenariat

80. Dans la section II des Politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail (ci-après la politique sur les plans de travail), en vigueur depuis mars 2021, il est établi que la politique s'applique à toutes les activités relatives aux programmes et est destinée aux partenaires de réalisation, et qu'aucun montant ne doit être engagé ou versé à un partenaire de réalisation avant la signature d'un accord de partenariat et d'un plan de travail, ce dernier étant signé par la personne responsable visée dans l'accord de partenariat.

81. La section III de la politique sur les plans de travail dispose que l'accord de partenariat doit être signé et téléchargé dans le système de gestion des informations sur les partenaires. L'accord est valable durant toute la durée du cycle du programme associé ; si le cycle d'un programme est prolongé, l'accord doit être modifié et téléchargé dans le système de gestion des informations sur les partenaires.

82. Enfin, à l'alinéa 23 du paragraphe 3 des Politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes (ci-après la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes), révisées le 1^{er} mars 2021, il est indiqué que les responsables de budget sont chargés de veiller à ce que seuls les partenaires ayant un accord de partenariat valide avec le FNUAP puissent recevoir des fournitures destinées aux programmes. De fait, les plans de travail signés ou autres documents de programme pertinents précisent les produits fournis par le FNUAP et l'usage auquel ils sont destinés.

83. Le Comité a constaté qu'en ce qui concerne 13 des 22 accords de partenariat conclus par le bureau de pays au Liban, les activités s'étaient poursuivies après l'expiration des accords alors que ceux-ci n'avaient pas été modifiés. De plus, en octobre 2021, ces accords n'avaient pas encore été téléchargés dans le système de gestion des informations sur les partenaires.

84. Sur les 22 accords de partenariat conclus au bureau de pays au Liban, le Comité en a examiné 11 relatifs à des biens livrés en 2021 aux partenaires de réalisation. Il a

constaté que, dans sept cas, des marchandises avaient été livrées en l'absence d'accord de partenariat ou d'avenant valide.

85. Il a été vérifié qu'entre janvier et octobre 2021, le bureau de pays au Liban avait livré des biens et exécuté des activités relatives aux programmes sans avoir d'accord de partenariat valide et que lesdites opérations avaient été officialisées par la signature de documents qui avaient été téléchargés dans le système de gestion des informations sur les partenaires en novembre 2021. Il convient de noter qu'aucun montant n'a été engagé ou versé à un partenaire de réalisation avant que le plan de travail n'ait été signé par la personne responsable.

86. Le Comité a constaté qu'au bureau de pays en République démocratique du Congo, 2 des 11 partenaires de réalisation avaient poursuivi leurs activités relatives aux programmes en l'absence d'accord de partenariat valide. De plus, au 30 novembre 2021, ces accords n'avaient pas encore été téléchargés dans le système de gestion des informations sur les partenaires.

87. Au bureau de pays en République démocratique du Congo, le Comité a examiné les marchandises livrées à 21 partenaires de réalisation entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021 et vérifié s'il existait des accords de partenariat valides. Il a relevé des incohérences et constaté que certains accords n'étaient pas valides ; par exemple, les accords concernés n'avaient pas été téléchargés dans un système du FNUAP ou dans le système de gestion des informations sur les partenaires, ou n'avaient pas de code de partenaire de réalisation dans le système Atlas. En outre, dans le cas de certains partenaires de réalisation, la livraison de marchandises n'était pas prévue par un accord ou un avenant valide.

88. Le Comité considère que faute d'accords de partenariat valides, le FNUAP risque de ne pas recevoir toute l'assistance juridique dont il aurait besoin en cas de problème avec un partenaire de réalisation, ce qui le met dans une position vulnérable pour ce qui est de l'administration de ses devoirs et obligations et de ceux de ses partenaires de réalisation. En outre, l'existence d'accords de partenariat permettrait à l'unité administrative concernée de disposer des informations nécessaires pour élaborer un plan de travail et procéder ensuite aux transferts de fonds et aux livraisons de marchandises.

89. Enfin, le Comité considère que le fait de ne pas télécharger les accords de partenariat signés dans le système de gestion des informations sur les partenaires, les plans de travail ou autres documents de programme étant téléchargés ou non dans ce système ou tout autre système, pourrait nuire à la livraison des fournitures destinées aux programmes, à la transparence de l'information et à l'utilisation qu'il est prévu d'en faire, ainsi qu'aux objectifs pour lesquels les biens sont livrés aux partenaires de réalisation.

90. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo veillent à ce que les accords de partenariat et les avenants à ceux-ci soient approuvés avant que le plan de travail ne soit exécuté et qu'il ne soit procédé au transfert de fonds et à la livraison des marchandises concernées.

91. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo renforcent le suivi périodique des accords de partenariat et tiennent ces accords à jour dans le système de gestion des informations sur les partenaires en s'assurant de leur exactitude.

92. Les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo ont souscrit à ces recommandations.

6. Administration des programmes

Rapports sur l'état d'avancement des plans de travail

93. Conformément à la politique sur les plans de travail, le plan de travail est l'outil principal de planification, de budgétisation et de suivi des activités qui contribuent aux résultats du programme concerné. C'est l'un des documents officiels signés par le partenaire de réalisation et le FNUAP.

94. Il est également indiqué dans la politique que le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail est établi dans le système Atlas par le partenaire de réalisation et soumis à l'approbation du FNUAP sur une base trimestrielle. Ce rapport donne des informations sur l'état et l'avancement des activités ou est utilisé pour demander des remboursements, le cas échéant, et doit être approuvé par l'administrateur ou l'administratrice de programme.

95. De plus, il est établi dans la politique que le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail doit présenter une mise à jour descriptive de l'avancement de l'exécution et une estimation en pourcentage de la réalisation programmatique de chaque activité prévue dans le plan de travail, cette estimation étant cumulative dans le temps.

96. Compte tenu de ce qui précède, le FNUAP doit approuver au moins un rapport sur l'état d'avancement du plan de travail par période avant qu'un formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses puisse être avalisé. Après la date limite, les nouveaux décaissements sont soumis à l'approbation du rapport qui concerne la période précédente.

97. Le Comité a examiné un échantillon de 11 plans de travail portant sur 53 activités du bureau de pays au Liban ainsi que les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses correspondants en date d'octobre 2021, et a relevé les problèmes suivants en relation avec le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail :

a) Pour cinq activités, le pourcentage cumulatif d'exécution prévu n'avait pas été atteint, même lorsque le montant indiqué dans le plan de travail était le même ;

b) Sur les 27 formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses examinés, 8 avaient été avalisés avant que le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail n'ait été approuvé et présenté.

98. Le Comité a également examiné un échantillon de 14 plans de travail portant sur 196 activités du bureau de pays en République démocratique du Congo ainsi que les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses correspondants en date de novembre 2021, et a relevé les problèmes suivants en relation avec le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail :

a) Pour quinze activités, le pourcentage cumulatif d'exécution prévu n'avait pas été atteint au cours de l'année, même lorsque le montant indiqué dans le plan de travail était le même ;

b) Sur les 26 formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses examinés, 2 avaient été avalisés avant que le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail n'ait été approuvé et présenté.

99. En outre, le Comité a examiné un échantillon de 11 plans de travail portant sur 29 activités menées par le Bureau sous-régional pour les Caraïbes (hors activités liées aux dépenses d'appui) au 31 décembre 2021. En ce qui concerne le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail, le pourcentage cumulatif d'exécution prévu n'avait

pas été atteint au cours de l'année pour neuf activités, même lorsque le montant indiqué dans le plan de travail était le même.

100. Le Comité considère que les retards pris dans le suivi de l'état d'avancement cumulatif des activités pourraient compliquer la communication des informations sur les progrès accomplis et l'exécution par les partenaires de réalisation des activités prévues dans le plan de travail, ce qui risque également de conduire à une utilisation inefficace et inappropriée des fonds fournis à ces derniers.

101. Enfin, le Comité estime qu'il est essentiel de veiller à ce que la procédure d'approbation des documents essentiels soit conforme aux politiques en vigueur, en tenant compte des activités prévues dans le plan de travail initialement convenu, afin d'éviter tout impact négatif sur les objectifs énoncés dans le plan de travail et les ressources du FNUAP.

102. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent le suivi de l'exécution des activités prévues dans le plan de travail afin de pouvoir examiner le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail plus rapidement et avec davantage de fiabilité.

103. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo veillent à ce que l'administrateur ou l'administratrice de programme procède aux examens voulus en temps opportun, avant l'approbation du rapport sur l'état d'avancement du plan de travail et du formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses correspondant, de façon à protéger les ressources utilisées par le partenaire de réalisation.

104. Les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes ont souscrit à ces recommandations.

7. Gestion des achats

Enregistrement des bons de commande

105. Dans la section III.11.4 de la politique du FNUAP intitulée « Procurement procedures » (ci-après la politique sur les procédures d'achat), révisée en juin 2019, il est indiqué que les obligations contractuelles et financières découlant d'un accord à long terme sont établies lorsque des bons de commande sont émis dans le cadre de l'accord en question au moyen du système Atlas. Les bons de commande doivent donc être émis conformément aux clauses et aux conditions définies dans l'accord à long terme et acceptés par les fournisseurs avant que ceux-ci ne puissent commencer à fournir les services ou les biens demandés.

106. La politique dispose également que si le FNUAP obtient des services ou des biens prévus dans des accords à long terme sans passer de commande dans le cadre de tels accords, il agit en l'absence d'un accord contractuel avec le fournisseur qui soit valable spécifiquement pour ces services ou biens et que, par conséquent, un bon de commande ne doit pas être utilisé à seule fin d'effectuer des paiements.

107. Enfin, dans les sections III.11.3 et III.11.3.2 de la politique, il est indiqué que les bons de commande émis dans le système Atlas servent de mécanisme permettant de prélever des fonds sur les budgets respectifs. Lorsque le bon de commande est approuvé et déclaré conforme au budget, un engagement financier d'un montant correspondant est créé dans le registre de contrôle des engagements et le montant du préengagement découlant de la demande d'achat associée est réduit.

108. Conformément à la politique relative aux procédures d'achat, les soldes des engagements figurant dans les registres de contrôle correspondent désormais à des fonds spécialement destinés à financer des engagements juridiquement contraignants et doivent être utilisés à des fins de gestion du budget.

109. Ayant demandé au bureau de pays en République démocratique du Congo de lui communiquer la liste des bons de commande au 30 septembre 2021, le Comité a examiné un échantillon de 22 bons de commande émis au titre de l'accord à long terme et dans le cadre de la demande de prix.

110. Le Comité a constaté que 12 des 22 bons de commande (55 %) n'avaient été enregistrés dans le système Atlas qu'un à huit mois après la réception des produits ou services correspondants. En outre, dans deux cas, les services ou les biens avaient été fournis en décembre 2020 et enregistrés en 2021.

111. Cette situation montre bien que dans les cas repérés, les bons de commande ont été enregistrés dans le système dans le seul but de régler les paiements.

112. Le Comité considère que si des services ou des biens sont reçus alors qu'un bon de commande n'a pas été émis au préalable conformément à l'accord à long terme concerné, les achats risquent d'être faits sans que les ressources prévues pour payer les biens et services en question aient été approuvées. De même, l'émission tardive des bons de commande met en attente l'engagement des fonds destinés aux opérations concernées, ce qui risque de retarder le paiement des fournisseurs.

113. En outre, l'enregistrement tardif des bons de commande dans Atlas risque de compromettre l'intégrité et l'exactitude des données comptables et des informations de gestion.

114. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo renforce la procédure d'enregistrement des bons de commande de façon à ne pas acquérir de services ou de biens avant l'émission d'un bon de commande, le but étant de veiller à ce que les opérations d'achat soient conformes au budget et enregistrées en temps voulu.

115. Le bureau de pays en République démocratique du Congo a souscrit à cette recommandation.

Procédure applicable aux contrats de services professionnels

116. Au titre de la section III.1.3.2 de la politique sur les procédures d'achat du FNUAP, les modalités d'exécution de la procédure d'achat doivent donner la garantie d'un processus équitable à l'ensemble des parties prenantes internes et externes et garantir que toutes les informations concernant les politiques, modalités, opportunités et procédures d'achat soient clairement définies et portées simultanément à la connaissance de l'ensemble des parties. Si une unité administrative ne peut pas répondre à ses besoins en matière d'achats dans le cadre d'un accord à long terme déjà établi, elle doit lancer une procédure d'appel à la concurrence.

117. Dans ce cadre, à la section III.6.3 de la politique, il est indiqué qu'il existe deux méthodes d'appel à la concurrence – la méthode informelle et la méthode formelle. L'une des méthodes informelles est la demande de prix, qui s'applique aux achats dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 dollars pour les bureaux de pays (10 000 dollars pour le siège et les bureaux régionaux) et inférieur à 100 000 dollars. Le FNUAP utilise trois modèles de demande de prix, dont le modèle réservé aux services complexes, selon lequel l'évaluation proposée se fonde sur deux notes (l'une issue d'une évaluation technique et l'autre, d'une évaluation financière), l'appel à la concurrence étant remporté par les soumissionnaires qui obtiennent le score total le plus élevé.

118. La section III.6.3.1.2 de la politique présente les étapes de la procédure de demande de prix ; il y est notamment précisé que les demandes de prix doivent être faites à l'aide du modèle standard réservé à cet effet.

119. La section III.11.6 de la politique définit la portée des contrats de services professionnels et établit que, avant la conclusion d'un contrat de ce type avec un fournisseur, il convient d'établir un bon de commande dans le système Atlas en vue d'engager les fonds nécessaires.

120. Le Comité a examiné un échantillon de neuf bons de commande émis en 2021 par le bureau de pays en Colombie et de quatre bons de commande émis par le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, pour lesquels la méthode de demande de prix avait été utilisée. Les problèmes suivants ont été repérés :

a) Dans le cas de deux bons de commande émis par le bureau de pays en Colombie pour conclure des contrats de services professionnels, les comités d'évaluation n'avaient pas utilisé le modèle réservé aux services complexes et avaient lancé la procédure au début de l'appel d'offres sans appliquer les normes prescrites par les politiques d'achat du FNUAP. Il convient de noter que les bons de commande en question portaient sur un montant total de 51 910 dollars ;

b) Dans sept cas, le bureau de pays en Colombie avait émis les bons de commande après avoir conclu le contrat de services professionnels correspondant. Il convient de noter que les bons de commande en question portaient sur un montant total de 186 208 dollars ;

c) Dans trois cas, le Bureau sous-régional pour les Caraïbes avait émis les bons de commande après avoir conclu le contrat de services professionnels correspondant. Il convient de noter que les bons de commande en question portaient sur un montant total de 182 090 dollars.

121. Le Comité estime que s'il n'utilise pas un modèle standard approprié pour les demandes de prix, le FNUAP risque de ne pas évaluer les offres techniques et financières sur la base des critères établis dans les dossiers d'invitation à soumissionner et d'acquérir par conséquent des biens et des services qui ne répondent pas à ses besoins opérationnels ou dont le rapport qualité-prix n'est pas satisfaisant. De même, en ne communiquant pas aux fournisseurs les critères d'évaluation au début de la procédure de demande de prix, le FNUAP ne favorise pas suffisamment la concurrence et ne permet pas aux fournisseurs potentiels de préparer et de soumettre des offres de qualité.

122. Enfin, le Comité estime que le fait d'approuver et de conclure un contrat de services professionnels avant l'établissement d'un bon de commande dans le système Atlas risque de créer un passif pour le FNUAP. Celui-ci pourrait ne pas disposer des fonds nécessaires pour payer ces biens et services, ce qui contrevient à l'objectif d'engager les fonds alloués au titre des contrats de services professionnels.

123. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie applique avec efficacité et sans retard toutes les normes de transparence dans le cadre de la procédure relative aux achats locaux, de sorte que toutes les informations voulues soient clairement définies et portées à la connaissance de l'ensemble des parties concernées.

124. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent la procédure relative aux achats locaux afin que les bons de commande soient établis dans le système Atlas avant la conclusion des contrats de services professionnels correspondants avec les fournisseurs, le but étant de veiller à ce que les opérations d'achat soient conformes au budget.

125. Le bureau de pays en Colombie a souscrit aux deux recommandations.

126. Le Bureau sous-régional pour les Caraïbes a souscrit à la deuxième recommandation.

8. Gestion des stocks

Enregistrement des achats locaux de biens dans le système Shipment Tracker (système de suivi de produits)

127. D'après le paragraphe 9.9 de la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes, le système Shipment Tracker est un outil du module d'achat du système Atlas qui sert à suivre et à enregistrer les stocks des bureaux extérieurs et à en rendre compte. Il est destiné à enregistrer les données relatives au parcours suivi par les fournitures destinées aux programmes à partir du moment où le FNUAP en prend le contrôle et jusqu'à ce que ce contrôle soit transmis à des tiers, principalement par leur remise à des partenaires de réalisation.

128. Selon le paragraphe 215 de la politique, la personne référente pour les questions de logistique doit communiquer les rapports de réception et d'inspection à la personne référente pour le système Shipment Tracker dans la semaine qui suit l'achèvement des procédures de réception et d'inspection (si une inspection technique est nécessaire, elle doit être demandée). Conformément au paragraphe 11.4 a), la personne référente pour le système Shipment Tracker est chargée d'enregistrer en temps voulu et avec exactitude toutes les opérations relatives aux stocks et d'indiquer dans le système que les biens ont été reçus dans les deux jours ouvrables suivant la réception effective.

129. En outre, au paragraphe 318 de la politique, il est indiqué que la remise des biens doit être consignée grâce à des bons de livraison ou à des accords de distribution de fournitures destinées aux programmes, qui doivent être signés par les personnes référentes pour les questions de logistique et les personnes habilitées à recevoir les biens, afin que le transfert de propriété soit attesté. Dans le système de distribution directe, le contrôle des marchandises n'est considéré comme transféré qu'au moment où celles-ci sont livrées aux bénéficiaires. La personne référente doit donc enregistrer la livraison dans le système Shipment Tracker afin de rendre compte du transfert du contrôle des marchandises aux partenaires de réalisation.

130. Conformément au paragraphe 355, le coût des fournitures est comptabilisé en charges dans les comptes correspondants du grand livre au moment où les bordereaux de paiement sont enregistrés. À la fin de la période, les stocks contrôlés par le FNUAP sont comptabilisés par imputation sur les comptes de stocks et par annulation des charges connexes précédemment constatées.

131. Enfin, il convient de souligner que le siège du FNUAP a procédé à la certification périodique des stocks, qui vise à confirmer l'exactitude et l'exhaustivité des soldes des stocks établis par les bureaux de pays et les bureaux régionaux et sous-régionaux. L'objectif de cette activité de contrôle essentielle est d'atténuer le risque de surévaluation des actifs et de sous-évaluation des charges.

132. Le Comité a examiné 69 fournitures achetées localement par le bureau de pays au Liban au 30 septembre 2021 et distribuées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, au sujet desquelles 46 rapports avaient été communiqués aux destinataires. L'examen a fait ressortir ce qui suit :

a) Dans 23 cas, l'étape de réception et d'inspection avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'un à deux mois. Dans 16 de ces cas, la mise à jour n'avait été faite que trois à neuf semaines après l'inspection technique et dans un cas, elle était intervenue avant l'inspection technique. Dans quatre cas,

l'inspection avait été effectuée après la réception physique des biens en raison de problèmes liés aux spécifications en matière d'emballage. En outre, dans 27 cas, le système Shipment Tracker avait été mis à jour avec un retard de deux à trois semaines ;

b) Dans 25 des 46 cas concernés, la remise de fournitures aux partenaires de réalisation avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'une à trois semaines et, dans 11 cas, avec un retard d'un à trois mois. En outre, le bordereau de livraison avait parfois été établi avant que le document attestant de la distribution ou de la réalisation de l'inspection médicale n'ait été signé par le partenaire de réalisation.

133. Le Comité a également examiné 22 fournitures achetées localement par le bureau de pays en République démocratique du Congo au 30 septembre 2021 et distribuées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, au sujet desquelles 69 rapports avaient été communiqués au destinataire. L'examen a fait ressortir ce qui suit :

a) Dans quatre cas, l'étape de réception et d'inspection avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard de trois semaines et, dans 16 cas, avec un retard d'un à quatre mois. En outre, dans 11 cas, l'enregistrement dans Atlas n'avait été effectué qu'un à cinq mois après la réception de la facture ;

b) Dans 45 des 69 cas concernés, la remise des fournitures au destinataire avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'un à quatre mois et, dans 10 cas, avec un retard de deux à trois semaines. Dans d'autres cas, le bureau avait enregistré la livraison dans le système Shipment Tracker avant que les biens ne soient effectivement remis au destinataire.

134. En outre, le Comité a examiné les fournitures achetées localement par le bureau de pays en Colombie jusqu'en novembre 2021. En ce qui concerne les 22 fournitures qui avaient été distribuées entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2021, l'étape de réception et d'inspection avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'un à trois mois pour 13 d'entre elles et avec un retard de deux à trois semaines pour 3 d'entre elles.

135. Ayant examiné 312 rapports communiqués au destinataire par le bureau de pays en Colombie, le Comité a constaté que dans 263 cas, la remise de fournitures avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'un à cinq mois. Dans d'autres cas, le bureau avait enregistré la livraison dans le système Shipment Tracker avant que les biens ne soient effectivement remis au destinataire.

136. Le Comité a examiné quatre fournitures achetées localement par le Bureau sous-régional pour les Caraïbes au 30 novembre 2021, qui avaient été distribuées entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2021. Il a constaté que l'étape de réception et d'inspection avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'un mois.

137. Le Comité a examiné six rapports communiqués au destinataire par le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, qui montraient que la remise des fournitures avait été enregistrée dans le système Shipment Tracker avec un retard d'un à deux mois.

138. Le Comité a constaté que le Bureau sous-régional pour les Caraïbes avait saisi la date du 1^{er} octobre 2021 pour enregistrer la réception et la livraison de biens parce qu'il n'avait pas enregistré les opérations dans le système Shipment Tracker au moment voulu, si bien que la première date disponible dans Atlas pour l'enregistrement de ces opérations était le 1^{er} octobre 2021 (période comptable en cours). L'écart entre la date des opérations et celle de leur enregistrement pourrait donc être plus important que ce qu'a constaté le Comité.

139. À cet égard, le Comité conclut que si le système n'est pas mis à jour en temps opportun et avec exactitude lorsque les biens sont reçus et livrés, les charges et les stocks risquent de ne pas être enregistrés dans la période voulue. Cette situation pourrait remettre en question la méthode de la comptabilité d'exercice, puisque le système Atlas ne peut pas être mis à jour après la remise des fournitures, ce qui pourrait donner lieu à une surévaluation des actifs et à une sous-évaluation des charges dans les états financiers.

140. Compte tenu du manque d'efficacité qui découle des problèmes susvisés, le Comité considère qu'il est possible d'améliorer l'examen et le suivi de la procédure de livraison des marchandises dans les bureaux de pays en République démocratique du Congo et en Colombie et au Bureau sous-régional pour les Caraïbes.

141. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes fassent en sorte que le système Shipment Tracker soit mis à jour en temps voulu et avec exactitude lorsque les produits sont reçus et que la procédure d'inspection est menée à bien.

142. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes veillent à ce qu'un bordereau de livraison soit établi et à ce que la livraison au destinataire soit enregistrée lorsque le contrôle des biens concernés a été transféré.

143. Les bureaux de pays en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes ont souscrit à ces recommandations.

Plan de travail et plan de distribution des fournitures destinées aux programmes

144. À l'alinéa 23 du paragraphe 3 de la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes, il est indiqué que des fournitures destinées aux programmes du FNUAP ne peuvent être fournies qu'aux partenaires qui ont un accord de partenariat valide avec le Fonds et des plans de travail signés ou d'autres documents de programme précisant les produits à livrer et l'usage auquel ils sont destinés.

145. Au paragraphe 421 de la politique, il est établi que les responsables de budget sont chargés de veiller à ce que des fournitures destinées aux programmes ne soient fournies aux partenaires de réalisation qu'après la signature des plans de travail correspondants, complétés par d'autres documents de programme (plans de distribution, par exemple).

a) Gestion et suivi des plans de travail et des plans de distribution des fournitures destinées aux programmes

146. Le bureau de pays au Liban a établi une instruction permanente relative à la distribution des fournitures destinées aux programmes, qui énonce les conditions suivantes pour la livraison de marchandises aux partenaires de réalisation : a) le partenaire de réalisation prend en charge les services de transport et récupère les marchandises à l'entrepôt ; b) les quantités demandées correspondent aux quantités prévues pour les bénéficiaires cibles visés dans le plan de travail ; c) le plan de distribution aux partenaires de réalisation est avalisé par le ou la chef de projet et le ou la chef de bureau lors de l'approbation du plan de travail associé et téléchargé dans le système global de programmation ; d) la distribution est effectuée en deux ou trois envois et la livraison de l'envoi suivant interviendra lorsque 80 % du solde aura été utilisé.

147. En ce qui concerne le bureau de pays au Liban, le Comité a examiné le plan de travail et le plan de distribution des fournitures livrées à 10 partenaires de réalisation entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, et a repéré les problèmes suivants :

a) Quatre plans de distribution n'avaient pas été téléchargés dans le système global de programmation ;

b) Les quantités prévues dans deux plans de distribution ne correspondaient pas à celles indiquées dans les documents financiers figurant dans le système Atlas.

148. En ce qui concerne le bureau de pays en République démocratique du Congo, le Comité a examiné les plans de travail (ou les autres documents de programme pertinents), les documents de remise des fournitures destinées aux programmes et les plans de distribution des fournitures livrées (rapports de livraison de stocks) à 10 partenaires de réalisation entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, et a constaté que les plans de distribution n'avaient pas été téléchargés avec les plans de travail dans le système global de programmation. Il a également observé ce qui suit :

a) Pour deux partenaires de réalisation, le bureau de pays n'avait pas fourni de plans de travail ou d'autres documents de programme précisant les produits livrés et l'usage auquel ils étaient destinés ;

b) Pour les 10 partenaires de réalisation, le bureau de pays n'avait pas pu déterminer quelle activité répertoriée dans le plan de travail correspondait à la livraison des marchandises ;

c) Le bureau de pays n'avait pas été en mesure de donner des informations permettant de justifier le nombre d'articles commandés et les bénéficiaires cibles ;

d) Pour les 10 partenaires de réalisation, 7 des 13 plans de distribution examinés étaient incomplets et ne faisaient pas mention du destinataire visé dans le rapport de livraison de stocks figurant dans le système Atlas ;

e) Pour les 10 partenaires de réalisation, dans les 6 plans de distribution faisant mention du destinataire qui avaient été examinés, il n'était pas possible de recouper les données figurant dans le plan de distribution et les informations sur les produits visés dans le rapport de livraison de stocks, étant donné que les articles en question étaient enregistrés sous leur nom de marque dans le plan de distribution et sous un nom commun international dans le rapport de livraison de stocks. En outre, le Comité a constaté que le nombre d'articles fournis au cours des premier et deuxième trimestres n'était pas le même dans le plan de distribution et le rapport de livraison de stocks.

149. En ce qui concerne le bureau de pays en Colombie, le Comité a examiné les plans de travail (ou autres documents de programme pertinents), les documents de remise des fournitures destinées aux programmes et les plans de distribution de fournitures livrées (rapports de livraison de stocks) à quatre partenaires d'exécution entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2021.

150. Les plans de distribution prévoyaient la livraison d'articles tels que des fournitures humanitaires, des équipements de protection individuelle et des kits dignité, et indiquaient les partenaires et les destinataires des marchandises. Dans trois d'entre eux, les bénéficiaires cibles différaient de ceux visés dans le plan de travail et les quantités ne correspondaient pas à celles qui étaient indiquées dans les documents financiers figurant dans le système Atlas, un problème qui a également été observé dans trois plans de distribution de fournitures humanitaires. Quatre plans de distribution n'avaient pas été téléchargés avec le plan de travail dans le système global de programmation.

151. Le Comité estime que si les bureaux de pays au Liban et en Colombie ne téléchargent pas le plan de distribution approuvé dans le système global de programmation en même temps que le plan de travail approuvé, cela risque d'entraver la livraison aux partenaires de réalisation des fournitures destinées aux programmes.

152. En outre, les différences observées entre les données figurant dans le plan de travail et celles contenues dans le plan de distribution montrent que les quantités demandées ne correspondent pas aux quantités prévues pour les bénéficiaires cibles visés dans le plan de travail, ce qui pourrait empêcher le bureau de pays en Colombie de planifier et de livrer efficacement les produits à fournir.

153. De même, le Comité estime que le fait qu'il manque deux plans de travail ou autres documents de programme précisant les produits fournis par le bureau de pays en République démocratique du Congo et l'usage auquel ils sont destinés pourrait donner lieu à une utilisation inappropriée des ressources du FNUAP.

154. Enfin, le Comité estime que les écarts constatés entre les informations figurant dans le plan de distribution et les données enregistrées dans le système Atlas pourraient être éliminés puisqu'il est possible d'améliorer la procédure de distribution en renforçant les activités de contrôle définies dans l'instruction permanente établie en mars 2021 (dans le cas du bureau de pays au Liban) et dans la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes. Il encourage également les bureaux de pays en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo à planifier la livraison des fournitures de façon à ne pas nuire à l'efficacité du suivi des activités relatives aux programmes.

155. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie prennent des mesures plus efficaces pour gérer et télécharger le plan de distribution dans le système global de programmation et veillent à la fluidité du processus en fournissant les justificatifs respectifs, en livrant les fournitures une fois les plans de travail signés et en annexant le plan de distribution comme document supplémentaire.

156. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République démocratique du Congo et en Colombie renforcent l'établissement et l'examen du plan de distribution afin que leurs opérations soient conformes au plan de travail ou à tout autre document de programme pertinent.

157. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie veillent à ce que la livraison des marchandises aux partenaires de réalisation soit effectuée conformément au plan de distribution.

158. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo mette en place une procédure de suivi prévoyant l'examen et l'approbation des plans de distribution dans le système global de programmation et supervise l'exécution de ces plans de façon à préserver la fluidité du processus, en fournissant les justificatifs respectifs, en livrant les fournitures une fois les plans de travail signés et en annexant le plan de distribution comme document supplémentaire.

159. Les bureaux de pays en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo ont souscrit à ces recommandations.

b) Informations figurant dans les plans de distribution

160. Conformément à la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes, le plan de distribution doit préciser : a) les types d'articles et les volumes estimés ; b) leur valeur estimative ; c) les responsabilités des partenaires de réalisation et les coûts qu'ils doivent assumer pour le dédouanement et le transport ;

d) l'usage auquel les fournitures sont destinées, y compris, le cas échéant et dans la mesure du possible, les points de livraison et les populations auxquels elles doivent être fournies ; e) toute collaboration prévue avec d'autres partenaires de développement ou de l'action humanitaire ; f) les activités que les partenaires de réalisation doivent mener pour garantir que les fournitures soient utilisées aux fins prévues.

161. Le Comité a vérifié les plans de distribution et les informations communiquées en ce qui concerne les fournitures destinées aux programmes des bureaux de pays en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo. Il a constaté que les spécifications prévues par la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes ne figuraient pas dans les plans de distribution.

162. Le Comité estime que le fait que les plans de distribution soient incomplets pourrait nuire à la disponibilité des marchandises, provoquer des ruptures de stock et empêcher les bureaux de pays en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo de livrer efficacement les produits aux fins prévues.

163. Le Comité est d'avis que le bureau de pays en Colombie doit établir un plan de distribution pour chaque partenaire de réalisation afin de pouvoir planifier, exécuter et contrôler les avancées réalisées en ce qui concerne les bénéficiaires cibles et les activités prévues dans les plans de travail annuels, lesquels sont individualisés. Cela permettrait également de garantir l'efficacité du suivi et d'éviter la livraison non autorisée de fournitures.

164. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie collaborent étroitement avec le siège pour faire figurer les spécifications prévues par la politique dans le plan de distribution.

165. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo attribue aux articles la même dénomination dans les divers documents relatifs à la livraison des fournitures (plan de distribution, document de remise de fournitures et rapport de livraison de stocks), de façon à assurer la traçabilité de chaque fourniture livrée.

166. Les bureaux de pays en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo ont souscrit à ces recommandations.

Utilisation du formulaire de remise

167. Au paragraphe 308 de la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes, il est indiqué que ces fournitures ne peuvent être remises qu'à des partenaires ayant un accord de partenariat valide. Dans des circonstances exceptionnelles – interventions humanitaires ou interventions ad hoc et ponctuelles effectuées dans le cadre des programmes –, les responsables de budget ou les chefs de bureau peuvent autoriser la remise de fournitures de programme à des partenaires qui n'ont pas d'accord de partenariat valide en concluant un accord de distribution de fournitures destinées aux programmes. Il n'est possible de recourir à ces accords que lorsque toutes les conditions stipulées dans la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes sont réunies.

168. Conformément aux paragraphes 318 et 319 de la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes, la remise des marchandises doit être consignée grâce à des bons de livraison ou à des accords de distribution de fournitures destinées aux programmes, qui doivent être signés par les personnes référentes pour les questions de logistique avant la remise effective des marchandises. Ces documents doivent préciser, entre autres, les identifiants de produit, les quantités et les unités de mesure des marchandises à livrer conformément aux renseignements figurant dans le

système Atlas. Pour les livraisons effectuées directement ou à l'aide de tiers, la remise des marchandises doit être consignée grâce à des listes de distribution détaillées. Le contrôle des marchandises n'est considéré comme transféré qu'une fois que celles-ci ont été distribuées aux bénéficiaires.

169. En ce qui concerne le bureau de pays en République démocratique du Congo, le Comité a examiné 183 fournitures livrées aux partenaires d'exécution au 30 septembre 2021 et constaté que la livraison avait bien été consignée à l'aide de bons de livraison et d'accords de distribution de fournitures destinées aux programmes. Il a également confirmé que, dans sept cas, des accords de partenariat valides avaient été établis pour la remise des marchandises, bien que les livraisons aient été consignées au moyen d'un accord de distribution de fournitures destinées aux programmes et non de bons de livraison.

170. En ce qui concerne le bureau de pays en Colombie, le Comité a examiné un échantillon de 38 fournitures sélectionné parmi les 147 fournitures livrées au titre d'accords de distribution de fournitures destinées aux programmes et un échantillon de 31 fournitures sélectionné parmi les 170 fournitures livrées selon le système de distribution directe entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2021, et a analysé la procédure de livraison des marchandises à l'aide des documents justificatifs. Il a constaté les problèmes suivants :

a) Dans 37 des 38 cas, les formulaires d'accord de distribution de fournitures destinées aux programmes comportaient des informations incomplètes en ce qui concerne l'identification de l'accord de distribution, du bon de commande, du destinataire financier ou de l'article, le lot, la date d'expiration, le prix unitaire, la valeur, la date d'enregistrement dans le système Shipment Tracker et l'identification du rapport produit par ce dernier ;

b) Dans 26 cas sur 31, les livraisons avaient été consignées grâce à un certificat de livraison au lieu d'un formulaire d'accord de distribution de fournitures destinées aux programmes. Il convient de préciser qu'il n'est pas fait mention du concept de certificat de livraison dans la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes. En outre, un modèle incorrect avait été utilisé.

171. L'utilisation inappropriée des accords de distribution de fournitures destinées aux programmes pourrait compromettre l'exécution des droits et obligations du bureau de pays en République démocratique du Congo si un problème survenait avec le partenaire de réalisation, ce qui met le Fonds dans une position vulnérable pour ce qui est de l'administration des devoirs et des responsabilités.

172. En ce qui concerne le bureau de pays en Colombie, le Comité considère que l'utilisation de documents autres que ceux prescrits pour les opérations concernées, tels que des certificats de livraison au lieu d'accords de distribution de fournitures destinées aux programmes, risque de compromettre la livraison des marchandises et d'entraver le respect des conditions et des approbations données par les responsables de budget ou les chefs de bureau, ainsi que la bonne application de la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes.

173. En outre, le Comité estime que le fait qu'il manque un certain nombre d'informations dans le formulaire d'accord de distribution des fournitures destinées aux programmes utilisé par le bureau de pays en Colombie risque de nuire à la qualité de l'examen qui est effectué pour vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de ces formulaires, qui sont établis aux fins de la remise de stocks aux bénéficiaires.

174. Enfin, le Comité considère qu'en automatisant la catégorisation des documents de livraison dans le nouveau progiciel de gestion intégré, le bureau de pays en Colombie pourrait plus facilement établir les documents voulus et en garder une trace.

175. Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République démocratique du Congo et en Colombie améliorent la procédure visant à établir des formulaires de remise en fonction de la nature de l'opération concernée et confirmer que la livraison des marchandises a été effectuée au moyen de bons de livraison, d'accords de distribution de fournitures destinées aux programmes ou de listes de distribution.

176. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie collabore étroitement avec le siège pour intégrer la catégorisation des documents de livraison (accords de distribution de fournitures destinées aux programmes, documents attestant de la distribution directe et bons de livraison) dans le nouveau progiciel de gestion intégré.

177. Les bureaux de pays en République démocratique du Congo et en Colombie ont souscrit à ces recommandations.

9. Gestion du processus d'assurance au dernier kilomètre

Qualité du processus d'assurance au dernier kilomètre

178. À l'alinéa 25 du paragraphe 8 de la politique relative à la gestion des fournitures destinées aux programmes, il est indiqué que le processus d'assurance au dernier kilomètre vise à rendre constatable et à garantir la protection, la gestion et l'utilisation aux fins prévues des fournitures destinées aux programmes après leur remise aux partenaires de réalisation. Ce processus comprend les cinq volets suivants : a) cartographie des chaînes d'approvisionnement ; b) évaluation des capacités de gestion des chaînes d'approvisionnement ; c) évaluation des risques liés à la gestion des chaînes d'approvisionnement ; d) production de rapports sur les fournitures destinées aux programmes ; e) réalisation de contrôles ponctuels et d'audits.

179. Au paragraphe 395 de la politique, il est fait référence aux directives énoncées dans la note d'orientation relative à la cartographie des chaînes d'approvisionnement (*Guidance Note on Supply Chain Maps*), selon lesquelles les cartes se composent de deux feuilles de calcul : un aperçu des chaînes d'approvisionnement et une fiche d'information sur la chaîne d'approvisionnement du partenaire de réalisation concerné. L'aperçu donne la liste de tous les partenaires de réalisation recevant des fournitures destinées aux programmes données par le FNUAP. La fiche d'information est établie pour les partenaires de réalisation qui gèrent des montants plus importants (qui ont reçu des fournitures d'une valeur supérieure ou égale à 250 000 dollars au cours du dernier exercice financier clos) ; elle peut être remplie à l'aide de données extraites du rapport de livraison de stocks produit par l'outil Cognos.

180. En outre, selon le paragraphe 3 de la note d'orientation relative aux rapports sur les fournitures destinées aux programmes, la procédure d'établissement de rapports sur les fournitures destinées aux programmes donne suite à l'obligation de communiquer des informations exactes et exhaustives attestant que les produits sont efficacement gérés et contrôlés. Les partenaires de réalisation qui reçoivent du FNUAP des fournitures d'une valeur comprise entre 100 000 et 999 999 dollars sont tenus d'établir un rapport au moins une fois par an, quelle que soit leur note de risque en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les partenaires de réalisation importants et à haut risque qui reçoivent du FNUAP des fournitures d'une valeur supérieure à un million de dollars sont tenus d'établir un rapport au moins deux fois par an.

181. Enfin, au paragraphe 3 de la note d'orientation sur les contrôles ponctuels, il est indiqué que ces contrôles constituent l'une des activités les plus essentielles du processus d'assurance au dernier kilomètre. Ils permettent en effet d'évaluer régulièrement l'efficacité des procédures de gestion des chaînes d'approvisionnement

et des mécanismes de contrôle associés au profit des partenaires de réalisation. La planification des contrôles ponctuels est fixée par écrit dans le plan ad hoc, et la définition du champ des contrôles, leur exécution, leur analyse et la communication de leurs résultats sont assurées à l'aide de l'outil standard destiné à cet effet, qui sert également à garder une trace écrite de ces différentes étapes. Le contrôle couvre généralement la période de 12 mois précédant le dernier trimestre clos.

182. Le Comité a examiné les différents volets du processus d'assurance au dernier kilomètre pour le bureau de pays en République démocratique du Congo et a constaté ce qui suit :

a) Cartographie des chaînes d'approvisionnement :

i) Les informations sur les partenaires de réalisation recevant des fournitures destinées aux programmes données par le FNUAP qui figuraient dans l'aperçu des chaînes d'approvisionnement provenaient de données portant sur une période financière non close (2020). Par conséquent, la comparaison des chiffres contenus dans l'aperçu des chaînes d'approvisionnement et dans le rapport de livraison de stocks mettait en évidence un écart de 349 695 dollars ;

ii) Cinq partenaires de réalisation avaient reçu des fournitures destinées aux programmes d'une valeur de 250 000 dollars ou plus en 2020. Dans les fiches attestant de la livraison, certaines sections n'avaient pas été remplies et, parfois, les données sur les articles et les quantités différaient de celles qui étaient indiquées dans le rapport de livraison de stocks. En outre, ces données avaient été extraites d'un rapport autre que le rapport de livraison de stocks produit par Cognos ;

b) Rapports sur les fournitures destinées aux programmes : cinq des huit partenaires de réalisation ont reçu des fournitures données par le FNUAP d'une valeur comprise entre 100 000 et 999 999 dollars, et les trois autres ont reçu des fournitures d'une valeur supérieure à 1 million de dollars. À cet égard, les problèmes suivants ont été relevés :

i) Pour six partenaires de réalisation, il y avait des différences entre les informations contenues dans le récapitulatif des mouvements et des soldes et dans le rapport de livraison de stocks, ce qui tenait au retard intervenu dans la mise à jour du système Shipment Tracker. En outre, pour sept partenaires de réalisation, certaines sections du rapport, telles celles consacrées aux informations sur les stocks disponibles à la fin de la période comptable et au détail des transactions, étaient incomplètes ;

ii) Deux des trois partenaires de réalisation qui devaient fournir des informations au moins deux fois par an avaient produit des rapports incomplets. Le troisième n'avait pas communiqué de rapport du tout ;

c) Contrôles ponctuels et audits : la planification des visites n'avait pas été fixée par écrit dans le plan de contrôles ponctuels pour chaque partenaire de réalisation, contrairement aux prescriptions du rapport de livraison de stocks de chaque partenaire. Au lieu de cela, les bureaux de pays avaient planifié les contrôles ponctuels et établi les rapports correspondants pour plusieurs partenaires de réalisation à la fois. À l'issue d'une analyse concernant 10 partenaires de réalisation, le Comité a relevé les problèmes suivants :

i) Pour huit partenaires de réalisation, la vérification n'avait pas porté sur la période de 12 mois précédant le dernier trimestre clos ;

ii) Deux partenaires de réalisation n'avaient pas mis au point d'outil de contrôle ponctuel des stocks, et un partenaire tenu d'effectuer deux contrôles ponctuels des stocks par an n'en avait réalisé qu'un ;

iii) L'outil destiné aux contrôles ponctuels de six partenaires de réalisation était incomplet.

183. Le Comité est d'avis que s'il utilisait des informations exactes et complètes aux fins du processus d'assurance au dernier kilomètre, le bureau de pays en République démocratique du Congo serait en mesure d'indiquer les quantités concernées par la livraison suivante dans les cartes des chaînes d'approvisionnement, de repérer les lacunes et de prendre les mesures correctrices voulues.

184. En ce qui concerne le volet Cartographie des chaînes d'approvisionnement, le Comité estime que la différence constatée est due au fait que les informations financières utilisées pour analyser les partenaires de réalisation portent sur une période non close, ce qui risque de conduire le FNUAP à mal sélectionner les partenaires. De plus, les écarts mentionnés ci-dessus pourraient nuire au déroulement des étapes suivantes du processus d'assurance au dernier kilomètre.

185. En ce qui concerne le volet Contrôles ponctuels et audits, le Comité estime que les périodes de vérification ne correspondent pas aux 12 mois précédant le dernier trimestre clos, ce qui pourrait avoir une incidence puisque les vérifications seraient effectuées avec des données obsolètes.

186. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo renforce l'établissement et l'examen des rapports à produire au titre des différents volets du processus d'assurance au dernier kilomètre.

187. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo établisse un plan de travail prévoyant la production des rapports à produire au titre de chaque volet du processus d'assurance au dernier kilomètre.

188. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo collabore étroitement avec le siège en vue d'améliorer la phase de suivi, le but étant de repérer les lacunes à combler dans les cinq volets du processus et de renforcer l'application de la politique d'assurance au dernier kilomètre.

189. Le bureau de pays en République démocratique du Congo a souscrit à cette recommandation.

10. Contributions

Traitement des opérations sans contrepartie directe

190. Au paragraphe 31 de la norme IPSAS 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)], il est indiqué qu'un actif provenant d'une opération sans contrepartie directe est comptabilisé à l'actif lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entité et que la juste valeur de cet actif peut être évaluée de façon fiable. Au paragraphe 35, il est précisé qu'une entrée de ressources est « probable » lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle aura lieu.

191. Les pratiques du FNUAP en ce qui concerne l'application de la norme IPSAS 23 sont exposées dans le document directif intitulé « Policy paper: Revenue from non-exchange transactions (IPSAS 23) » (2013), qui indique comment les actifs doivent être comptabilisés selon le type de financement reçu du donateur.

192. Le Comité a analysé les accords pluriannuels comptabilisés en tant qu'actifs éventuels dans les états financiers de 2021 et constaté qu'il fallait améliorer la base de décision applicable à l'évaluation de ce type d'accord.

193. À cet égard, le Comité a analysé les dispositions pertinentes du document directif susmentionné et a observé que dans la section 8.1, intitulée « Contributions to UNFPA's Regular Resources », il était indiqué que conformément au principe de la primauté du fond sur la forme, le montant des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP indiqué par le donateur pour la première année d'un accord pluriannuel serait comptabilisé à la signature de l'accord, tandis que les montants correspondant aux années suivantes devraient être considérés comme purement indicatifs, puisque le FNUAP n'avait pas de contrôle direct sur ces montants.

194. Il est également souligné dans le document directif que dans le cas d'accords de contribution aux ressources ordinaires pluriannuels, le FNUAP considérera les contributions de la première année comme définitives et celles des années suivantes comme indicatives. Les contributions de la première année seront comptabilisées au moment de la signature de l'accord. Celles des années suivantes seront comptabilisées lorsque le FNUAP aura pris le contrôle de ces ressources, c'est-à-dire au plus tôt au début de l'année au cours de laquelle le donateur compte verser la contribution précisée dans l'accord, et sur confirmation écrite du donateur ou, à défaut, à la réception de la somme en question.

195. Le Comité considère que le FNUAP pourrait améliorer son document directif sur les produits des opérations sans contrepartie directe de manière à le rendre plus conforme aux dispositions de la norme IPSAS 23. Le libellé actuel pourrait induire en erreur et nuire in fine à la cohérence des critères applicables en ce qui concerne le moment de la comptabilisation des actifs et des produits, ou du passif pour les produits comptabilisés d'avance au titre des accords pluriannuels avec les donateurs. L'établissement de critères clairs pour le traitement des accords pluriannuels avec les donateurs améliorerait la qualité des documents comptables et la présentation des états financiers du FNUAP.

196. Le Comité recommande que le FNUAP continue d'affiner ses méthodes et procédures et revoie ses accords relatifs aux contributions, de manière à disposer d'une meilleure base de décision s'agissant de la comptabilisation des opérations sans contrepartie directe, conformément à la norme IPSAS 23.

197. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

198. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 355 698 dollars (2020 : 266 768 dollars), dont des contributions à recevoir d'un montant de 111 905 dollars, des avances de fonctionnement d'un montant de 55 753 dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 29 320 dollars, des dépenses non autorisées faites par des partenaires de réalisation d'un montant de 36 745 dollars, des sommes à recevoir du personnel d'un montant de 42 dollars et une demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 121 933 dollars.

2. Versements à titre gracieux

199. En application de l'article 14.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, l'administration a fait état de versements à titre gracieux d'un montant de 88 843 dollars pour la période considérée.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

200. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur l'audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

201. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions sur la manière dont l'administration s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques d'inexactitudes significatives liées à la fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a également demandé à l'administration et au Bureau des services d'audit et d'investigation s'ils avaient connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

202. Le FNUAP a signalé 11 cas (2020 : 11 cas) de fraude ou de présomption de fraude clos en 2021 par le Bureau des services d'audit et d'investigation, dont le montant total s'élevait à 86 284 dollars. Au 31 décembre 2021, le Bureau enquêtait également sur 44 cas de fraude présumée.

D. Remerciements

203. Le Comité exprime ses sincères remerciements et sa gratitude à l'administration et au personnel du FNUAP pour leur assistance et leur coopération au cours de cet audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(Signé) **Hou Kai**

Le 21 juillet 2022

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2020

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|----------------------------------|--|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 1 | 2016 | A/72/5/Add.8, chap. II, par. 100 | Le Comité recommande que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) mette en place un mécanisme lui permettant de contrôler l'adoption des politiques et procédures relatives aux logiciels et veille à leur conformité. | Le FNUAP a indiqué avoir mis en œuvre cette recommandation en émettant des directives sur l'adoption des politiques et procédures en matière de logiciel afin de créer un modèle plus cohérent, lesquelles étaient disponibles sur le site Web consacré au manuel des politiques et procédures. | Le FNUAP a suivi les directives techniques relatives aux politiques et procédures en matière de logiciels qui avaient été élaborées et publiées sur le site Web consacré au manuel des politiques et procédures. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 2 | 2017 | A/73/5/Add.8, chap. II, par. 16 | Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de systématiser la politique de gestion globale des risques afin de guider le personnel des bureaux de pays et de compléter les notes d'orientation relatives à la gestion des risques actuellement en vigueur. | Le FNUAP a déclaré que la politique de gestion globale des risques, de même que la structure du cadre intégré de gestion des risques et le calendrier de mise en œuvre proposés, avait été soumise au comité des politiques pour approbation. Une fois validée, celle-ci serait mise en œuvre dans les délais prévus. | La politique de gestion globale des risques a été approuvée par le FNUAP le 28 mars 2022 et sera consultable dans le système relatif au manuel des politiques et procédures. Cet instrument porte création d'un cadre intégré de gestion des risques et pose les bases de la méthode ainsi que des processus et procédures à suivre pour garantir une gestion globale des risques efficace au FNUAP, permettant de la sorte à l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 3 | 2019 | A/75/5/Add.8, chap. II, par. 76 | Le Comité recommande que le FNUAP et ses bureaux de pays du Mozambique et du Myanmar actualisent en temps voulu les données relatives aux opérations touchant les stocks et les enregistrent avec précision, afin | Le FNUAP a déclaré que les bureaux de pays du Mozambique et du Myanmar avaient mis à la disposition des représentants du FNUAP de chaque pays des mécanismes de supervision et de gestion pour | Le bureau de pays du FNUAP au Myanmar ayant raccourci les délais d'enregistrement des opérations touchant les stocks, le Comité considère qu'il a appliqué la recommandation. Il est toutefois apparu que le | | | X | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|----------------------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| | | | d'éviter toute inexactitude des rapports financiers établis aux fins de la prise des décisions de gestion. | garantir que les opérations touchant les stocks soient enregistrées dans le système Shipment Tracker d'Atlas au fur et à mesure qu'elles se produisaient. Le bureau de pays du Mozambique avait par ailleurs renforcé ses capacités internes en recrutant du personnel supplémentaire et en veillant à l'actualisation effective et à la bonne gestion du système Shipment Tracker. | bureau de pays du Mozambique n'avait pas actualisé en temps voulu les données relatives à ces opérations, étant donné que le nombre de livraisons affichait des retards. Le Comité considère donc que la recommandation dans son ensemble est en cours d'application. | | | | |
| 4 | 2019 | A/75/5/Add.8, chap. II, par. 95 | Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Éthiopie surveille quotidiennement la température et le taux d'humidité de l'entrepôt et tienne des registres correspondants. | Le bureau de pays du FNUAP en Éthiopie a informé le Comité qu'il avait entrepris les actions suggérées avec le soutien du Programme alimentaire mondial, lequel était responsable de gérer l'entrepôt. | Le Comité s'est assuré que le bureau de pays de l'Éthiopie surveillait quotidiennement la température et le taux d'humidité de l'entrepôt. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 5 | 2019 | A/75/5/Add.8, chap. II, par. 124 | Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar prennent des mesures pour améliorer et renforcer le suivi et la bonne utilisation du système global de programmation, le but étant de promouvoir une gestion efficace et efficiente de l'utilisation du système par les partenaires de réalisation. | Le FNUAP a informé le Comité que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar s'attelaient à renforcer le suivi et la bonne utilisation du système global de programmation. Les mesures voulues avaient été prises et de multiples activités organisées ; le Comité a notamment appris que le FNUAP avait nommé et formé des membres du personnel en tant que coordonnateurs du système global de programmation. Une série de formations au système global de programmation avait par ailleurs été organisée pour les équipes chargées des | Le Comité a vérifié que les activités de formation et de suivi relatives à l'utilisation du système global de programmation mentionnées par les bureaux de pays du FNUAP en Éthiopie, au Mozambique et au Myanmar avaient été menées à bien. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---|---|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 6 | 2019 | A/75/5/Add.8 , chap. II, par. 165 | Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar incorporent dans leur système informatique de meilleurs outils de gestion des voyages, afin de rendre cette procédure plus efficace et rationnelle. | programmes et des finances ainsi que pour les partenaires de réalisation afin d'encourager la compréhension du système et, partant, son utilisation efficace. | Les bureaux de pays du FNUAP en Éthiopie, au Mozambique et au Myanmar ont expliqué qu'ils avaient revu et modifié quelque peu les outils utilisés. Un nouveau module général pour les voyages serait en outre déployé dans le cadre de la mise en service du progiciel de gestion intégré. | Le Comité prend note des efforts déployés par la direction des bureaux de pays du FNUAP en Éthiopie, au Mozambique et au Myanmar en vue de l'élaboration d'un outil généralisé destiné à améliorer le système informatique pour ce qui est de la gestion des voyages. Cet outil relève du nouveau progiciel de gestion intégré, qui sera lancé au troisième trimestre de 2022. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application. | | | X |
| 7 | 2020 | A/76/5/Add.8 , chap. II, par. 40 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce ses procédures de suivi des activités de certification à tous les niveaux de gouvernance (mondial, régional et national), l'objectif étant d'aboutir à une procédure qui donne une vue d'ensemble précise des partenaires de réalisation ayant été soumis en temps utile à un contrôle ponctuel ou à un audit. | Le FNUAP a expliqué qu'il s'employait à automatiser la sélection des partenaires de réalisation soumis aux activités de certification par l'intermédiaire du système de certification des partenaires de réalisation. Les critères fixés en 2021 en matière de certification et de contrôle avaient par ailleurs été intégrés au système, ce qui avait permis d'y adapter le calendrier des activités de certification. Il était en outre tenu compte dans le « nouveau » modèle de plan de certification d'activités à brève échéance et régulières. Le système de | Le FNUAP a comblé cette faiblesse en appliquant un nouveau plan de certification et en menant d'importants contrôles et audits ponctuels durant la période considérée, atteignant ainsi un taux d'exécution de 93 %. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | X | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 8 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 41 | Le Comité recommande que le FNUAP mette à jour en temps voulu et avec précision les notes de risque des partenaires de réalisation dans le système de certification des partenaires de réalisation, l'objectif étant de planifier avec précision les activités de certification et de surmonter les insuffisances du système de certification. | certification des partenaires de réalisation était dorénavant aligné sur le modèle révisé. Un nouveau champ permettait de plus de faire la distinction entre les audits réguliers et les audits précoces, les bureaux de pays et la direction étant dès lors en mesure de contrôler le calendrier des audits. | La direction a assuré un suivi auprès des bureaux de pays, leur rappelant qu'il était important de veiller à ce que la dernière note de risque à avoir été obtenue dans le cadre d'une microévaluation soit dûment prise en compte dans le système de certification des partenaires de réalisation. De plus, le Groupe de la gestion de la qualité a fourni au personnel du matériel de formation concernant l'enregistrement de nouvelles microévaluations dans le système. Le FNUAP a procédé à un nettoyage des données contenues dans le système de certification des partenaires de réalisation pour s'assurer que les notes de risque y figurant correspondaient à celles qui avaient effectivement été transmises dans les rapports de microévaluation. | | | | X |
| 9 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 42 | Le Comité recommande que le FNUAP prévoie des contrôles automatiques dans le nouveau progiciel de gestion intégré, | Les impératifs devant être respectés en ce qui concerne la gestion des partenaires de réalisation au moyen du | Le Comité reconnaît les efforts déployés par le FNUAP au cours de la période considérée, mais constate que ceux-ci n'ont | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--|--|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 10 | 2020 | A/76/5/Add.8 , chap. II, par. 43 | Le Comité recommande que le FNUAP forme les auditeurs indépendants à l'utilisation du système de certification des partenaires de réalisation. | Le FNUAP a dispensé une formation sur l'utilisation du système de certification des partenaires de réalisation à l'ensemble des entreprises récemment engagées au titre d'accords à long terme ainsi qu'aux auditeurs. Au moyen d'un tutoriel en ligne individuel tenu en direct, le Groupe de la gestion de la qualité a guidé les entreprises signataires d'accords à long terme à travers les différents modules du système de certification, afin de veiller à ce que tous les utilisateurs aient été formés à la manière de télécharger des rapports et se | pas encore porté leurs fruits, la question de la gestion des partenaires de réalisation relevant du nouveau progiciel de gestion intégré, dont le lancement aura lieu au troisième trimestre de 2022. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application. | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|---------------------------------|---|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 11 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 49 | Le Comité recommande que le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes applique des procédures de contrôle effectives en temps voulu concernant les activités de certification, afin que chaque bureau de pays mène à bien les activités de certification en cours et en assure le suivi. | soient familiarisés avec les différents modules ainsi qu'avec les procédures d'accès, de visualisation et de récupération des informations. | Le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes a mis au point un système permettant de veiller à ce que les activités de certification soient dûment menées par l'intermédiaire d'un comité de suivi et de contrôle qu'il a créé pour vérifier que les bureaux de pays exécutent les activités de certification dans les délais impartis. | Le Comité a examiné les rapports qui avaient été établis au sujet de la réalisation et du suivi des activités de certification en cours du Bureau régional du FNUAP pour les États arabes. La recommandation est considérée comme appliquée. | X | | | |
| 12 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 62 | Le Comité recommande que le FNUAP procède à des microévaluations en temps voulu et enregistre les dates et la note de risque de manière précise dans l'outil du système de certification des partenaires de réalisation, l'objectif étant de disposer d'une note de risque des partenaires de réalisation qui soit à jour, de modalités précises de transfert de fonds aux partenaires de réalisation et d'activités de certification adaptées. | Le FNUAP a indiqué que l'on trouvait dans le guide de certification des partenaires de réalisation de 2021, à la section relative aux évaluations, des directives détaillées et actualisées concernant la réalisation de microévaluations à distance par les bureaux de pays. Ces derniers avaient par ailleurs reçu du Fonds des instructions sur l'enregistrement des nouvelles microévaluations, et il leur avait été rappelé de veiller à ce que la dernière note de risque en date soit dûment prise en compte dans le système de certification. Enfin, le FNUAP avait publié un guide pratique dans la base de connaissances du bureau mondial d'appui, que le | Le Comité a vérifié que le FNUAP avait mis la dernière main au guide de certification des partenaires de réalisation de 2021. Il a en outre examiné le matériel de formation relatif aux nouvelles microévaluations et au système de certification des partenaires de réalisation. Enfin, il s'est penché sur les progrès qui avaient été réalisés s'agissant des données utilisées par le FNUAP pour enregistrer les notes de risques dans le cadre de l'élaboration du plan de certification pour 2021. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 13 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 63 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce ses procédures de contrôle des microévaluations à tous les niveaux de gouvernance (mondial, régional et national), l'objectif étant de disposer d'évaluations précises et actualisées des partenaires de réalisation. | personnel utilisait pour trouver réponses et conseils. Le FNUAP a effectué un contrôle de la qualité du module du système de certification des partenaires de réalisation relatif aux microévaluations pour s'assurer que les données avaient été enregistrées correctement. S'étant efforcé de résoudre les incohérences avec les bureaux extérieurs au cours des derniers mois, le FNUAP a confirmé que la bonne note de risque avait été utilisée pour élaborer le plan de certification. S'agissant de la validité des microévaluations, un examen était en cours et le Fonds assurait un suivi auprès des bureaux de pays. Cette surveillance se poursuivrait périodiquement. Les bureaux régionaux continuaient en outre de collaborer avec les bureaux de pays pour s'assurer de la programmation des activités de certification voulues et de leur achèvement dans les temps. | Le Comité a examiné le contenu des webinaires que le Fonds avait organisé à l'échelle mondiale sur la planification des activités de certifications, les changements en la matière et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Ceux-ci permettaient de diffuser des informations sur les sujets susmentionnés, de clarifier les exigences et de répondre à toutes questions ou demandes du personnel concernant les procédures de contrôle des microévaluations. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 14 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 73 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan forment les partenaires de réalisation à utiliser correctement le module du système global de programmation dans Atlas, l'objectif étant d'obtenir un rapport d'étape sur l'exécution | Le bureau de pays du FNUAP en République arabe syrienne a élaboré un plan de renforcement des capacités à l'intention des partenaires de réalisation dans les domaines de la préparation des plans de travail, en particulier pour les ventilations budgétaires détaillées, le module du système global de | Le Comité s'est assuré que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan avaient mené à bien des actions visant l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités des partenaires de réalisation à utiliser correctement le module du système global de | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| | | | du plan de travail qui soit précis et de bonne qualité. | programmation dans Atlas, l'autorisation de financement, l'ordonnancement des dépenses et les rapports d'avancement des plans de travail. Le bureau de pays au Soudan a quant à lui conçu un programme de formation personnalisé pour les partenaires de réalisation, qui visait à combler les lacunes tenant au caractère décentralisé des activités de mise en œuvre. Pour remédier au problème de capacité des partenaires de réalisation en matière de rapports, le bureau de pays en Égypte a tenu un atelier virtuel avec toutes ces entités, au cours duquel il s'est intéressé aux exigences relatives aux rapports d'étape sur l'exécution des plans de travail et a proposé un accompagnement individuel, par l'intermédiaire de son personnel, concernant le suivi et l'établissement de rapports axés sur les résultats. | programmation dans Atlas, dans le cadre de plusieurs sessions de formation. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | |
| 15 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 74 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan renforcent, en temps voulu, les examens effectués par l'administrateur ou l'administratrice de programme avant l'approbation du rapport d'étape sur l'exécution du plan de travail et du formulaire correspondant d'autorisation de financement et | Pour améliorer encore la gestion des partenaires de réalisation et la qualité des rapports d'étape sur l'exécution des plans de travail et des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, le bureau de pays du FNUAP en République arabe syrienne avait revu son système de personnes référentes pour les partenaires de réalisation. Le rôle des bureaux extérieurs avait | Le Comité s'est assuré que les mesures annoncées par les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan avaient été appliquées, notamment s'agissant de l'organisation de sessions de formation et de l'examen et de la vérification des rapports d'étape sur l'exécution des plans de travail dans le système global de programmation. Il a ainsi | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 16 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 88 | Le Comité recommande que le FNUAP améliore sa procédure de suivi des fournitures aux niveaux des bureaux régionaux | Le Fonds a expliqué que la nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement comprenait une équipe d'appui | Le Comité a noté que le FNUAP avait pris des mesures pour résoudre les difficultés qui se posaient en matière de gestion | | X | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 17 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 89 | Le Comité recommande que le FNUAP intègre, dans le nouveau progiciel de gestion intégré, des contrôles préventifs relatifs aux informations sur les stocks, l'objectif étant que des avertissements soient émis rapidement à chaque étape de la procédure. | Le FNUAP a fait savoir que l'administration concevrait et mettrait en service un ensemble adéquat de fonctions de traitement automatique et de contrôles de prévention et de détection dans son nouveau progiciel de gestion intégré afin d'améliorer le suivi des envois, de faire en sorte que les opérations relatives aux stocks soient enregistrées avec plus d'exactitude et plus rapidement, | et de contrôle des stocks. Leur mise en œuvre nécessitait cependant que le nouveau système soit opérationnel et que les fonctions de l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement soient pleinement assurées. Les activités du Fonds sur cette question se poursuivant, le Comité considère que la recommandation est en cours d'application. | | X | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|---------------------------------|--|---|---|---|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 18 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 97 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan renforcent les mesures prises pour gérer les formulaires de réception et d'inspection dans le système Shipment Tracker, l'objectif étant de suivre les flux opérationnels et d'avoir des pièces justificatives lisibles. | Le bureau de pays en République arabe syrienne a examiné les procédures de réception, d'inspection et de livraison des fournitures destinées aux programmes afin de recenser et de combler les lacunes. Le ou la responsable Shipment Tracker et les assistants au soutien logistique veilleraient à ce que les pièces justificatives requises soient chargées dans le système et puissent être consultées. Le bureau de pays au Soudan a quant à lui renforcé les capacités du personnel chargé de la gestion des stocks et de la chaîne d'approvisionnement. L'administration et les responsables du budget veilleraient au respect d'une procédure complète et précise, tandis que l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement s'assurerait que les opérations de réception et d'inspection soient menées de manière à satisfaire aux exigences | et de renforcer les contrôles en matière de communication de l'information et d'autres contrôles de détection de sorte que l'équipe d'appui au bureau de pays et de suivi qui serait créée au sein de la nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement puisse assurer un meilleur suivi. | Le Comité s'est assuré que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan avaient mené à bien les activités signalées. Il a constaté que des progrès avaient été réalisés s'agissant des formulaires de réception et d'inspection téléchargés dans le système Shipment Tracker, ceux-ci ayant notamment gagné en lisibilité. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|----------------------------------|---|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 19 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 98 | Le Comité recommande également que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan renforcent la vérification de l'établissement et le contrôle des bordereaux de livraison, l'objectif étant de veiller à ce qu'il y ait une procédure complète et précise qui permette aux bureaux de pays de conserver des informations fiables sur les biens livrés. | formulées dans les politiques et procédures. L'équipe de gestion des opérations du bureau de pays en République arabe syrienne a fourni un accompagnement étroit à son personnel et veillé à ce que le ou la responsable des opérations internationales vérifie systématiquement les bordereaux de livraison et les formulaires de réception et d'inspection. Le bureau de pays au Soudan a pour sa part constitué une équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'administration et les responsables du budget ont veillé à ce qu'une procédure complète et précise soit suivie dans le cadre de la gestion des dispositifs de contrôle des fournitures destinées aux programmes. | Le Comité s'est assuré que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan avaient mené à bien les activités signalées. Il a constaté que l'établissement et le contrôle des bordereaux s'étaient améliorés, tandis que les divergences entre ces documents et les pièces financières qui figuraient dans le système Atlas s'étaient amenuisées. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 20 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 107 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan renforcent leur procédure de suivi des achats de façon à effectuer les examens trimestriels du plan d'achat en respectant les délais. | Le FNUAP a déclaré que les deux bureaux avaient procédé à un examen approfondi de leur plan d'achat pour l'exercice 2021 et élaboré une stratégie concernant leur mise en œuvre. Au bureau de pays du Soudan, les examens trimestriels avaient en outre été menés en coordination avec toutes les parties prenantes concernées. Ces examens contribuaient de façon intégrante à la communication d'informations | Au vu des informations lui ayant été présentées et de l'examen qu'il a effectué, le Comité constate que les bureaux de pays de la République arabe syrienne et du Soudan se sont efforcés d'améliorer leurs procédures de contrôle et de suivi pour garantir le respect du plan d'achat convenu au moyen de contrôles renforcés. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|----------------------------------|---|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 21 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 108 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan utilisent l'outil de planification des achats avec efficacité et sans retard, afin de recenser avec exactitude les besoins réels en matière d'achats. | dans le système d'information stratégique et représentaient un indicateur clef de performance pour les quelques membres du personnel associés à leur tenue. | Le bureau de pays en République arabe syrienne utilise des outils de planification et de suivi des achats hors ligne, qui sont plus détaillés et dans lesquels sont notamment précisés les catégories et sous-catégories et le prix unitaire vérifié. L'outil hors ligne est examiné et actualisé tous les trimestres. Il fait également l'objet de mises à jour régulières en ce qui concerne les achats, un examen étant réalisé à la fin de chaque trimestre. Le bureau de pays au Soudan veille à ce que le plan d'achat soit établi dans les temps pendant le premier trimestre de chaque année, puis révisé tous les trimestres conformément aux directives de l'organisation. L'administration du bureau de pays s'est attachée en priorité à renforcer les procédures internes et à créer une nouvelle unité chargée des achats et des stocks en 2020. | Au vu des informations et des clarifications que lui ont fournies les bureaux de pays du FNUAP en République arabe syrienne et au Soudan, le Comité est d'avis que les deux bureaux ont utilisé l'outil de planification des achats proposé dans Atlas pour préparer leur plan d'achat et en assurer le suivi, avec pour objectifs de respecter les délais et d'optimiser l'utilisation des ressources. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 22 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 118 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce le suivi et les contrôles internes pour que tous les rapports d'évaluation des accords à long terme soient | Le Service des achats du FNUAP a mis au point un outil d'évaluation des fournisseurs. Le Fonds estime donc que cette recommandation a été appliquée | L'examen effectué par le Comité a permis de vérifier que le Service des achats du FNUAP s'était efforcé de mettre au point un outil d'évaluation des fournisseurs afin de garantir que | X | | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|----------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| | | | présentés aux fournisseurs sans retard et avec exactitude. | et demande au Comité de la classer. | tous les rapports d'évaluation des accords à long terme soient présentés aux fournisseurs durant la période voulue. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | |
| 23 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 119 | Le Comité recommande que le FNUAP fasse en sorte que toutes ses unités administratives tombent progressivement dans le champ des rapports d'évaluation des accords à long terme, pour avoir une meilleure vue d'ensemble du recours à ces accords dans les domaines autres que l'acquisition de produits de base. | Le Service des achats du FNUAP a développé un outil ad hoc pour suivre les prestations obtenues dans le cadre d'accords à long terme non essentiels. Le Fonds estime donc que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer. | Le Comité a vérifié que le FNUAP s'était efforcé de faire en sorte que ses différentes unités administratives tombent progressivement dans le champ des rapports d'évaluation des accords à long terme, ce pour quoi le Fonds avait élaboré — à l'intention de tous les coordonnateurs et coordonnatrices chargé(e)s des achats et de tout le personnel affecté aux programmes dans les différentes unités administratives — une note d'orientation sur l'évaluation des prestations des fournisseurs et la communication d'informations sur la question, s'agissant des achats locaux. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | X | |
| 24 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 132 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan renforcent la procédure relative aux achats locaux pour ne pas obtenir de services ni de biens avant l'émission d'un bon de commande, afin de vérifier que les opérations d'achat soient conformes au budget. | Le FNUAP a signalé que ses bureaux de pays en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan veillaient à ce que les procédures d'achat établies soient strictement suivies. Les bureaux de pays continuaient en outre de former leur personnel et de faire respecter le principe de responsabilité à tous les niveaux de sorte que les bons de | Le Comité a vérifié que les bons de commande avaient été traités correctement et en temps voulu par les bureaux de pays du FNUAP en Égypte, en République arabe syrienne et au Soudan, comme l'exigeaient les procédures d'achat. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | X | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|----------------------------------|---|---|--|---|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 25 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 142 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Égypte renforce la procédure relative aux achats locaux pour que les bons de commande soient établis dans le système Atlas avant la conclusion des contrats de services professionnels correspondants avec les fournisseurs, afin de vérifier que les opérations d'achat soient conformes au budget. | commande soient émis à titre d'instrument contractuel avant la réception des biens et services et l'engagement des fonds, comme l'exigeaient les procédures d'achat et le dispositif de contrôle interne. Les bons de commande étaient traités correctement avant la réception des biens ou services, en fonction des seuils établis et des types d'achat. | Le bureau de pays du FNUAP en Égypte a déjà appliqué cette recommandation en veillant à ce que la chef du bureau et l'analyste des opérations suivent de près les procédures d'achat en cours et vérifient que tous les bons de commande (notamment ceux liés à des contrats de services professionnels) sont émis et que le budget est vérifié en temps utile avant que tout contrat ne soit signé avec un prestataire. | Le Comité a examiné les mesures prises pour que l'approbation et la signature des contrats de services professionnels aient lieu après l'établissement d'un bon de commande dans le système Atlas par le bureau de pays en Égypte. Il estime, sur cette base, que le bureau a bel et bien renforcé la procédure relative aux achats. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 26 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 143 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Égypte applique avec efficacité et sans retard toutes les normes de transparence dans le cadre de la procédure relative aux achats locaux, de sorte que toutes les informations voulues soient clairement définies et portées à la connaissance de l'ensemble des parties concernées. | Le bureau de pays en Égypte a veillé à ce que tous les dossiers d'invitation à soumissionner, y compris les demandes de prix, incluent désormais des critères de sélection. Toutes les demandes de prix sont par ailleurs contrôlées par l'analyste des opérations, qui vérifie qu'elles sont complètes à tous les égards, avant d'être publiées. Des contrôles internes ont en | Le Comité a examiné les bons de commande créés pendant l'exercice 2021. Il a également étudié les critères d'évaluation communiqués aux fournisseurs au début de la procédure de demande de prix. Au vu des progrès accomplis par le bureau de pays en Égypte pour ce qui était de renforcer le respect des normes de transparence établies dans les politiques d'achat du | X | | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|----------------------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| | | | | <p>outré été mis en place pour confirmer que les approbations techniques requises avaient été reçues de la part de l'unité administrative compétente du siège, notamment s'agissant de l'examen des dossiers d'invitation à soumissionner auquel le Service des achats était tenu de procéder.</p> | <p>FNUAP, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.</p> | | | | |
| 27 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 156 | <p>Le Comité recommande que le FNUAP renforce sa procédure de suivi des voyages à tous les niveaux administratifs (mondial, régional et national), afin de garantir l'accès en temps voulu aux informations nécessaires à la prise de décisions et d'accroître l'accès aux meilleures possibilités de voyage.</p> | <p>Le FNUAP a indiqué qu'il avait mis cette recommandation en œuvre en renforçant le suivi des voyages à tous les niveaux et qu'une prise de décisions plus rapide serait possible, comme demandé.</p> | <p>Le Comité a vérifié que le FNUAP s'était attelé à renforcer la procédure de suivi des voyages en formant les responsables de l'organisation des voyages au siège ainsi que des membres du personnel des ressources humaines. La recommandation est donc considérée comme appliquée.</p> | X | | | |
| 28 | 2020 | A/76/5/Add.8, chap. II, par. 157 | <p>Le Comité recommande que le FNUAP améliore la procédure à suivre après les voyages de façon à enregistrer sans retard les frais de voyages, afin d'éviter le risque de non-comptabilisation d'éléments de passif.</p> | <p>Le FNUAP a indiqué qu'il avait mis cette recommandation en œuvre en renforçant le suivi des voyages à tous les niveaux et qu'une prise de décisions plus rapide serait possible, comme demandé.</p> | <p>Le Comité reconnaît les efforts déployés par l'administration sur cette question et a vérifié que le FNUAP avait mis en œuvre des mesures visant à améliorer la procédure à suivre après les voyages pour ce qui était des délais à respecter concernant la soumission des demandes de remboursement de frais, en formant le personnel et en lui rappelant les responsabilités qui lui incombent. La recommandation est donc considérée comme appliquée.</p> | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---|---|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 29 | 2020 | A/76/5/Add.8 , chap. II, par. 170 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce le suivi et les contrôles internes pour garantir que les rapports soient présentés aux donateurs dans les délais, au moyen du système de suivi de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs. | Le FNUAP a défini les attributions du personnel responsable du système de surveillance de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs. Les responsables du budget préparent les rapports descriptifs et s'assurent que ceux-ci soient soumis aux donateurs conformément au calendrier établi dans les accords de cofinancement. Une fois les rapports transmis aux donateurs, il est par ailleurs demandé aux responsables de les télécharger dans l'outil de suivi interne, à savoir le système de surveillance de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs. | Le Comité s'est intéressé aux mesures que le Fonds avait adoptées et a observé que la présentation des rapports aux donateurs s'était améliorée, notamment pour ce qui était du respect des délais de chargement dans le système de suivi par chaque bureau régional et division. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 30 | 2020 | A/76/5/Add.8 , chap. II, par. 171 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce sa structure de gouvernance pour améliorer sa capacité de présenter dans les délais des rapports exacts aux donateurs, afin de tenir à jour les informations relatives aux opérations aux niveaux mondial, régional et national. | Le FNUAP a défini les attributions du personnel responsable du système de surveillance de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs. Les responsables du budget préparent les rapports descriptifs et s'assurent que ceux-ci soient soumis aux donateurs conformément au calendrier établi dans les accords de cofinancement. Une fois les rapports transmis aux donateurs, il est par ailleurs demandé aux responsables de les télécharger dans l'outil de | Le Comité a corroboré les efforts déployés par le FNUAP, tels que la définition des attributions du personnel responsable du système de surveillance de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs dans chaque bureau régional et division. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |

| N ^o | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'Administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|---|---|---------|--------------------------|-----------------------------|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| | | | | | suivi interne, à savoir le système de surveillance de la présentation des rapports prévus dans les accords conclus avec les donateurs. | | | | | |
| Nombre total de recommandations | | | | | | 30 | 24 | 6 | – | – |
| Pourcentage du nombre total de recommandations | | | | | | 100 | 80 | 20 | – | – |

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 29 avril 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Le Bureau des services d'audit et d'investigation examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle.

L'administration du FNUAP a donné au Bureau des services d'audit et d'investigation libre accès à toutes les pièces comptables et financières et aux pièces justificatives.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services d'audit et d'investigation et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu du Chef des services financiers (Bureau des services de gestion) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle du PNUD appliqués dans le cas des services fournis par le Programme au FNUAP, conformément à l'accord de gestion en vigueur tel que modifié et à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur
de la Division des services de gestion
(Signé) Andrew **Saberton**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2021, apporte un complément d'information et met en relief les points saillants et l'évolution de la situation financière et des résultats financiers du Fonds.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

2. Tout au long de l'année 2021, le FNUAP a continué de répondre avec agilité et résilience aux difficultés, possibilités et risques créés par la pandémie de COVID-19 et adapté ses activités, le cas échéant, en vue d'obtenir des résultats stratégiques. Il a notamment mené des interventions pour lutter contre les effets de la COVID-19 sur les femmes et les filles, bien qu'à une échelle moindre par rapport à 2020, et progressivement repris les interventions liées aux programmes qui avaient été mises en attente en 2020. L'efficacité de l'action du FNUAP a été permise par des mesures prises en 2020, notamment la souplesse adoptée dans des domaines d'action et des processus opérationnels clés et le recours à des modalités de travail à distance appuyées par de nouveaux systèmes et outils en ligne.

3. Comme l'année précédente, le FNUAP est dans l'incapacité de cerner et d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire et de la réponse qu'il lui a apportée sur les composantes de ses états financiers, dans la mesure où les systèmes de comptabilité et d'information financière ne sont pas conçus pour relier les produits, les charges et les soldes à tel ou tel événement externe. Néanmoins, il est rendu compte chaque fois que possible, dans le présent chapitre et dans les notes relatives aux états financiers, des conséquences de la pandémie sur la situation financière et les résultats financiers du Fonds et des mesures prises pour y faire face.

Résultats financiers : récapitulatif

4. On trouvera récapitulés ci-après les principaux résultats financiers pour 2021 :

a) En 2021, le FNUAP a enregistré le plus haut montant brut de contributions de son histoire, à savoir 1 464,1 millions de dollars ; ce chiffre est supérieur à 1,0 milliard de dollars pour la cinquième année consécutive et dépasse de 15,5 % les revenus de 2020. Cette augmentation est uniquement imputable au montant des contributions préaffectées, qui a augmenté de 23,6 % pour atteindre 1 051,5 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des contributions versées aux instruments de financement affectés à des usages très spécifiques. Le montant brut des contributions non préaffectées a, quant à lui, diminué de 1,0 % et s'élevait à 412,6 millions de dollars ;

b) Les dépenses totales du Fonds ont augmenté de 5,9 % pour atteindre 1 300,7 millions de dollars en 2021, ce qui tient essentiellement à l'augmentation des dépenses liées à la fourniture de services intégrés de santé sexuelle et reproductive et de services de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre et à la reprise des activités de perfectionnement et de formation des partenaires, qui avaient été mises en attente en 2020 en raison des restrictions imposées aux voyages et à la tenue de manifestations en présentiel ;

c) L'actif total a augmenté de 9,0 % pour atteindre 2 305,4 millions de dollars au 31 décembre 2021, principalement en raison de l'augmentation de la trésorerie et des investissements. Le passif total a diminué de 3,1 %, pour s'établir à 577,6 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution des dettes et charges à payer et des autres passifs courants ;

d) Les réserves et les soldes des fonds ont augmenté de 13,7 % pour atteindre 1 727,8 millions de dollars, ce qui tient principalement à l'augmentation des soldes des fonds préaffectés et non réservés à des fins particulières, qui s'élevaient à 1 356,2 millions de dollars au 31 décembre 2021 en raison d'un excédent pour l'année. Ce montant comprend des contributions préaffectées d'un montant de 421,2 millions de dollars qui n'avaient pas encore été reçues au 31 décembre 2021 et qui ne pouvaient donc pas servir à couvrir les charges. Le solde des fonds non préaffectés et pouvant servir au financement des programmes a progressé de 12,3 % pour atteindre 181,2 millions de dollars, une augmentation qui s'explique principalement par une gestion financière prudente visant à assurer la continuité de l'activité du FNUAP en cas d'éventuels problèmes de financement dans les années à venir et par des contributions supérieures à l'objectif fixé dans le plan stratégique qui ont été reçues dans la dernière partie de l'année et n'ont pas pu être utilisées en 2021.

Résultats financiers

Évolution des produits provenant des contributions

5. Le financement du FNUAP provient essentiellement de contributions volontaires non réservées à des fins particulières (appelées « ressources non préaffectées », « ressources de base » ou « ressources ordinaires ») et de contributions volontaires que les donateurs souhaitent voir affecter à une utilisation, une activité ou un programme donnés (appelées « ressources préaffectées », « ressources autres que les ressources de base » ou « autres ressources »).

6. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et comptabilisés en produits conformément aux méthodes comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les contributions nettes sont égales aux contributions brutes après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts, des dépréciations pour créances douteuses et, en 2021, du remboursement des charges fiscales acquittées par les contribuables d'un État Membre.

7. En 2021, le montant brut des contributions a augmenté de 15,5 % pour atteindre 1 464,1 millions de dollars (1 267,8 millions de dollars en 2020). Il s'agit du plus haut niveau de contributions enregistré en une année dans l'histoire du FNUAP : ce chiffre bat le record atteint en 2019 et dépasse 1,0 milliard de dollars pour la cinquième année consécutive. Le montant net s'est établi à 1 392,8 millions de dollars (contre 1 203,5 millions en 2020).

8. Le montant brut des contributions non préaffectées a diminué de 1,0 % pour s'établir à 412,6 millions de dollars (contre 416,8 millions de dollars en 2020), ce qui tient essentiellement à une réduction de 15,4 millions de dollars des contributions d'un État Membre au titre des ressources de base et au caractère ponctuel des contributions supplémentaires versées par plusieurs États Membres en 2020 pour soutenir l'action du FNUAP face à la pandémie, mais cette diminution a été partiellement compensée par des contributions de 30,8 millions de dollars versées par un État Membre qui a recommencé à financer le Fonds en 2021.

9. En 2021, 101 donateurs² ont versé des contributions non préaffectées (contre 96 en 2020) et 10 d'entre eux ont versé 87,2 % du montant brut de ces contributions (contre 90,9 % en 2020). Huit des 10 principaux donateurs ont versé leurs contributions dans des devises autres que le dollar des États-Unis. Le FNUAP assure une gestion active de son exposition nette au risque de change, notamment en procédant à des opérations de couverture si nécessaire et en préconisant un versement précoce des contributions afin de disposer d'une plus grande souplesse en matière de gestion de la position en devises. En 2021, 59,4 % des contributions non préaffectées ont été versées au FNUAP au cours du premier semestre de l'année (contre 76,8 % en 2020).

10. Le montant brut des contributions préaffectées a augmenté de 23,6 % pour atteindre 1 051,5 millions de dollars en 2021 (contre 850,9 millions de dollars en 2020), ce qui a permis au FNUAP de dépasser de 61,8 % l'objectif de 650,0 millions de dollars fixé dans son plan stratégique. Ce chiffre a augmenté malgré la réduction significative des contributions d'un État Membre (qui ont diminué de 93,7 millions de dollars entre 2020 et 2021, y compris la comptabilisation en pertes de contributions à recevoir d'un montant de 42,2 millions de dollars n'ayant pas été versées au 31 décembre 2020), qui a été partiellement compensée par des contributions de 62,5 millions de dollars versées par un État Membre qui a recommencé à financer le Fonds en 2021.

11. L'augmentation du montant brut des contributions préaffectées s'explique principalement par le fait que les contributions affectées à des usages très spécifiques ont augmenté de 54,6 % par rapport à l'année précédente. Les contributions aux fonds thématiques ont également augmenté, bien qu'à un taux plus faible (8,9 %), tandis que les contributions reçues d'entités des Nations Unies (y compris dans le cadre des fonds de financement communs et les transferts interorganisations) ont diminué de 8,9 %. Malgré cette diminution, les entités des Nations Unies constituaient le principal groupe de donateurs de ressources préaffectées du FNUAP pour la quatrième année consécutive, avec une contribution de 247,4 millions de dollars en 2021 (contre 271,6 millions de dollars en 2020).

12. En 2021, 70,0 % du montant brut des contributions préaffectées provenaient des 10 principaux donateurs, soit 9,0 points de pourcentage de moins qu'en 2020, où les 10 principaux donateurs représentaient 79,0 % du total. Les efforts déployés par le FNUAP pour élargir sa base de donateurs en encourageant la participation des pays à revenu intermédiaire, des économies émergentes et des donateurs du secteur privé portent donc leurs fruits. Plus de 41,1 % des contributions provenant des 10 principaux donateurs étaient libellées dans d'autres devises que le dollar des États-Unis.

13. Au total, 33,2 % du montant brut des contributions préaffectées, soit 348,6 millions de dollars, étaient réservés à des fins humanitaires, soit le plus haut niveau de financement humanitaire que le Fonds ait généré en une seule année à ce jour (en 2020 ce montant se chiffrait à 272,9 millions de dollars, soit 32,1 %).

14. Exprimée en pourcentage du montant brut des produits provenant des contributions, la part des contributions préaffectées a progressé de 4,7 points de pourcentage, s'établissant à 71,8 % en 2021 (contre 67,1 % en 2020). Outre le fait que le financement du Fonds reste tributaire d'un petit groupe de donateurs, cette tendance est un motif de préoccupation majeur pour le Fonds puisqu'elle génère des coûts administratifs plus élevés, qu'elle complique la planification et l'exécution des programmes, en raison notamment d'une souplesse réduite dans l'allocation des ressources, et qu'elle présente des risques pour la continuité des programmes. Le FNUAP continue, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, d'encourager ses donateurs à contribuer davantage aux sources et instruments de

² Hors contributions privées.

financement flexibles, en particulier aux ressources non préaffectées, qui demeurent la pierre angulaire de ses opérations.

15. Les sommes remboursées aux donateurs, qui ont augmenté de 4,8 %, s'établissent à 6,5 millions de dollars (contre 6,2 millions de dollars en 2020). En 2021, les remboursements n'ont représenté que 0,6 % du montant brut des produits provenant des contributions préaffectées (contre 0,7 % en 2020), ce qui témoigne du taux d'exécution élevé des activités relatives au programme.

16. En avril 2022, un important donateur a annoncé des réductions potentielles de ses futures contributions au titre de l'aide au développement en raison d'un changement de priorités face aux crises en cours. Au moment d'autoriser la publication des présents états financiers, le FNUAP était dans l'incapacité d'estimer de manière fiable les répercussions d'une éventuelle réduction des contributions de ce donateur sur l'exécution des programmes et ses activités opérationnelles.

Produits divers

17. Le montant des produits divers a diminué de 0,9 % en 2021 pour s'établir à 112,4 millions de dollars (113,4 millions de dollars en 2020), principalement en raison de pertes de change de 14,7 millions de dollars sur les contributions à recevoir en 2021, qui sont comptabilisées comme charges, alors que des gains de change de 15,8 millions de dollars avaient été comptabilisés parmi les produits divers en 2020. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation de 8,5 millions de dollars des produits des placements et par le reclassement à la rubrique Produits divers de 4,7 millions de dollars qui correspondent aux remboursements à verser au personnel du FNUAP assujetti à l'impôt sur le revenu dans un État Membre³ et qui étaient précédemment considérés comme des contributions. Les frais de recouvrement des coûts, qui s'élevaient à 58,9 millions de dollars (52,4 % des produits divers) en 2021 (contre 58,5 millions de dollars, ou 51,6 %, en 2020) restent la principale composante des produits divers.

Annonces de contribution faites par les donateurs

18. Au 31 décembre 2021, le FNUAP avait reçu de la part de donateurs et de gouvernements de pays de programme des annonces de contributions pluriannuelles non préaffectées qui se chiffraient à 353,5 millions de dollars (contre 210,9 millions de dollars en 2020). De plus, les donateurs s'étaient engagés à verser 124,9 millions de dollars dans le cadre d'accords relatifs aux contributions préaffectées (contre 615,9 millions de dollars en 2020). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation en produits.

Charges : aperçu général

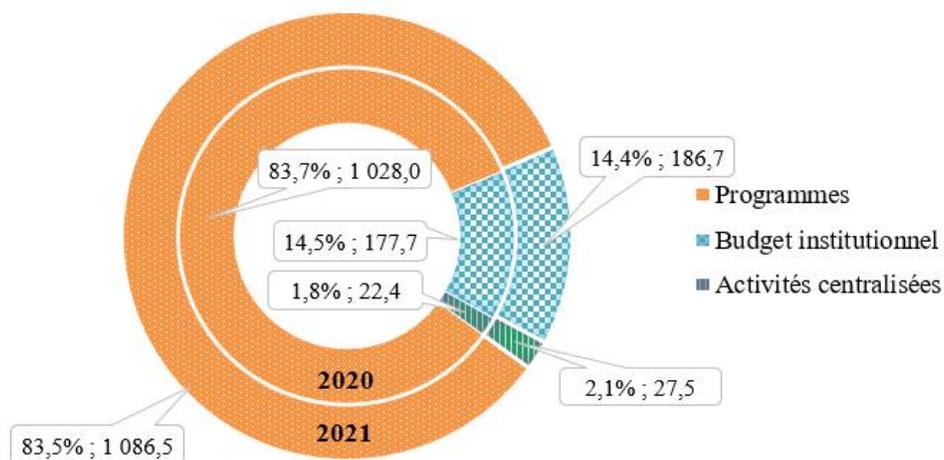
19. Le montant total des charges a augmenté de 5,9 % et s'est établi à 1 300,7 millions de dollars en 2021 (contre 1 228,1 millions de dollars en 2020), principalement en raison d'une hausse de 53,4 millions de dollars des charges réglées au moyen des ressources préaffectées, encore que les charges liées aux ressources non préaffectées ont également augmenté de 19,2 millions de dollars.

20. On trouvera à la figure IV.I une ventilation des charges de 2021 et de 2020.

³ Le reclassement a repris en 2021 après le versement de nouvelles contributions aux ressources ordinaires par l'État Membre concerné.

Figure IV.I
Total des charges, par type d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



21. Les charges afférentes aux programmes (programmes de pays et interventions aux niveaux mondial et régional) ont augmenté de 5,7 % et se sont élevées à 1 086,5 millions de dollars en 2021 (contre 1 028,0 millions en 2020), principalement en raison de l'augmentation des dépenses liées à la fourniture de services intégrés de santé sexuelle et reproductive et de services de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre et à la reprise des activités de perfectionnement et de formation des partenaires, qui avaient été mises en attente en 2020 en raison des restrictions imposées aux voyages et à la tenue de manifestations en présentiel, restrictions levées en 2021.

22. Les charges afférentes au budget institutionnel ont augmenté de 5,1 % pour atteindre 186,7 millions de dollars en 2021 (contre 177,7 millions de dollars en 2020), en raison d'une augmentation des dépenses liées à la mise en service d'un nouveau progiciel de gestion intégré dans le cadre de l'initiative de modernisation informatique, et d'une augmentation des charges de personnel, principalement en raison d'opérations de restructuration dans certaines divisions du siège qui ont été approuvées par le Conseil d'administration.

23. Les charges afférentes aux activités centralisées – c'est-à-dire celles liées à l'exécution du mandat du Fonds qui ne peuvent sans conteste être rattachées à une réalisation expressément énoncée dans le plan stratégique – se sont chiffrées à 27,5 millions de dollars en 2021 (contre 22,4 millions de dollars en 2020), soit une augmentation de 22,8 %, principalement parce qu'une plus grande proportion des coûts liés aux achats a été imputée aux activités relatives aux programmes, que la valeur des fournitures issues des stocks du Fonds et vendues à des clients tiers a augmenté et que davantage de fournitures données au Fonds ont été livrées aux partenaires.

Charges : répartition par région et par nature

24. Comme par le passé et compte tenu du fait que le Fonds est une organisation intervenant principalement sur le terrain, la plus grande partie des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel concernent des activités exécutées hors siège (1 007,3 millions de dollars, soit 79,1 %, en 2021 et 962,1 millions de dollars,

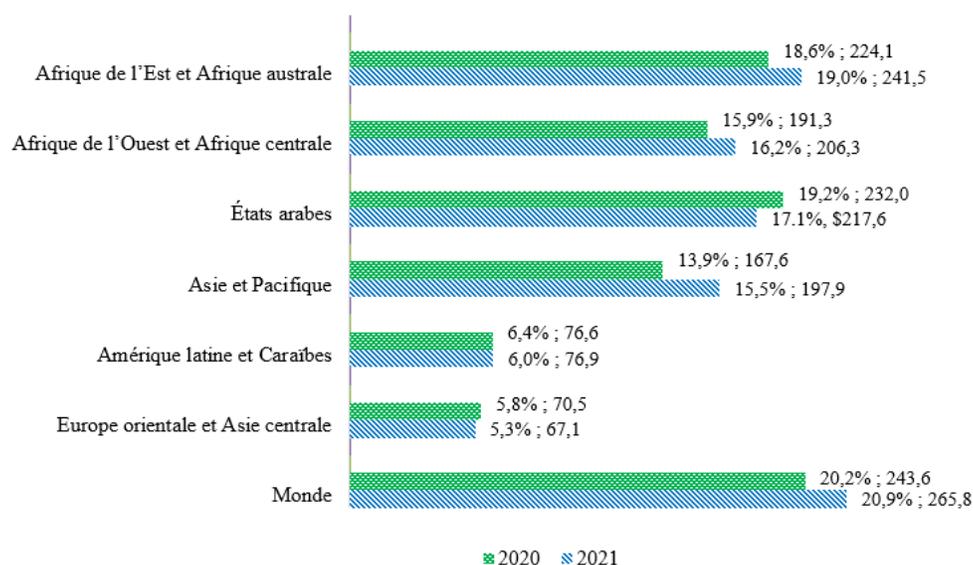
soit 79,8 %, en 2020). De plus, le programme UNFPA Supplies⁴ a fourni des produits de santé reproductive pour un montant de 108,6 millions de dollars (soit 8,5 % des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel) aux pays prioritaires présentant les besoins les plus urgents dans ce domaine (contre 107,9 millions, soit 8,9 %, en 2020).

25. On trouvera comparées à la figure IV.II les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour 2021 et 2020, ventilées par région.

Figure IV.II

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, par région

(En millions de dollars des États-Unis)



26. En 2021, toutes les régions sauf deux ont affiché des charges en hausse par rapport à 2020. La plus forte augmentation, de 30,3 millions de dollars (18,1 %), a été enregistrée dans la région Asie et Pacifique et tient principalement à l'intensification des interventions menées dans le cadre du programme au Bangladesh, notamment en vue de la mise en place, dans le district de Cox's Bazar, de services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes et de services d'intervention en cas de violence fondée sur le genre. La deuxième augmentation par ordre de grandeur, de 22,2 millions de dollars (9,1 %), correspond aux charges mondiales et s'explique principalement par l'achat et la livraison d'équipements de protection individuelle contre la COVID-19 (financés par le fonds d'affectation spéciale thématique pour l'action humanitaire) et de l'élargissement des activités du Programme commun de lutte contre les mutilations génitales féminines ainsi que de celles de l'Initiative Spotlight, qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Les dépenses du programme UNFPA Supplies représentent toujours la majorité des charges mondiales : elles se chiffraient à 126,2 millions de dollars en 2021⁵, soit 47,5 % du total (contre 124,8 millions de dollars, soit 51,2 %, en 2020).

⁴ Programme phare de l'organisation, UNFPA Supplies vise à aider les pays prioritaires à améliorer l'accès aux services de planification familiale et aux méthodes de contraception modernes. Les charges y afférentes figurent dans la catégorie « Monde » dans la figure IV.II.

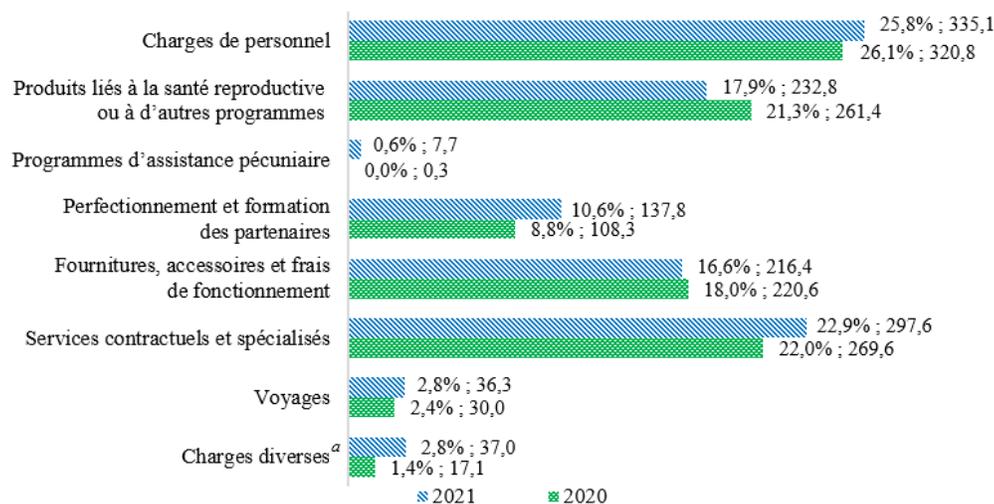
⁵ Après ajustement compte tenu des stocks non distribués qui, à partir de 2021, sont suivis séparément.

27. Les charges ont diminué de 14,4 millions de dollar (6,2 %) dans la région États arabes et de 3,4 millions de dollars (4,8 %) dans la région Europe orientale et Asie centrale, principalement en raison de la réduction des dépenses au Yémen et en Türkiye qui a suivi la réduction des fonds préaffectés dans ces pays. Malgré cette diminution, le Yémen est resté en 2021, comme en 2020, le bureau extérieur du FNUAP ayant les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel les plus élevées, suivi par le Bangladesh et la République arabe syrienne.

28. On trouvera comparées à la figure IV.III les charges de 2021 et celles de 2020, par nature.

Figure IV.III
Total des charges, par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



^a On entend par « charges diverses » les charges financières, l'amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation d'actifs et d'autres charges.

29. Pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée, le Fonds est tributaire des membres de son personnel, recrutés sur le plan international ou national, qui doivent être qualifiés et compétents. En 2021, les charges de personnel du FNUAP⁶ ont augmenté de 4,5 % pour atteindre 335,1 millions de dollars (contre 320,8 millions de dollars en 2020), principalement en raison de l'augmentation des coûts liés au personnel existant et du recrutement de personnel supplémentaire pour assurer la mise en œuvre d'un nombre croissant de programmes. À la fin de 2021, 84,3 % du personnel du FNUAP était en poste dans des bureaux extérieurs (contre 85,0 % en 2020).

30. Les charges ayant trait aux produits liés à la santé reproductive ou à d'autres programmes achetés par le FNUAP ou ses partenaires de réalisation en vue d'une distribution ultérieure là où les bénéficiaires pourront se les procurer ont diminué de 10,9 % pour atteindre 232,8 millions de dollars (contre 261,4 millions en 2020), principalement en raison d'une diminution des livraisons de fournitures humanitaires, notamment d'équipements de protection individuelle contre la COVID-19. La

⁶ On entend par « personnel » l'ensemble des membres du personnel qui sont nommés par la Directrice ou le Directeur exécutif, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général. Ce terme fait référence à tous les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement à titre temporaire.

livraison de produits de santé reproductive dans des contextes non humanitaires a également diminué, principalement en raison d'une amélioration des activités de prévision, de mesures mises en place pour permettre aux partenaires de réalisation responsables de la distribution des produits de mieux gérer le niveau des stocks requis et d'une réduction considérable des contributions d'un État Membre (précédemment mentionné) affectées à l'achat de produits de santé reproductive.

31. Les charges afférentes aux programmes d'assistance pécuniaire ont considérablement augmenté et se chiffraient à 7,7 millions de dollars en 2021 (contre 0,3 million de dollars en 2020), ce qui découle de la stratégie du FNUAP visant à promouvoir l'utilisation de transferts monétaires pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes, en particulier dans les contextes humanitaires, aux biens et aux services de santé sexuelle et reproductive et de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre.

32. Les charges afférentes au perfectionnement et à la formation des partenaires, qui avaient considérablement diminué en 2020 en raison des restrictions imposées aux déplacements et à l'organisation de manifestations en présentiel, ont augmenté de 27,2 % en 2021, s'établissant à 137,8 millions de dollars (contre 108,3 millions de dollars en 2020). Une partie de cette augmentation est imputable aux activités de renforcement des capacités menées au Soudan du Sud en préparation d'une enquête démographique.

33. Les charges liées aux fournitures, aux accessoires et aux frais de fonctionnement sont restées à des niveaux proches de ceux de 2020, diminuant de 1,9 % pour s'établir à 216,4 millions de dollars (contre 220,6 millions de dollars en 2020).

34. Les charges afférentes aux services contractuels et spécialisés ont augmenté de 10,4 %, pour atteindre 297,6 millions de dollars (contre 269,6 millions de dollars en 2020), ce qui traduit un recours accru à la sous-traitance d'entités et de personnel pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les domaines de la planification familiale, de la santé maternelle et des soins aux nouveau-nés, ainsi que des services de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre, les augmentations les plus importantes étant imputables à l'intensification des interventions au Bangladesh, en Iraq et en Somalie.

35. Les charges ayant trait aux voyages ont augmenté de 21,0 % pour atteindre 36,3 millions de dollars en 2021 (contre 30,0 millions de dollars en 2020), l'augmentation reposant presque intégralement sur les voyages locaux. Cette évolution est le fruit de l'action résolue menée par le FNUAP pour réduire son empreinte carbone, notamment en réduisant les déplacements, en organisant davantage de réunions virtuelles et en réservant les déplacements aux missions essentielles. Il convient de souligner que, malgré cette augmentation, les frais de voyage en 2021 ne représentent que 56,1 % de leur niveau de 2019.

36. Les charges diverses ont augmenté de 116,4 % pour atteindre 37,0 millions de dollars (contre 17,1 millions de dollars en 2020), principalement en raison des pertes de change sur les contributions à recevoir et les soldes des comptes bancaires à la suite de la hausse du cours du dollar des États-Unis par rapport aux monnaies dans lesquelles sont versées les principales contributions, surtout à la fin de 2021.

Charges : contribution aux résultats stratégiques

37. Le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 s'articule autour d'un ensemble de résultats (impact, réalisations et produits) devant être obtenus au cours du cycle. On compte ainsi 14 produits devant contribuer à quatre réalisations en

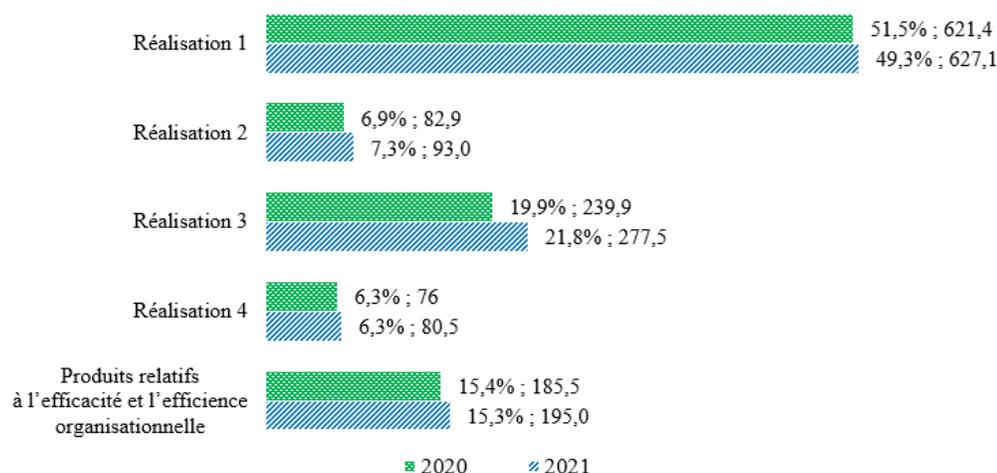
matière de développement, le tout étayé par quatre produits relatifs à l'efficacité et l'efficience organisationnelles⁷.

38. On trouvera une analyse complète des progrès faits par le FNUAP en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 » [DP/FPA/2022/4 (Part I)]. Les charges afférentes au plan stratégique sont récapitulées dans la figure IV.IV.

Figure IV.IV

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel : contribution aux résultats stratégiques

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Réalisation 1 : toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent leurs droits en matière de procréation ; réalisation 2 : tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de procréation ; réalisation 3 : l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et les droits liés à la procréation sont en progression ; réalisation 4 : la quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde.

39. Les charges correspondant aux réalisations et aux produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles ont augmenté en 2021 par rapport à 2020. Le taux d'augmentation des charges associées à la réalisation 3 a dépassé les autres, principalement en raison du déploiement à grande échelle des interventions de prévention de la violence fondée sur le genre et de lutte contre ce phénomène dans le contexte humanitaire et dans le cadre du développement, au moyen d'activités telles que la création d'espaces dédiés aux femmes, la fourniture de services de soutien psychologique et de conseils, le renforcement des capacités de prise en charge des cas de violence fondée sur le genre, la sensibilisation des communautés et la mise en place de systèmes d'orientation efficaces et de programmes de transferts monétaires.

⁷ Voir l'annexe 1 du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021, intitulée « Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources » et consultable à l'adresse suivante : https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/UNFPA_strategic_plan_2018-2021._Annex_1_-_Integrated_results_and_resources_framework_-_FINAL_-_FR.pdf.

Charges : aperçu par modalité de réalisation, marqueur genre, type d'assistance et pertinence par rapport à l'action menée face à la pandémie

40. Le FNUAP collabore étroitement avec les autorités des pays de programme et les organisations non gouvernementales nationales et internationales aux fins de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes de pays. Les dépenses afférentes aux programmes qui ont été engagées par ces partenaires ont augmenté pour la cinquième année consécutive, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, pour atteindre 408,0 millions de dollars, soit 37,6 % du total, en 2021 (contre 385,4 millions de dollars, soit 37,5 %, en 2020). Les dépenses afférentes aux programmes engagées par les entités des Nations Unies intervenant au nom du FNUAP ont augmenté de 94,0 %, s'établissant à 19,4 millions de dollars (contre 10,0 millions de dollars en 2020), ce qui traduit la volonté du Fonds de faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de coopérer plus étroitement avec les autres entités.

41. Par ailleurs, en 2021, le FNUAP a fourni à ses partenaires des produits liés à la santé reproductive et à d'autres programmes d'une valeur de 211,7 millions de dollars (contre 239,8 millions en 2020).

42. Comme auparavant, les activités relatives aux programmes portent en priorité sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2021, 729,7 millions de dollars, soit 67,2 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon notable à ces objectifs (contre 705,0 millions de dollars, soit 68,6 %, en 2020).

43. Les charges afférentes aux interventions humanitaires ont diminué, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, pour s'établir à 393,6 millions de dollars, soit 36,2 % des charges afférentes aux programmes (contre 406,9 millions de dollars, soit 39,6 %, en 2020), en raison de la baisse des charges consacrées aux interventions d'urgence liées à la COVID-19 et de la reprise des activités de développement suspendues en 2020 en raison de la pandémie. Comme en 2020, la majeure partie des charges afférentes aux interventions humanitaires correspondaient à la fourniture de services intégrés et d'informations sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes (47,6 %) et aux activités visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre (35,5 %) (contre 49,0 % et 33,7 % en 2020, respectivement).

44. Les charges afférentes aux interventions humanitaires englobaient 10,2 millions de dollars (contre 8,1 millions de dollars en 2020) financés par le Fonds d'urgence, le mécanisme de financement approuvé par le Conseil d'administration et chargé de fournir aux bureaux extérieurs du FNUAP un financement initial permettant de lancer des interventions humanitaires avant que des ressources préaffectées ne soient disponibles, qui ont été alloués à 36 bureaux extérieurs (contre 29 bureaux extérieurs en 2020).

45. Les dépenses principalement destinées ou étroitement liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19 ont diminué en proportion des charges afférentes aux programmes, passant de 11,9 % en 2020 à 9,7 % en 2021.

Résultats nets pour l'année

46. Le FNUAP a terminé l'année 2021 avec un excédent chiffré à 204,6 millions de dollars (contre 88,8 millions de dollars en 2020), soit une augmentation qui tient principalement aux décalages temporels entre la comptabilisation des produits provenant des contributions et des charges. La plupart des produits sont en effet enregistrés à la signature des accords correspondants, tandis que les charges sont prises en compte au moment de la fourniture des biens et services concernés.

47. En 2021, le taux d'utilisation des ressources non préaffectées inscrites au budget ajusté s'est établi à 93,8 %, soit 1,3 point de pourcentage de plus qu'en 2020 (92,5 %).

48. On trouvera dans le tableau ci-dessous les taux d'utilisation ventilés en fonction des catégories approuvées par le Conseil d'administration.

| <i>Catégorie</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> |
|--|-------------|-------------|
| Activités de développement | 96,4 | 94,5 |
| Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies | 96,1 | 100,0 |
| Activités de gestion | 88,3 | 88,0 |
| Activités entreprises à des fins spéciales | 99,1 | 99,6 |
| Taux d'utilisation total | 93,8 | 92,5 |

49. On trouvera dans l'état V des informations sur l'exécution du budget institutionnel et des activités relatives aux programmes financées au moyen de ressources non préaffectées pour 2021 et pour les quatre années du plan stratégique pour 2018-2021, et dans la note 23, le rapprochement des montants dont il est question dans l'état V, établis selon la méthode comptable applicable au budget, et des montants correspondant aux flux de trésorerie, aux produits et aux charges, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Situation financière

Actif et passif

50. Au 31 décembre 2021, l'actif s'établissait à 2 305,4 millions de dollars (contre 2 116,0 millions de dollars en 2020) et le passif à 577,6 millions de dollars (contre 595,9 millions de dollars en 2020).

51. À cette même date, le total des actifs courants s'élevait à 1 062,2 millions de dollars (contre 1 240,9 millions de dollars en 2020) et celui des passifs courants à 177,0 millions de dollars (contre 210,1 millions de dollars en 2020). Le ratio de liquidité générale s'établissait à 6,0 (contre 5,9 en 2020), le FNUAP disposant donc de suffisamment de ressources pour régler ses engagements à court terme. L'augmentation de ce ratio entre 2020 et 2021 est principalement due à la diminution du total des passifs courants.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

52. Au 31 décembre 2021, la valeur totale de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'établissait à 1 690,1 millions de dollars (contre 1 513,8 millions de dollars en 2020), soit une progression de 11,6 % qui tient essentiellement au fait que les contributions reçues ont été supérieures aux décaissements. Les sommes non dépensées ont été, pour l'essentiel, affectées à des placements arrivant à échéance à moins d'un an, les taux d'intérêt des placements à plus long terme ayant augmenté à la fin de 2021 après avoir atteint un minimum historique en 2020 à la suite de la pandémie.

53. Les placements sont répartis dans deux portefeuilles distincts. Géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, le portefeuille du fonds de roulement est destiné à couvrir les besoins à court terme du FNUAP et se compose exclusivement de titres à revenu fixe de premier ordre aisément négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidités du Fonds. Au 31 décembre 2021,

la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 1 285,1 millions de dollars (contre 1 190,9 millions en 2020), son rendement moyen sur l'année étant de 0,7 % (contre 1,3 % en 2020).

54. Constitué en 2016, en association avec d'autres entités des Nations Unies, et administré par deux gérants indépendants, le second portefeuille se compose d'instruments financiers diversifiés et ayant un meilleur rendement – essentiellement des titres à revenu fixe et des actions, une composition similaire à celle des placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – et est alimenté par les ressources qui serviront à financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Depuis le début, le FNUAP a placé 220,0 millions de dollars dans ce portefeuille, dont 25,0 millions en 2021. En 2021, le FNUAP a par ailleurs placé 19,3 millions de dollars précédemment réservés pour financer d'autres engagements au titre des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sur un portefeuille distinct, qui sera administré par les mêmes gérants de portefeuille et suivant les mêmes directives que le portefeuille des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service. La juste valeur marchande combinée des deux portefeuilles atteignait 347,7 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 283,6 millions de dollars en 2020) et les taux annuels de rendement étaient compris entre 5,15 % et 9,23 % en 2021 (entre 12,14 % et 14,67 % en 2020).

55. On trouvera dans les notes 4 et 25 relatives aux états financiers des informations sur les placements du Fonds.

Stocks

56. La valeur totale des produits liés à la santé reproductive ou à d'autres programmes et destinés à être distribués dans les pays de programme ou vendus à des tiers a diminué de 15,2 % pour s'établir à 78,3 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 92,3 millions de dollars en 2020) en raison d'une baisse des achats et des livraisons de fournitures en 2021 par rapport à 2020, année où ces deux indicateurs ont atteint un niveau record dans le cadre de l'action menée par le FNUAP pour faire face à la pandémie.

Contributions à recevoir

57. Le montant net des contributions à recevoir a augmenté de 1,2 % pour atteindre 422,1 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 417,0 millions de dollars en 2020) ; cette augmentation tient essentiellement aux contributions à recevoir liées aux nouveaux accords conclus en 2021 et portant sur des fonds préaffectés selon des critères stricts, et a été partiellement compensée par la réduction des contributions versées par les donateurs aux fonds d'affectation spéciale thématiques et par la comptabilisation en pertes de contributions à recevoir au 31 décembre 2020, d'un montant de 42,2 millions de dollars (les contributions à recevoir diminuant du même montant), n'ayant pas été versées par un État Membre qui a décidé de réduire son financement au FNUAP à partir de 2021. Seuls 7,6 millions de dollars (1,8 %) étaient dus au 31 décembre 2021 (contre 16,7 millions de dollars en 2020, soit 4,0 %), le solde du montant brut des contributions à recevoir (98,2 %) devant être versé en 2022 et dans les années à venir.

58. Les contributions à recevoir sont présentées déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 7,0 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 6,0 millions de dollars en 2020) ; cela tient au fait que des contributions non préaffectées chiffrées à 0,1 million de dollars étaient en attente de versement depuis plus de trois ans ou étaient dues par des pays connus pour n'avoir pas toujours respecté leurs engagements, et que des contributions préaffectées totalisant

6,9 millions de dollars faisaient l'objet d'une provision pour tenir compte d'éléments dénotant que les flux de trésorerie futurs qui y étaient associés pourraient être inférieurs aux montants initialement comptabilisés.

59. La réduction potentielle du financement annoncée par l'un des principaux donateurs, mentionnée précédemment, peut également avoir une incidence sur le recouvrement des contributions à recevoir de ce donateur, qui, au 31 décembre 2021, s'élevaient à 30,3 millions de dollars et n'avaient pas été encaissées à la date de publication des états financiers. Aucune provision n'a été comptabilisée pour ces créances, car à la date de signature des états financiers, le Fonds n'était pas en mesure de déterminer les montants qui pourraient ne pas être versés. Le FNUAP poursuit ses consultations avec le donateur pour réduire l'incidence des coupes, notamment sur le recouvrement des contributions à recevoir.

Avances de fonctionnement

60. Le montant total des avances de fonctionnement restant dues a augmenté de 5,1 %, s'établissant à 18,7 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 17,8 millions en 2020), ce qui tient essentiellement à une augmentation des avances détenues par les entités des Nations Unies menant des activités relatives aux programmes pour le compte du FNUAP. Le montant total des avances brutes non remboursées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales a diminué de 4,6 % pour s'établir à 10,3 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 10,8 millions de dollars en 2020).

61. La dépréciation correspondant aux avances de fonctionnement douteuses a augmenté pour s'établir à 1,2 million de dollars au 31 décembre 2021 (contre 0,5 million de dollars en 2020) ; elle tient à des avances de fonctionnement consenties à des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux – notamment au titre du dispositif commun de financement de l'approche sectorielle retenue en matière d'activités de développement – dont le recouvrement était jugé douteux.

Immobilisations corporelles et incorporelles

62. Au 31 décembre 2021, la valeur des immobilisations corporelles s'élevait à 33,3 millions de dollars (contre 34,1 millions de dollars en 2020) ; les principales catégories étaient les véhicules – dont la valeur nette comptable s'établissait à 11,4 millions de dollars, soit 34,2 % du total (contre 11,7 millions de dollars, soit 34,3 %, en 2020) – et les immeubles – dont la valeur nette comptable se chiffrait à 9,2 millions de dollars, soit 27,6 % du total (contre 9,6 millions de dollars, soit 28,2 %, en 2020).

63. La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles a augmenté de 125,0 % pour atteindre 5,4 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 2,4 millions de dollars en 2020), ce qui tient essentiellement à la comptabilisation à l'actif des coûts de développement de plusieurs immobilisations conçues en interne, notamment une série télévisée produite pour sensibiliser à la contraception et à la santé sexuelle. Les immobilisations incorporelles sont présentées déduction faite d'un ajustement de la dépréciation de 1,0 million de dollars comptabilisée pour une plateforme de gestion des données démographiques en cours de développement.

64. Conformément à son plan stratégique pour 2018-2021, le FNUAP met en œuvre plusieurs initiatives de modernisation dans le domaine informatique et dans celui des communications, dont la mise en service d'un progiciel de gestion intégré et d'un progiciel de gestion de la relation client qui seront exploités dans le cloud à partir de 2022, dans le cadre d'un consortium avec d'autres entités des Nations Unies. En 2021, le Fonds a consacré 11,8 millions de dollars à ces initiatives (contre 6,4 millions de

dollars en 2020), et il a été estimé qu'aucune d'entre elle ne pouvait être comptabilisée à l'actif.

Créances diverses, paiements anticipés et autres éléments d'actif

65. Les créances diverses ont augmenté de 86,9 % pour atteindre 41,3 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 22,1 millions de dollars en 2020), principalement en raison d'un solde débiteur interfonds plus élevé à recevoir du PNUD et d'une augmentation des remboursements dus par les partenaires de réalisation.

66. Les créances diverses ont fait l'objet d'une dépréciation pour créances douteuses d'un montant de 2,7 millions de dollars (contre 1,5 million de dollars en 2020), qui portait principalement sur des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée depuis longtemps en suspens et qui n'aboutiraient probablement pas.

67. La valeur des paiements anticipés et des autres éléments d'actifs a diminué de 3,0 % pour s'établir à 16,2 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 16,7 millions de dollars en 2020), une diminution qui tient essentiellement à la baisse de la part du FNUAP dans le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et à la réduction des paiements anticipés aux fournisseurs pour l'achat d'équipements de protection individuelle et qui a été partiellement compensée par une augmentation des montants payés d'avance au PNUD dans le cadre du système de partage des locaux et des services communs.

Dettes et charges à payer

68. Les dettes et les charges à payer ont diminué de 13,7 % pour s'établir à 117,6 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 136,2 millions de dollars en 2020), ce qui tient essentiellement à la diminution des fonds détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration de programmes conjoints.

Avantages du personnel

69. Les engagements au titre des avantages du personnel ont augmenté de 4,4 % et s'élevaient à 445,7 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 426,9 millions de dollars en 2020), une variation en grande partie imputable à l'augmentation des engagements au titre des congés annuels, des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel.

70. Les engagements au titre des congés annuels ont augmenté de 8,5 % pour atteindre 35,9 millions de dollars (contre 33,1 millions de dollars en 2020) et les engagements au titre des congés dans les foyers ont progressé de 5,4 % et s'élevaient à 3,9 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 3,7 millions de dollars en 2020), des augmentations qui s'expliquent essentiellement par le fait que le nombre de jours de congé annuel et de points de congé dans les foyers accumulés pendant l'année est supérieur au nombre de jours et de points qui ont été utilisés pendant la même période, ce qui tient en partie au fait qu'en 2020, en raison de la pandémie, les membres du personnel ont été autorisés à accumuler et à reporter un plus grand nombre de jours de congé non pris, une autorisation qui a été retirée en 2022.

71. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel ont augmenté de 4,0 % pour atteindre 405,8 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 390,1 millions de dollars en 2020) ; cette augmentation tient essentiellement à la comptabilisation du coût des services rendus et du coût financier annuels, à savoir 30,1 millions de dollars, et a été partiellement compensée par des gains actuariels résultant à la fois d'une augmentation du taux d'actualisation (passé de 3,13 % en 2020 à 3,30 % en 2021) et

de la mise à jour des tables de mortalité utilisées pour évaluer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

72. Les ressources cumulées mises en réserve pour financer les engagements au titre des avantages du personnel ont augmenté de 41,5 millions de dollars et sont passées à 406,0 millions de dollars, soit 91,1 % du montant total des engagements au 31 décembre 2021 (contre 364,5 millions, ou 85,4 %, en 2020). Ce taux de financement élevé tient à une augmentation, dès 2020, des prélèvements opérés pour financer l'assurance maladie après la cessation de service, dans le prolongement de l'examen à mi-parcours du budget intégré qui a été approuvé par le Conseil d'administration, et aux bons résultats des portefeuilles de placements afférents aux avantages postérieurs à l'emploi. Le niveau de financement est très sensible aux tendances et aux événements susceptibles d'affecter la performance des portefeuilles de placements et les principales hypothèses financières utilisées pour évaluer les passifs et pourrait donc chuter à un niveau inférieur à ceux précédemment atteints si des tendances défavorables se matérialisaient dans les années à venir.

Autres éléments de passif et produits comptabilisés d'avance

73. Le montant des autres éléments de passif et produits comptabilisés d'avance a diminué de 56,5 % pour s'établir à 14,3 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 32,9 millions de dollars en 2020), ce qui tient essentiellement au fait qu'un montant précédemment détenu en fiducie, en tant que garantie pour le préfinancement de l'achat de produits de santé reproductive, a été utilisé pour compenser la réduction des produits découlant du non-versement des contributions à recevoir au 31 décembre 2020 par l'État Membre qui a réduit son financement au FNUAP à partir de 2021.

Soldes des fonds et réserves

74. Les réserves et les soldes des fonds ont augmenté de 13,7 % et s'élevaient à 1 727,8 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 1 520,1 millions de dollars en 2020).

75. Les réserves ont diminué de 1,1 % pour atteindre 92,7 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 93,7 millions de dollars en 2020), ce qui s'explique par la diminution de 1,0 million de dollars du montant de la réserve opérationnelle, fixé à 20,0 % des produits provenant des contributions non préaffectées, qui tient à la baisse des contributions non préaffectées engrangées en 2021.

76. La réserve destinée aux interventions humanitaires, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a permis de préfinancer des activités humanitaires à hauteur de 14,5 millions de dollars en 2021 (contre 9,8 millions de dollars en 2020), et son montant est resté au même niveau qu'en 2020, à savoir 5,5 millions de dollars. Par ailleurs, une somme de 0,5 million de dollars (contre 0,6 million de dollars en 2020) est venue alimenter la réserve au titre des bureaux et logements hors siège : elle a servi à financer les charges engagées à ce titre au cours de l'année et à ramener le montant de la réserve à 5,0 millions de dollars, montant approuvé par le Conseil d'administration.

77. Le solde des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières, à savoir les fonds qui ne peuvent pas être consacrés aux programmes et que l'administration a mis de côté à des fins spéciales, a augmenté de 26,6 %, s'établissant à 92,7 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 73,2 millions de dollars en 2020), ce qui tient essentiellement au fait que les sommes obtenues au titre du recouvrement des coûts ont été supérieures de 8,8 millions de dollars au montant prévu dans le budget et que 12,1 millions de dollars ont été alloués à la mise en service du progiciel de gestion intégré.

78. Le solde des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières a augmenté de 33,8 % et s'élevait à 186,2 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 139,2 millions de dollars en 2020), ce qui s'explique par l'effet conjugué d'un excédent de 63,5 millions de dollars pour 2021 et d'un gain actuariel de 9,0 millions de dollars concernant les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, partiellement compensé par le transfert de 19,6 millions de dollars sur des fonds réservés à des fins particulières, et par la moins-value latente de 5,9 millions de dollars concernant les portefeuilles de placements afférents aux avantages postérieurs à l'emploi.

79. Le solde des fonds non préaffectés et pouvant servir au financement des programmes a progressé de 12,3 % pour atteindre 181,2 millions de dollars (contre 161,3 millions en 2020), une augmentation qui s'explique principalement par une gestion financière prudente visant à assurer la continuité de l'activité du FNUAP en cas d'éventuels problèmes de financement dans les années à venir et par des contributions supérieures à l'objectif fixé dans le plan stratégique qui ont été reçues dans la dernière partie de l'année et n'ont pas pu être utilisées en 2021. Dans le cadre des mesures prises pour atténuer les risques liés à l'évolution défavorable des produits et aux fluctuations des taux de change, le FNUAP débloquera ces fonds progressivement pour qu'ils soient dépensés au cours des années à venir, en tenant compte des dernières informations disponibles, de manière à disposer de ressources suffisantes pour se conformer aux orientations du Conseil d'administration pendant la durée du prochain plan stratégique et du cycle de budget intégré.

80. Le solde des fonds préaffectés mais non réservés à des fins particulières a augmenté de 11,7 % et atteint 1 356,2 millions de dollars (contre 1 214,0 millions de dollars en 2020) ; ce montant correspond aux ressources reçues pour l'exécution des activités relatives aux programmes faisant l'objet d'accords pluriannuels, ainsi qu'à des contributions s'élevant à 421,2 millions de dollars qui n'avaient pas encore été reçues et qui ne pouvaient donc pas servir au financement des programmes (contre 416,9 millions de dollars en 2020).

Gestion des risques

81. Le FNUAP a continué de répondre efficacement aux risques liés au contexte et aux programmes et aux risques opérationnels et financiers inhérents à ses activités opérationnelles et aux activités relatives aux programmes. Il y est notamment parvenu en maintenant des contrôles de première ligne efficaces pour tous les principaux processus métier, en poursuivant l'amélioration du dispositif de gestion du risque institutionnel et des contrôles de deuxième ligne et : a) en garantissant un haut niveau d'exécution des activités d'assurance concernant les transferts de fonds aux partenaires de réalisation ; b) en assurant le suivi de la manière dont les fournitures relatives aux programmes sont gérées par le Fonds et ses partenaires de réalisation, grâce à des procédures de gestion des stocks et d'assurance au dernier kilomètre, en vue de fournir des garanties à cet égard ; c) en mettant en place des processus efficaces de gestion des risques financiers, notamment un suivi continu des soldes bancaires en devises et des contributions à recevoir, afin de réduire au minimum les pertes de change ; d) en assurant en continu le suivi et le rapprochement des soldes des avances de fonctionnement ; e) en suivant de près la performance des portefeuilles de placements afférents aux avantages postérieurs à l'emploi, en étroite collaboration avec les gérants indépendants.

Conclusion

82. Le FNUAP a clôturé l'année 2021 en affichant une excellente santé financière grâce à l'appui continu de ses donateurs et à de saines pratiques de gestion financière, notamment à des mécanismes et contrôles conçus pour maintenir les charges dans les limites des ressources financières disponibles. Cependant, les perspectives pour 2022 et au-delà restent hypothétiques en raison des risques persistants qui pèsent sur la paix et la stabilité ainsi que des incertitudes concernant l'évolution de la pandémie de COVID-19. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles peuvent avoir une incidence sur la capacité du FNUAP de générer des produits et d'exécuter les activités relatives aux programmes. Le Fonds continuera de faire preuve d'agilité et d'innovation, restera axé sur les résultats et prendra le cas échéant les mesures d'adaptation qui s'imposent afin de réaliser les priorités stratégiques énoncées dans son plan stratégique pour 2022-2025.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2021^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Au 31 décembre 2020</i> |
|--|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Actif | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 3 | 206 966 | 278 246 |
| Placements arrivant à échéance à moins d'un an | Note 4 | 472 360 | 605 131 |
| Contributions à recevoir | Note 5 a) | 228 344 | 208 840 |
| Créances diverses | Note 5 b) | 41 307 | 22 050 |
| Avances de fonctionnement | Note 6 a) | 18 689 | 17 758 |
| Paiements anticipés et autres éléments d'actif | Note 6 b) | 16 228 | 16 665 |
| Stocks | Note 7 | 78 277 | 92 256 |
| Total | | 1 062 171 | 1 240 946 |
| Actifs non courants | | | |
| Placements arrivant à échéance à plus d'un an | Note 4 | 1 010 728 | 630 405 |
| Contributions à recevoir | Note 5 a) | 193 737 | 208 175 |
| Autres éléments d'actifs non courants | Note 6 b) | 23 | 18 |
| Immobilisations corporelles | Note 8 | 33 349 | 34 085 |
| Immobilisations incorporelles | Note 9 | 5 386 | 2 412 |
| Total | | 1 243 223 | 875 095 |
| Total de l'actif | | 2 305 394 | 2 116 041 |
| Passif | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes et charges à payer | Note 10 | 117 638 | 136 153 |
| Avantages du personnel | Note 12 | 48 617 | 44 724 |
| Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance | Note 13 | 10 767 | 29 215 |
| Total | | 177 022 | 210 092 |
| Passifs non courants | | | |
| Avantages du personnel | Note 12 | 397 048 | 382 153 |
| Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance | Note 13 | 3 485 | 3 652 |
| Total | | 400 533 | 385 805 |
| Total du passif | | 577 555 | 595 897 |
| Actif net | | 1 727 839 | 1 520 144 |

| | <i>Complément d'information</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Au 31 décembre 2020</i> |
|--|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Réserves et solde des fonds | | | |
| Réserves | | | |
| Réserve opérationnelle | Note 14 | 82 203 | 83 235 |
| Réserve destinée aux interventions humanitaires | Note 14 | 5 500 | 5 500 |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Note 14 | 5 000 | 5 000 |
| Total des réserves | | 92 703 | 93 735 |
| Soldes des fonds | | | |
| Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières | Note 14 | 92 710 | 73 173 |
| Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières | | | |
| Ressources non préaffectées | Note 14 | 186 206 | 139 231 |
| Ressources préaffectées | Tableau B | 1 356 220 | 1 214 005 |
| Total des soldes des fonds | | 1 635 136 | 1 426 409 |
| Total des réserves et des soldes des fonds | | 1 727 839 | 1 520 144 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'in- formation</i> | 2021 | 2020 |
|---|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Produits provenant des contributions | | | |
| Contributions non préaffectées | Tableau A | 412 577 | 416 830 |
| À déduire : transfert aux produits divers des remboursements d'impôts sur le revenu | Note 15 | (4 679) | – |
| Total partiel | Note 15 | 407 898 | 416 830 |
| Contributions préaffectées | Note 15 | 992 612 | 792 467 |
| À déduire : remboursements à des donateurs | Note 15 | (6 470) | (6 200) |
| À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir) | Note 15 | (1 192) | 388 |
| Total partiel | Note 15 | 984 950 | 786 655 |
| Total des produits provenant des contributions | Note 15 | 1 392 848 | 1 203 485 |
| Produits divers | Note 16 | 112 384 | 113 429 |
| Total des produits | | 1 505 232 | 1 316 914 |
| Charges | | | |
| Dépenses de personnel | Note 18 | 335 088 | 320 774 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | Note 18 | 232 780 | 261 450 |
| Programmes d'aide en espèces | Note 18 | 7 679 | 289 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | Note 18 | 137 807 | 108 293 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | Note 18 | 216 417 | 220 630 |
| Services contractuels et spécialisés | Note 18 | 297 586 | 269 603 |
| Charges financières | Note 18 | 1 123 | 1 433 |
| Voyages | Note 18 | 36 305 | 29 971 |
| Amortissement | Notes 8, 9 et 18 | 7 188 | 7 061 |
| Dépréciation | Note 18 | 422 | 68 |
| Charges diverses | Note 18 | 28 282 | 8 531 |
| Total des charges | Notes 17 et 18 | 1 300 677 | 1 228 103 |
| Excédent pour l'année | États III et IV | 204 555 | 88 811 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | <i>Soldes des fonds</i> | <i>Réserves</i> | <i>Total de l'actif net</i> |
|---|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Solde au 31 décembre 2019 | | 1 348 131 | 84 725 | 1 432 856 |
| Variation des soldes des fonds et des réserves en 2020 | | | | |
| Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle | | (9 010) | 9 010 | – |
| Engagements au titre des avantages du personnel : (perte) actuarielle | | (25 213) | – | (25 213) |
| Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : gain | | 23 690 | – | 23 690 |
| Transferts internes | | | | |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | | (609) | 609 | – |
| Excédent/(déficit) pour l'année | État II | 89 420 | (609) | 88 811 |
| Total des variations pendant l'année | | 78 278 | 9 010 | 87 288 |
| Solde au 31 décembre 2020 | | 1 426 409 | 93 735 | 1 520 144 |
| Variation des soldes des fonds et des réserves en 2021 | | | | |
| Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle | Note 14 | 1 032 | (1 032) | – |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain actuariel | Note 14 | 9 055 | – | 9 055 |
| Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : (perte) | Note 14 | (5 915) | – | (5 915) |
| Transferts internes | | | | |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Note 14 | (469) | 469 | – |
| Excédent/(déficit) pour l'année | Note 14 et état II | 205 024 | (469) | 204 555 |
| Total des variations pendant l'année | | 208 727 | (1 032) | 207 695 |
| Solde au 31 décembre 2021 | | 1 635 136 | 92 703 | 1 727 839 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'infor- mation</i> | 2021 | 2020 |
|--|---------------------------------------|----------------|---------------|
| Flux de trésorerie provenant du fonctionnement | | | |
| Excédent pour l'année | État II | 204 555 | 88 811 |
| Ajustements visant à rapprocher l'excédent pour l'année et les flux nets de trésorerie | | | |
| Pertes/(gains) de change latent(e)s | | 6 374 | (17 967) |
| Pertes/(gains) latent(e)s sur placements (contrepartie en résultats) | Note 4 | 1 234 | (1 316) |
| Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement | Note 16 | (34 953) | (26 450) |
| Amortissement | Notes 8, 9 et 18 | 7 188 | 7 061 |
| Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 380 | 30 |
| Transferts et moins-values découlant de la sortie d'immobilisations corporelles ou incorporelles | Note 18 | 1 054 | 85 |
| Variations de l'actif | | | |
| (Augmentation) des contributions à recevoir | | (12 471) | (15 165) |
| (Augmentation) des créances diverses | | (20 469) | (4 885) |
| (Augmentation) des avances de fonctionnement | | (1 245) | (11 515) |
| Diminution/(augmentation) des paiements anticipés et des autres éléments d'actif | Note 6 b) | 432 | (3 862) |
| Diminution/(augmentation) des stocks | Note 7 | 13 320 | (21 899) |
| Augmentation/(diminution) des provisions/dépréciations pour créances douteuses | Notes 5 a), 5 b), 6 a), 6 b) et 7 | 3 452 | (349) |
| Variations du passif et de l'actif net | | | |
| (Diminution) des dettes et charges à payer | | (18 371) | (6 106) |
| Augmentation des engagements au titre des avantages du personnel | Note 12 | 18 788 | 56 585 |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain/(perte) actuarielle | État III | 9 055 | (25 213) |
| (Diminution)/augmentation des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance | | (18 615) | 10 107 |
| Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement | | 159 708 | 27 952 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Achats de placements | Note 4 | (1 318 372) | (1 423 288) |
| Placements arrivés à échéance et ventes de placements | Note 4 | 1 062 863 | 1 463 421 |
| Intérêts | Notes 4, 5 b) et 16 | 10 855 | 18 801 |
| Dividendes | Notes 5 b) et 16 | 2 201 | 2 092 |
| Plus-value réalisée sur la vente de placements | Note 16 | 22 664 | 6 758 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : achats/ajustements | Notes 8 et 9 | (11 326) | (9 177) |

| | <i>Complément d'infor- mation</i> | 2021 | 2020 |
|---|---------------------------------------|------------------|----------------|
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles | | 524 | 604 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'in- vestissement | | (230 591) | 59 211 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de finance- ment | | | |
| Règlement des engagements au titre des contrats de loca- tion-financement | Note 11 | - | - |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités de fi- nancement | | - | - |
| (Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (70 883) | 87 163 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année | Note 3 | 278 246 | 189 481 |
| Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | (397) | 1 602 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année | Note 3 | 206 966 | 278 246 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2021^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Rubrique budgétaire | 2021 | | Taux d'utilisation du budget | Différence/solde des ressources |
|--|----------------|------------------|------------------------------|---------------------------------|
| | Budget initial | Budget définitif | | |
| Activités de développement | | | | |
| Efficacité du développement | 40 821 | 39 331 | 38 511 | 820 |
| Programmes | 234 900 | 255 700 | 245 965 | 9 735 |
| Coordination des initiatives de développement des Nations Unies | 4 792 | 4 792 | 4 607 | 185 |
| Activités de gestion | | | | |
| Dépenses renouvelables | 146 065 | 147 511 | 130 760 | 16 751 |
| Dépenses non renouvelables | 1 800 | 5 300 | 4 122 | 1 178 |
| Activités entreprises à des fins spéciales | | | | |
| Informatique et communications : modernisation | 401 | 9 159 | 9 075 | 84 |
| Total | 428 779 | 461 793 | 433 040 | 28 753 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour la période 2018-2021 (plan stratégique pour 2018-2021)^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Rubrique budgétaire | 2018-2021 | | Taux d'utilisation du budget | Différence/solde des ressources |
|--|------------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| | Budget initial | Budget définitif ^b | | |
| Activités de développement | | | | |
| Efficacité du développement | 146 182 | 145 809 | 143 607 | 2 202 |
| Programmes | 906 000 | 964 300 | 926 727 | 37 573 |
| Coordination des initiatives de développement des Nations Unies | 16 541 | 16 310 | 16 125 | 185 |
| Activités de gestion | | | | |
| Dépenses renouvelables | 543 563 | 550 490 | 506 331 | 44 159 |
| Dépenses non renouvelables | 7 200 | 10 700 | 6 931 | 3 769 |
| Activités entreprises à des fins spéciales | | | | |
| Informatique et communications : modernisation | 19 980 | 20 615 | 20 496 | 119 |
| Total | 1 639 466 | 1 708 224 | 1 620 217 | 88 007 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

^b Y compris un ajustement de 0,138 million de dollars apporté au budget définitif présenté dans les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et concernant la modernisation des systèmes informatiques et des systèmes de communication.

Dans l'état V, on entend par budget le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Pour plus de détails, voir l'alinéa xxv) de la note 2 relative aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du Fonds des Nations Unies
pour la population, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et procréative. Sa mission consiste à œuvrer pour un monde où toute grossesse est désirée et se déroule sans risque et où chaque jeune s'épanouit pleinement. Le FNUAP aide les gouvernements à intégrer les questions de population dans leur programme national de développement en vue d'améliorer le bien-être et la résilience des sociétés et de favoriser une croissance économique et un développement durable qui profitent à toutes et à tous. Il aide également les pays à promouvoir et à protéger les droits de toutes les personnes en matière de santé sexuelle et procréative et à renforcer leur capacité de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données démographiques pour éliminer la pauvreté et suivre efficacement les progrès accomplis.

Objectifs de l'organisation

Le Fonds s'emploie à promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative pour toutes et tous en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs établis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il vise à atteindre trois résultats porteurs de transformation : élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, élimination des décès maternels évitables et élimination de la violence fondée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici à 2030. Son objectif est d'améliorer ainsi la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays et dans des contextes humanitaires et de développement variés.

Les travaux du FNUAP sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique des populations, à la santé sexuelle et procréative, aux droits humains et à l'égalité des genres, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des conseils techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Le FNUAP est résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cette fin. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont non seulement des objectifs de développement en eux-mêmes, mais également des éléments essentiels d'un développement durable qui soit porteur de changements et profite à toutes et à tous. Il considère que tous les droits humains sont universels,

indivisibles, interdépendants et étroitement liés, et qu'ils s'appliquent à toutes et à tous en toutes circonstances.

Le Fonds soutient les mesures prises pour assurer une action cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies, y compris par une présence forte sur le terrain, qui fasse progresser la mise en œuvre du Programme 2030, sous la direction d'un système renforcé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources aux niveaux national et international, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dépend également le succès du Programme 2030. Ces instruments ont tous deux pour objectif ultime d'éliminer la pauvreté extrême, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits humains et protègent l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur le dividende démographique, l'avancement des jeunes et des femmes et l'égalité des genres, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé sexuelle et procréative et de droits en matière de procréation, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente.

Le Fonds agit, en collaboration avec des partenaires publics et privés, pour soutenir les politiques et programmes tenant compte des questions de genre qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Les partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En ce qui concerne les questions administratives, financières et budgétaires et les questions relatives aux programmes, il rend compte à son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 150 bureaux régionaux et sous-régionaux et bureaux de pays et de représentation à travers le monde.

Les états financiers ne portent que sur les opérations du Fonds, lequel ne contrôle aucune autre entité et n'est contrôlé par aucune autre entité.

Note 2

Méthodes comptables

Récapitulatif des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2021.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est normalement calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les unités monétaires, les biens donnant droit à des unités monétaires et les passifs devant être payés en unités monétaires appartiennent à la catégorie des éléments monétaires ; le reste est considéré comme relevant de la catégorie des éléments non monétaires.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture ou, s'il s'agit de placements en devises autres que le dollar des États-Unis de fonds liés aux avantages postérieurs à l'emploi, en appliquant un taux s'en rapprochant.

Les montants indiqués étant arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Ils sont présentés nets des provisions pour pertes de change attendues sur les dépôts bancaires en monnaies dont l'utilisation est soumise à des restrictions.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés comme actifs courants. Ceux arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les quatre catégories ci-après.

| <i>Classement IPSAS</i> | <i>Type d'actif financier</i> |
|--------------------------------------|---|
| Titres détenus jusqu'à leur échéance | Placements du fonds de roulement |
| Titres disponibles à la vente | Placements de portefeuille d'avantages postérieurs à l'emploi |

| <i>Classement IPSAS</i> | <i>Type d'actif financier</i> |
|--|--|
| Prêts et créances | Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir et créances diverses |
| Juste valeur avec contrepartie en résultat | Actifs en produits financiers dérivés |

Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture, ce classement est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument considéré.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe que le FNUAP a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément classés comme tels ou ceux qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués à la juste valeur à la date de clôture, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette, à part pour ce qui est des gains ou pertes dus aux taux de change, ceux-ci étant comptabilisés en charges ou en produits dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours dans un marché actif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé (après avoir été vendu ou être arrivé à échéance), la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en charge ou en produit dans l'état des résultats financiers. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir et les créances diverses sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou

sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture, et les gains ou pertes sont constatés en résultat.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées en résultat (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) l'année durant laquelle elles se produisent.

Une analyse des contributions à recevoir est effectuée à la date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que les flux de trésorerie estimatifs futurs de ces contributions à recevoir seront inférieurs à leur valeur comptable.

Les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si elles sont dues depuis plus de trois ans ou attendues de donateurs ayant déjà manqué à un versement.

Les contributions à recevoir au titre des autres ressources sont examinées individuellement, l'accent étant mis sur les contributions dont le versement n'a pas été effectué dans les délais ou qui font l'objet d'un accord venu à expiration. S'il existe une indication de dépréciation, dont l'effet est quantifiable, une provision et une réduction correspondante des produits provenant des contributions sont constatées.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative et d'autres produits liés aux programmes, dont il a le contrôle (entreposés dans des locaux connus ou en transit vers leur lieu de destination) et qui sont destinés à être distribués aux bénéficiaires, généralement par l'intermédiaire de partenaires de réalisation, ou vendus à des tiers. Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement, compte tenu des éventuelles pertes de valeur, et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à des partenaires de réalisation, à des bénéficiaires ou à d'autres tiers.

Les stocks achetés grâce au fonds autorenewable du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs (créé pour prépositionner des stocks de trousse de santé procréative devant principalement être utilisées lors d'interventions humanitaires) et au fonds autorenewable d'AccessRH (créé en vue de prépositionner des stocks de contraceptifs afin de réduire les délais d'approvisionnement) sont mesurés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks achetés en vue d'être fournis directement aux bureaux extérieurs sont comptabilisés au coût réel.

Le coût des stocks comprend le coût d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple, les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état prévus (coûts de fret, par exemple). En ce qui concerne les stocks dépendant des bureaux extérieurs, le montant des autres coûts est déterminé sur la base des coûts standard. Le coût des stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est égal à la juste valeur.

Les immobilisations corporelles en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles.

vii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et de toute dépréciation. Le coût historique comprend le prix d'acquisition de l'actif et tous les autres coûts directement imputables à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation dans un état permettant sa bonne utilisation. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Le seuil d'immobilisation des actifs corporels est fixé à 1 000 dollars. Pour les catégories d'actifs corporels amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service de l'actif.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail restant à courir, si celle-ci est inférieure. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles.

| <i>Catégorie d'immobilisations corporelles</i> | <i>Durée d'utilité estimée</i> |
|--|--------------------------------|
| Véhicules | 7 ans |
| Mobilier et agencements | Entre 6 et 10 ans |
| Matériel informatique et matériel de communication | Entre 5 et 11 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Bâtiments | 30 ans |

viii) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels en interne comme relevant soit de la phase de recherche, soit de la phase de développement. Le coût des activités de recherche est immédiatement passé en charges. Les frais imputables aux activités liées à la phase

de développement des immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils remplissent les critères. Ils comprennent les dépenses de personnel et le coût des services contractuels, des fournitures et des matières premières liés à la production des biens. Les frais de développement qui ne répondent pas aux critères d'immobilisation sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles.

| <i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i> | <i>Durée d'utilité estimée</i> |
|--|---|
| Logiciels acquis séparément | Entre 3 et 10 ans |
| Logiciels développés en interne | Entre 3 et 10 ans |
| Licences et autres droits | La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans |
| Immobilisations en cours de développement | Pas d'amortissement |

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture. S'il existe une indication de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable de chaque actif concerné et une dépréciation est constatée en charges lorsque ce montant est inférieur à la valeur comptable de l'actif.

x) Passifs financiers

Tous les passifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés comme passifs courants. Le reste est considéré comme passifs non courants.

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

| <i>Classement IPSAS</i> | <i>Type de passif financier</i> |
|--|---|
| Autres passifs financiers | Dettes, charges à payer et autres passifs |
| Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Passifs dérivés |

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont des obligations contractuelles de remettre à une autre entité de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les passifs courants sont constatés à leur valeur nominale. Les autres passifs non courants sont comptabilisés à la juste valeur et peuvent être réévalués ultérieurement au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif si l'application de cette méthode se traduit par

des valeurs comptables sensiblement différentes des montants initialement comptabilisés.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et tous les coûts de transaction correspondants sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture, et les gains ou pertes sont constatés en résultat.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Ils comprennent des dérivés incorporés dans des dépôts à terme, qui peuvent être remboursés dans une autre devise par les contreparties moyennant un rendement plus élevé. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

xi) Engagements au titre des avantages du personnel

Les engagements au titre des avantages du personnel que constate le FNUAP sont des prestations auxquelles ont droit les membres de son personnel.

On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs et administratrices auxiliaires.

Les avantages du personnel du FNUAP se décomposent en avantages à court terme, avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel comprennent le droit aux congés annuels et aux congés dans les foyers.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable. Le FNUAP comptabilise au passif la valeur des jours de congé accumulés à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 82,5 jours [chiffre fixé, à titre exceptionnel, à 97,5 jours en 2021, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)], sachant qu'il ne peut être payé à un(e) même fonctionnaire plus de 60 jours de congé non pris à la cessation de service.

Le voyage pour congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comptabilisé au titre du congé dans les foyers comprend les frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, les engagements au titre des avantages du personnel ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, exigibles à la cessation de service par les membres du personnel du FNUAP, comprennent les prestations suivantes :

a) L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par le FNUAP des primes d'assurance maladie des retraités et futurs retraités et des droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité et les personnes à leur charge ;

b) Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le remboursement des frais d'expédition et de voyage.

Ces avantages sont considérés comme des régimes à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations, calculée par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les variations de son montant dues à la réévaluation des engagements nets au titre des prestations définies sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées au cours de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actualisée des engagements est basé sur le rendement d'obligations d'entreprises de première catégorie.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le FNUAP à la Caisse durant l'année financière sont constatées en charges dans l'état des résultats financiers.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation.

Les obligations au titre de cet avantage sont évaluées de manière similaire à celles des régimes à prestations définies, tous les changements résultant de la réévaluation étant comptabilisés en charges.

xii) Produits

Les produits du FNUAP comprennent les produits des opérations avec et sans contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP reçoit, de la part de tierces parties, des ressources devant l'aider à progresser dans sa mission, sans qu'il n'ait à leur verser directement une contrepartie de valeur égale. Les produits du FNUAP provenant des contributions sont considérés comme des produits d'opérations sans contrepartie directe.

Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe.

Les contributions que reçoit le FNUAP entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées « contributions ordinaires », « contributions aux ressources de base » ou « contributions non réservées »), qui représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte ;

b) Les contributions préaffectées (également appelées « autres contributions », « contributions aux ressources autres que les ressources de base » ou « contributions réservées »), à savoir les ressources qu'il est prévu d'employer à une fin particulière. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, les services d'achat et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites.

Une réduction des produits est comptabilisée lorsque le FNUAP et un donateur parviennent à un accord mutuel, après la signature d'un accord contraignant, pour réduire les produits de contributions préaffectées précédemment comptabilisées.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent d'administration pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les allocations de ressources sont approuvées par les mécanismes de gouvernance des programmes compétents.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme des produits à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant. La valeur est calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base

d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant et de services au personnel fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente à des tiers de biens appartenant au FNUAP est constaté au moment du transfert de ces biens, et le produit tiré des services d'achat est constaté au moment de leur prestation.

xiii) Remboursements aux donateurs

Les remboursements de fonds inutilisés au moment de l'expiration ou de la résiliation de contrats sont constatés lorsqu'un remboursement est jugé probable au vu du libellé des contrats ou de l'expérience passée ou dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions.

xiv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres entités des Nations Unies, qui sont engagés par le FNUAP au titre de plans de travail signés ou d'autres accords.

Les avances aux partenaires de réalisation, effectuées sur la base de plans de travail approuvés ou d'autres documents de programmation, sont initialement comptabilisées comme des avances de fonctionnement. Elles sont ensuite liquidées et les charges comptabilisées, sur la base des rapports soumis par les partenaires de réalisation, qui sont établis dans le respect des cadres comptables des partenaires et dans lesquels sont décrites les dépenses engagées. Les avances non soldées réaffectées à d'autres programmes prévus pour l'année suivante sont classées à la rubrique « Avances de fonctionnement », et celles qui doivent être remboursées au FNUAP sont classées à la rubrique « Créances diverses » dans l'état de la situation financière.

xv) Coûts indirects

On entend par « coûts indirects » les dépenses engagées par le FNUAP en fonction de ses activités et programmes et à l'appui de ceux-ci, mais qui ne peuvent être clairement rattachées à ces activités et programmes. Ces coûts sont financés par des frais de recouvrement des coûts prélevés sur les décaissements (autres que les avances de fonctionnement) à partir des ressources préaffectées, selon les taux suivants :

(En pourcentage)

| <i>Type d'accord</i> | <i>Taux</i> |
|--|-------------|
| Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014 | 8 |
| Fonds d'affectation spéciale thématiques | 7 |
| Contributions aux programmes de gouvernements et au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire | 5 |
| Accords-cadres | 0-8 |
| Accords de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014 | 8 |
| Accords de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014 | 7 |

Les coûts indirects recouverts sont déduits des produits provenant des contributions préaffectées et inclus dans les produits divers provenant des ressources ordinaires. Le montant des frais de recouvrement des coûts figure parmi les charges dans le tableau B pour illustrer le total des charges imputées aux fonds d'affectation spéciale et aux fonds spéciaux.

xvi) Écarts de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont inscrits aux rubriques « Produits divers » ou « Charges diverses », sauf les gains et pertes non réalisés sur les actifs non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont comptabilisés directement en actif net.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. S'il s'agit d'un contrat non résiliable, la valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements hôtes. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif, et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande du bien est alors constaté d'avance. Cet élément de passif est passé progressivement en produits sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci, si elle est plus courte, pour un montant correspondant à l'amortissement du bien sur la même période.

xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate des provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés ; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation ; c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du FNUAP, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet s'ils sont importants.

Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du FNUAP. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur le FNUAP lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des principaux dirigeants de l'organisation, à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le (la) Directeur(trice) du Bureau des services d'audit et d'investigation, le (la) Directeur(trice) du Bureau de l'évaluation, le (la) Chef du Service des achats et le (la) Directeur(trice) du Bureau des solutions informatiques, des membres de leur famille proche ainsi que de toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble ; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des passifs futurs que le FNUAP est tenu de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquels il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital, les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens et services à fournir au FNUAP dans les années à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée

dans l'état de la situation financière, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans ce montant.

xxii) Services d'achat

Le FNUAP achète des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2020) et qui est inscrite à la rubrique « Produits divers ».

Les montants payés d'avance sur les commandes non exécutées à la date de clôture sont comptabilisés à la rubrique « Dettes et charges à payer ». Les créances relatives à des commandes exécutées avant leur règlement sont inscrites à la rubrique « Créances diverses ».

Le coût des marchandises vendues dans le cadre de commandes exécutées à partir des stocks du FNUAP est comptabilisé en résultat (rubriques « Produits divers » et « Charges diverses »), en plus des frais de gestion correspondants, qui sont inscrits à la rubrique « Produits divers ». Pour les commandes exécutées à partir des stocks des fournisseurs, seuls les frais de gestion sont comptabilisés.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, ces estimations portent sur la juste valeur des actifs, les dépréciations, les durées d'utilité, les charges à payer, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel ainsi que sur les actifs et passifs éventuels. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2020.

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP n'a appliqué aucune disposition transitoire prévue par les normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2018-2021 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions

de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

xxvi) Adoption de nouvelles normes comptables

Le FNUAP n'a adopté aucune nouvelle norme comptable en 2021.

xxvii) Changements de convention comptable, de méthode d'estimation comptable ou de présentation comptable

Le FNUAP n'a procédé à aucun changement important de convention comptable, de méthode d'estimation comptable ou de présentation comptable en 2021.

xxviii) Futures modifications des conventions comptables

À compter du 1^{er} janvier 2022, le FNUAP appliquera la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), qui définit de nouvelles règles pour le classement, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, en remplacement de celles qui figuraient dans la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Il étudie actuellement les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

En janvier 2022, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 43 (Contrats de location), qui remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location). Conformément à la nouvelle norme, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2025, il n'est plus fait de distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple, et désormais, les droits et obligations découlant des contrats de location sont comptabilisés comme des actifs et des passifs. L'adoption de la norme IPSAS 43 entraînera probablement une augmentation des actifs et des passifs relatifs aux contrats de location, dans le cas des contrats de location simple. Le FNUAP procédera à une évaluation approfondie des conséquences de la nouvelle norme sur ses états financiers et appliquera la norme à son entrée en vigueur.

En 2021, le Conseil des normes IPSAS a poursuivi ses travaux d'élaboration de nouvelles normes sur la comptabilisation des produits avec ou sans obligation de prestation et les dépenses de transfert. Ces nouvelles normes auront probablement un effet significatif sur la comptabilisation des produits du FNUAP et le traitement comptable des transferts à ses partenaires de réalisation. Elles devraient être publiées en septembre 2022, la date à laquelle elles prendront effet n'étant pas encore connue. Le FNUAP compte qu'il y aura un délai de grâce qui lui permettra d'évaluer pleinement les conséquences pour ses états financiers et de se préparer à appliquer correctement les nouvelles normes à leur entrée en vigueur.

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le FNUAP à la date de clôture se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie | | |
| Fonds en caisse | 85 | 70 |
| Fonds en banque | 57 892 | 39 184 |
| Fonds détenus dans des portefeuilles de placement | 11 861 | 10 141 |
| À déduire : provisions pour soldes bancaires à utilisation restreinte | (763) | – |
| Équivalents de trésorerie | | |
| Fonds du marché monétaire | 137 891 | 89 868 |
| Dépôts à terme | – | 138 983 |
| Total | 206 966 | 278 246 |

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et en monnaies étrangères (voir note 25).

Les fonds détenus dans des portefeuilles de placement correspondent aux liquidités qui sont détenues dans les portefeuilles de l'assurance maladie après la cessation de service sur des comptes de dépôt à nivelage automatique pour être ultérieurement réinvesties dans des instruments financiers à long terme ou à des fins de rééquilibrage. On trouvera dans la note 4 des précisions sur l'objet et la composition des portefeuilles de placement du FNUAP.

Les provisions pour soldes bancaires à utilisation restreinte tiennent compte des pertes de change attendues sur les dépôts bancaires en monnaies étrangères qui sont détenus dans un pays de programme.

Les équivalents de trésorerie correspondent aux instruments financiers liquides, tels que les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme et les obligations qui sont détenus dans le portefeuille de placement du fonds de roulement du FNUAP et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4 **Placements**

Le FNUAP détient deux types de portefeuille de placement.

Le portefeuille de placement du fonds de roulement, géré par le PNUD au nom du FNUAP conformément aux directives relatives à la gestion des placements et au cadre de gouvernance du PNUD, ne contient que des titres à revenu fixe de qualité et facilement négociables, dont l'échéance correspond aux besoins de liquidités du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et sont détenus par des dépositaires nommés par le PNUD. Tout au long de l'année 2021, ce portefeuille a été classé en tant que portefeuille détenu jusqu'à son échéance, comptabilisé au coût amorti et mesuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché | Coût amorti |
| Obligations | 869 310 | 872 316 | 557 863 | 549 873 |
| Effets de commerce | 224 921 | 224 904 | 352 355 | 352 172 |
| Dépôts à terme | 50 000 | 50 000 | 60 000 | 60 000 |
| Total | 1 144 231 | 1 147 220 | 970 218 | 962 045 |
| Dont : | | | | |
| Instruments arrivant à échéance à moins d'un an | 470 235 | 469 832 | 603 341 | 602 097 |
| Instruments arrivant à échéance à plus d'un an | 673 996 | 677 388 | 366 877 | 359 948 |
| Total | 1 144 231 | 1 147 220 | 970 218 | 962 045 |

De plus, le portefeuille de placement du fonds de roulement comprenait 137,9 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (contre 228,9 millions de dollars en 2020), comptabilisés à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

À la date de clôture, les obligations détenues dans le portefeuille de placement du fonds de roulement comprenaient :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Type d'obligations | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|---|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché | Valeur de marché |
| Obligations souveraines (hors États-Unis) | 433 482 | 434 007 | 291 876 | 285 868 |
| Organismes supranationaux | 331 638 | 333 306 | 213 625 | 212 021 |
| Gouvernement et organismes des États-Unis | 74 149 | 74 958 | 22 042 | 22 000 |
| Sociétés | 30 041 | 30 045 | 30 320 | 29 984 |
| Total | 869 310 | 872 316 | 557 863 | 549 873 |

En 2021, le taux de rendement moyen du portefeuille de placement du fonds de roulement a diminué pour s'établir à 0,7 % (contre 1,3 % en 2020) en raison de la baisse des taux d'intérêt essentiellement due aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les marchés financiers.

Deux portefeuilles distincts ont été créés, l'un en 2016 et l'autre en 2021, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, pour investir des ressources allouées au financement des charges d'assurance maladie après la cessation de service et autres prestations liées à la cessation de service. Ces portefeuilles sont gérés par deux gérants extérieurs indépendants et sont régis par les mêmes directives relatives aux placements et un mécanisme de gouvernance conjoint. Conformément à leur objectif, ils contiennent des instruments financiers diversifiés à haut rendement, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur de marché.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ces portefeuilles à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Valeur de marché | Coût de base | Valeur de marché | Coût de base |
| Valeurs à revenu fixe | 124 213 | 124 385 | 95 817 | 89 467 |
| Actions | 211 655 | 172 221 | 177 674 | 137 613 |
| Total | 335 868 | 296 606 | 273 491 | 227 080 |
| Dont : | | | | |
| Titres à revenu fixe arrivant à échéance à moins d'un an | 2 528 | 2 471 | 3 034 | 2 799 |
| Titres à revenu fixe arrivant à échéance à plus d'un an et actions | 333 340 | 294 135 | 270 457 | 224 281 |
| Total | 335 868 | 296 606 | 273 491 | 227 080 |

De plus, les portefeuilles de placement pour les avantages postérieurs à l'emploi comprenait 11,9 millions de dollars en liquidités et en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (contre 10,1 millions de dollars en 2020), comptabilisés à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

Les taux de rendement des portefeuilles ont été de 5,15 % et de 9,23 % respectivement, pour les composantes administrées par les deux gérants (contre 12,14 % et 14,67 % en 2020).

Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. L'exposition du Fonds aux risques de crédit, de liquidité et de marché et ses activités de contrôle des risques sont traitées dans la note 25.

Sur le montant total de la trésorerie et des placements détenus au 31 décembre 2021, 548,1 millions de dollars (contre 524,8 millions de dollars en 2020) étaient réservés à des usages particuliers, comme suit :

| | Complément d'information | Montant (millions de dollars) |
|--|--------------------------|-------------------------------|
| Fonds détenus par le FNUAP pour le compte de programmes conjoints en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs | Note 10 | 15,8 |
| Financement des engagements au titre des avantages du personnel ^a | Note 12 | 405,9 |
| Réserve opérationnelle | Note 14 | 82,2 |
| Réserve destinée aux interventions humanitaires | Note 14 | 5,5 |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Note 14 | 5,0 |
| Fonds de dotation privé (principal) | Note 14 h) | 33,7 |

^a Y compris les placements détenus dans les portefeuilles pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Le portefeuille de placement du fonds de roulement a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Dépôts à terme</i> | | <i>Effets de commerce</i> | | <i>Obligations</i> | | <i>Total</i> | |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------------------|----------------|--------------------|----------------|------------------|----------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Solde d'ouverture | 60 000 | 280 000 | 352 172 | 79 520 | 549 873 | 651 179 | 962 045 | 1 010 699 |
| À ajouter : achats | 190 000 | 210 000 | 369 745 | 779 869 | 555 674 | 335 502 | 1 115 419 | 1 325 371 |
| À déduire : titres arrivés à échéance | (200 000) | (430 000) | (497 500) | (510 000) | (231 966) | (436 359) | (929 466) | (1 376 359) |
| Amortissement | – | – | 487 | 2 783 | (1 265) | (449) | (778) | 2 334 |
| Solde de clôture | 50 000 | 60 000 | 224 904 | 352 172 | 872 316 | 549 873 | 1 147 220 | 962 045 |

Les portefeuilles de placement pour les avantages postérieurs à l'emploi ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Valeurs à revenu fixe</i> | | <i>Actions</i> | | <i>Total</i> | |
|---|------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Solde d'ouverture | 95 817 | 86 715 | 177 674 | 151 178 | 273 491 | 237 893 |
| À ajouter : achats | 100 616 | 27 943 | 102 337 | 69 974 | 202 953 | 97 917 |
| À déduire : titres arrivés à échéance | (1 373) | (1 992) | – | – | (1 373) | (1 992) |
| À déduire : ventes | (64 296) | (20 748) | (67 728) | (64 322) | (132 024) | (85 070) |
| Amortissement | (30) | (263) | – | – | (30) | (263) |
| Juste valeur des placements comptabilisés en gains/(pertes) : | | | | | | |
| Excédent/(déficit) | (1 234) | 1 316 | – | – | (1 234) | 1 316 |
| Actif net | (5 287) | 2 846 | (628) | 20 844 | (5 915) | 23 690 |
| Solde de clôture | 124 213 | 95 817 | 211 655 | 177 674 | 335 868 | 273 491 |

Note 5**Contributions à recevoir et créances diverses****a) Contributions à recevoir**

À la date de clôture, les contributions à recevoir, présentées nettes des dépréciations pour créances douteuses, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Opérations sans contrepartie directe | | |
| Contributions à recevoir (créances courantes) | 227 667 | 208 693 |
| Ressources non préaffectées | 931 | 105 |
| Ressources préaffectées | 226 736 | 208 588 |
| Contributions à recevoir (créances non courantes) | 193 737 | 208 175 |
| Ressources préaffectées | 193 737 | 208 175 |

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Opérations avec contrepartie directe | | |
| Contributions à recevoir (créances courantes) | 677 | 147 |
| Total | 422 081 | 417 015 |

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent à des montants qui seront encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre principalement d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes, à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Balance chronologique

À la date de clôture, le montant des contributions à recevoir classées par ordre d'ancienneté s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Contributions non préaffectées</i> | <i>Contributions préaffectées</i> | <i>Contributions non préaffectées</i> | <i>Contributions préaffectées</i> |
| 2017 et avant | – | 529 | 142 | 529 |
| 2018 | 12 | – | 43 | – |
| 2019 | 33 | – | 71 | 1 213 |
| 2020 | 74 | – | 87 | 14 657 |
| 2021 | 847 | 6 129 | – | – |
| Contributions à recevoir au 31 décembre | 966 | 6 658 | 343 | 16 399 |
| Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre | – | 421 423 | – | 406 250 |
| Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir) | (35) | (6 931) | (238) | (5 739) |
| Total | 931 | 421 150 | 105 | 416 910 |

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans le tableau A (à l'exclusion de la dépréciation des créances douteuses pour les contributions à recevoir) et le tableau B.

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

Les dépréciations correspondant à des créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Dépréciation au 1^{er} janvier | (5 977) | (6 456) |
| Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux | (1 486) | (353) |
| Contributions à recevoir comptabilisées en pertes | 111 | 128 |
| Recouvrement ou reprise de contributions à recevoir précédemment jugées irrécouvrables | 386 | 704 |
| Dépréciation au 31 décembre | (6 966) | (5 977) |

b) Créances diverses

À la date de clôture, les créances diverses s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Dividendes courus | 68 | 83 |
| Intérêts courus | 3 329 | 3 273 |
| Avances versées au personnel | 343 | 542 |
| Solde débiteur interfonds à recevoir des entités des Nations Unies | 17 597 | 417 |
| Montants à recevoir au titre des activités d'achat | 965 | 964 |
| Montants de la taxe sur la valeur ajoutée ou des taxes à la vente pouvant être recouverts | 5 560 | 5 369 |
| Sommes à recouvrer auprès des partenaires de réalisation | 6 485 | 3 580 |
| Créances accessoires | 9 636 | 9 303 |
| À déduire : dépréciation des créances diverses douteuses | (2 676) | (1 481) |
| Total des créances diverses | 41 307 | 22 050 |

Les dépréciations correspondant aux créances diverses douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Dépréciation au 1^{er} janvier | (1 481) | (1 311) |
| Créances diverses dont le recouvrement est désormais jugé douteux | (1 410) | (338) |
| Créances diverses comptabilisées en pertes | 122 | 57 |
| Recouvrement ou reprise de créances diverses précédemment jugées irrécouvrables | 93 | 111 |
| Dépréciation au 31 décembre | (2 676) | (1 481) |

Note 6

Avances de fonctionnement, paiements anticipés et autres éléments d'actif

a) Avances de fonctionnement

À la date de clôture, les avances de fonctionnement non régularisées, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Gouvernements | 4 766 | 5 317 |
| Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales | 5 558 | 5 476 |
| Entités des Nations Unies | 9 515 | 7 506 |
| À déduire : dépréciation correspondant aux avances de fonctionnement douteuses | (1 150) | (541) |
| Total | 18 689 | 17 758 |

Les dépréciations correspondant aux avances de fonctionnement douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|--|----------------|--------------|
| Dépréciation au 1^{er} janvier | (541) | (493) |
| Avances dont le recouvrement est désormais jugé douteux | (676) | (50) |
| Avances comptabilisées en pertes | 56 | 1 |
| Recouvrement ou reprise d'avances précédemment jugées irrécouvrables | 11 | 1 |
| Dépréciation au 31 décembre | (1 150) | (541) |

b) Paiements anticipés et autres éléments d'actif

À la date de clôture, les paiements anticipés et les autres éléments d'actif s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Actifs courants | | |
| Coûts relatifs aux programmes comptabilisés d'avance | 1 350 | 1 552 |
| Indemnités pour frais d'études non amorties | 3 744 | 3 500 |
| Paiements anticipés au titre des contributions au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents | 3 870 | 4 607 |
| Autres paiements anticipés | 7 264 | 7 006 |
| Total des actifs courants | 16 228 | 16 665 |

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Actifs non courants | | |
| Autres éléments d'actif | 23 | 18 |
| Total des actifs non courants | 23 | 18 |
| Total des paiements anticipés et des autres éléments d'actif | 16 251 | 16 683 |

Note 7**Stocks**

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 75 347 | 86 598 |
| Produits en transit | 43 464 | 54 859 |
| Produits en stock | 31 883 | 31 739 |
| Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles | 3 589 | 5 658 |
| Provision pour pertes de stocks | (659) | – |
| Total | 78 277 | 92 256 |

Les stocks ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Stocks détenus au 1^{er} janvier | 92 256 | 70 267 |
| Entrées | 198 622 | 262 242 |
| Stocks distribués | (211 703) | (239 822) |
| Provision pour pertes de stocks | (659) | – |
| Ajustement et dépréciation des stocks | (239) | (431) |
| Stocks détenus au 31 décembre | 78 277 | 92 256 |

Note 8 Immobilisations corporelles

Les variations et les soldes des immobilisations corporelles (ou actifs immobilisés) sont présentés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Terrains</i> | | <i>Bâtiments</i> | | <i>Mobilier et agencements</i> | | <i>Matériel informatique et matériel de communication</i> | | <i>Véhicules</i> | | <i>Améliorations locatives</i> | | <i>Immobilisations en cours pas encore utilisables</i> | | <i>Total</i> | |
|---|-----------------|------------|------------------|---------------|--------------------------------|--------------|---|---------------|------------------|---------------|--------------------------------|--------------|--|--------------|---------------|---------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Coût | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 227 | 227 | 13 492 | 13 417 | 4 669 | 4 933 | 21 740 | 20 291 | 35 584 | 32 972 | 8 797 | 8 140 | 1 526 | 2 003 | 86 035 | 81 983 |
| Entrées | – | – | 19 | 80 | 361 | 217 | 3 002 | 2 587 | 2 993 | 2 720 | 872 | 496 | 659 | 1 482 | 7 906 | 7 582 |
| Cessions | – | – | – | – | (321) | (432) | (2 276) | (1 382) | (3 588) | (1 523) | (377) | (43) | – | – | (6 562) | (3 380) |
| Reprise de dépréciation/(dépréciation) | – | – | – | – | – | – | – | – | 27 | (27) | – | – | – | – | 27 | (27) |
| Ajustements/reclassements | – | – | (4) | (5) | (261) | (49) | 298 | 244 | 868 | 1 442 | 212 | 204 | (1 223) | (1 959) | (110) | (123) |
| Au 31 décembre | 227 | 227 | 13 507 | 13 492 | 4 448 | 4 669 | 22 764 | 21 740 | 35 884 | 35 584 | 9 504 | 8 797 | 962 | 1 526 | 87 296 | 86 035 |
| Cumul des amortissements | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | – | – | 3 844 | 3 392 | 3 392 | 3 306 | 14 378 | 13 369 | 23 837 | 22 403 | 6 499 | 5 612 | – | – | 51 950 | 48 082 |
| Dotation aux amortissements | – | – | 451 | 452 | 303 | 350 | 2 411 | 2 262 | 2 967 | 2 866 | 910 | 907 | – | – | 7 042 | 6 837 |
| Cessions | – | – | – | – | (289) | (264) | (2 108) | (1 250) | (2 306) | (1 432) | (342) | (20) | – | – | (5 045) | (2 966) |
| Ajustements/reclassements | – | – | – | – | (250) | – | 39 | (3) | – | – | 211 | – | – | – | – | (3) |
| Au 31 décembre | – | – | 4 295 | 3 844 | 3 156 | 3 392 | 14 720 | 14 378 | 24 498 | 23 837 | 7 278 | 6 499 | – | – | 53 947 | 51 950 |
| Valeur nette comptable au 1^{er} janvier | 227 | 227 | 9 648 | 10 025 | 1 277 | 1 627 | 7 362 | 6 922 | 11 747 | 10 569 | 2 298 | 2 528 | 1 526 | 2 003 | 34 085 | 33 901 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 227 | 227 | 9 212 | 9 648 | 1 292 | 1 277 | 8 044 | 7 362 | 11 386 | 11 747 | 2 226 | 2 298 | 962 | 1 526 | 33 349 | 34 085 |

Les immobilisations en cours pas encore utilisables englobent pour l'essentiel des immobilisations corporelles qui sont destinées à des bureaux extérieurs et qui sont en transit à la date de clôture. La plupart des immobilisations corporelles en cours qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2020 ont été mises en service en 2021 et sont donc présentées dans leurs rubriques respectives.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,5 million de dollars à la fin de 2021.

La valeur des engagements non réglés pour les immobilisations corporelles achetées pour utilisation par le FNUAP et par les partenaires de réalisation au 31 décembre 2021 s'élevait à 0,5 million de dollars (contre 0,5 million de dollars en 2020). À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 29,6 millions de dollars (contre 29,3 millions de dollars en 2020).

Note 9 Immobilisations incorporelles

Les variations et les soldes des immobilisations incorporelles sont présentés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Logiciels acquis séparément</i> | | <i>Logiciels développés en interne</i> | | <i>Immobilisations incorporelles en cours</i> | | <i>Total</i> | |
|---|------------------------------------|-------------|--|--------------|---|--------------|--------------|--------------|
| | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> |
| Coût | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 746 | 642 | 1 265 | 857 | 1 892 | 724 | 3 903 | 2 223 |
| Entrées | 133 | 142 | – | 331 | 3 378 | 1 245 | 3 511 | 1 718 |
| Cessions | (64) | (38) | – | – | – | – | (64) | (38) |
| Dépréciation | – | – | – | – | (379) | – | (379) | – |
| Ajustements/reclassements | – | – | 19 | 77 | – | (77) | 19 | – |
| Au 31 décembre | 815 | 746 | 1 284 | 1 265 | 4 891 | 1 892 | 6 990 | 3 903 |
| Cumul des amortissements | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 627 | 632 | 864 | 673 | – | – | 1 491 | 1 305 |
| Dotations aux amortissements | 60 | 33 | 86 | 191 | – | – | 146 | 224 |
| Cessions | (33) | (38) | – | – | – | – | (33) | (38) |
| Au 31 décembre | 654 | 627 | 950 | 864 | – | – | 1 604 | 1 491 |
| Valeur nette comptable au 1^{er} janvier | 119 | 10 | 401 | 184 | 1 892 | 724 | 2 412 | 918 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 161 | 119 | 334 | 401 | 4 891 | 1 892 | 5 386 | 2 412 |

Les immobilisations incorporelles en cours portées à l'actif en 2021 comprennent un montant de 2,8 millions de dollars correspondant à une série télévisée d'information sur la contraception et la santé procréative qui s'adresse en particulier aux jeunes et qui est en cours de production. Cette série, qui devrait être achevée en 2022, ferait l'objet d'une large diffusion, notamment d'une diffusion en flux.

Outre les immobilisations incorporelles reconnues, le FNUAP utilise d'autres biens incorporels sous son contrôle qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) et à ses conventions comptables. Ces biens comprennent : a) la plateforme d'informatique décisionnelle et analytique utilisée pour analyser des données relatives aux finances, aux programmes et à la gestion et pour établir des rapports sur ces sujets ; b) la plateforme de collaboration et de messagerie donnant accès à diverses applications telles que le courrier électronique, le calendrier, le stockage des fichiers et d'autres fonctions ; c) le système informatisé de gestion des documents.

Le FNUAP s'emploie à mettre en service un progiciel de gestion intégré et un progiciel de gestion de la relation client qui sont exploités dans le cloud, à partir de 2022, en association avec d'autres entités des Nations Unies. En 2021, il a dépensé 11,8 millions de dollars à cet effet ; ces frais ne pouvaient pas être comptabilisés à l'actif et ont donc été passés en charges durant l'année (contre 6,4 millions de dollars en 2020). Des frais de recherche d'un montant de 0,7 million de dollars liés à d'autres projets ont également été comptabilisés en 2021 (contre 0,1 million de dollars en 2020).

Au 31 décembre 2021, le FNUAP avait des engagements d'un montant de 0,3 million de dollars liés à l'achat d'immobilisations incorporelles (contre zéro en 2020). Le coût des immobilisations incorporelles intégralement amorties qui étaient encore utilisées à la fin de 2021 s'élevait à 1,4 million de dollars (contre 1,5 million de dollars en 2020) et correspondait principalement au coût de la licence d'un ensemble d'applications de bureautique et d'applications développées en interne.

Note 10 Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer à la date de clôture s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes | 16 251 | 23 483 |
| Charges à payer | 28 178 | 30 879 |
| Avances reçues au titre des activités d'achat | 28 344 | 17 933 |
| Solde créditeur interfonds dû à des entités des Nations Unies | 102 | 94 |
| Fonds détenus pour le compte de programmes conjoints | 15 762 | 33 047 |
| Remboursements à des partenaires de réalisation et dettes contractées en leur nom | 20 721 | 22 282 |
| Montants à payer pour l'achat de titres (portefeuilles de placement) | 234 | 1 420 |
| Remboursements aux donateurs | 8 046 | 7 015 |
| Total | 117 638 | 136 153 |

Les fonds détenus pour le compte de programmes conjoints correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP, en sa qualité d'agent d'administration, pour les activités relatives aux programmes qui seront exécutées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Les sommes à rembourser aux partenaires de réalisation et les dettes contractées en leur nom correspondent principalement aux sommes prévues pour l'exécution des

activités relatives aux programmes qui n'ont pas encore été décaissées par le FNUAP, ou aux sommes à payer pour les nouvelles avances de fonctionnement.

Note 11

Contrats de location-financement

Au 31 décembre 2021, le FNUAP avait un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. Ayant satisfait à tous les engagements qui étaient les siens en vertu de ce contrat au cours des années antérieures, le FNUAP n'a fait aucun versement en 2021.

Note 12

Avantages du personnel

À la date de clôture, les passifs liés aux avantages du personnel se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Passifs courants | | |
| Avantages à court terme du personnel | | |
| Congés annuels accumulés | 35 901 | 33 113 |
| Congés dans les foyers accumulés | 3 917 | 3 681 |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel | | |
| Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a | 272 | 768 |
| Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | 4 228 | 3 029 |
| Assurance maladie après la cessation de service | 4 246 | 4 111 |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 53 | 22 |
| Total des passifs courants | 48 617 | 44 724 |
| Passifs non courants | | |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel | | |
| Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | 33 087 | 32 886 |
| Assurance maladie après la cessation de service | 362 836 | 348 733 |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 1 125 | 534 |
| Total des passifs non courants | 397 048 | 382 153 |
| Total des passifs liés aux avantages du personnel | 445 665 | 426 877 |

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel du FNUAP comprennent les congés annuels et les congés dans les foyers, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Congés annuels accumulés

Cet élément de passif correspond au nombre de jours de congés annuels accumulés par les membres du personnel à la date de clôture, qu'ils peuvent prendre plus tard, en étant rémunérés. Constaté lorsque le service est rendu, sur la base des taux de rémunération journaliers effectifs, il n'est pas actualisé. Conscient que la pandémie de COVID-19 empêchait les membres du personnel de prendre des congés, en 2021, le FNUAP a fait passer de 82,5 à 97,5 le nombre maximal de jours de congé pouvant être accumulés par les membres du personnel au 31 décembre d'une année civile.

Congés dans les foyers accumulés

Cet élément de passif représente le montant cumulé, à la date de clôture, des frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers dont pourra se prévaloir tout(e) fonctionnaire remplissant les conditions requises, en compagnie des personnes à sa charge. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et ne fait pas l'objet d'un versement en compensation à la cessation de service. Conscient que la pandémie de COVID-19 empêchait les membres du personnel de prendre des congés, en 2020, le FNUAP a fait passer de 40 à 72 le nombre maximal de points ouvrant droit au congé dans les foyers.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires du FNUAP bénéficient des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Prestations liées au rapatriement

Les agents recrutés sur le plan international qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement.

Les prestations liées au rapatriement sont considérées comme un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Un passif distinct est établi en fonction des montants effectivement dus aux fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions qui ont déjà quitté le FNUAP et qui n'ont pas fait valoir leurs droits à la date de clôture.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie subventionné par le FNUAP pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et pendant cinq ans pour ceux recrutés avant cette date.

Dénommé assurance maladie après la cessation de service, cet avantage est offert principalement dans le cadre des régimes d'assurance proposés aux États-Unis

et dans le reste du monde, qui sont administrés par l'ONU, et du régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement, administré par le PNUD.

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service est un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès

Conformément à l'appendice D au Règlement du personnel de l'ONU, les membres du personnel du FNUAP ont droit à des indemnités en cas de maladie, d'invalidité, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions officielles.

Figurant à la catégorie « autres avantages à long terme » et pris en compte de manière similaire à un régime à prestations définies, cet avantage n'est comptabilisé comme passif qu'en cas de survenance d'événements donnant lieu au versement d'indemnités.

Évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme

Le montant net des engagements au titre des prestations définies imputables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des engagements est estimé en actualisant les flux de trésorerie futurs nécessaires pour éteindre l'obligation, sur la base des données démographiques concernant les employés qui satisfont aux conditions minimales requises et en utilisant certaines hypothèses financières, démographiques et hypothèses de comportement, notamment les taux d'actualisation et d'évolution tendanciels du coût des soins de santé, la progression annuelle des traitements, l'augmentation des frais de voyage, les ajustements au coût de la vie, les prestations de retraite, le taux de mortalité, les projections concernant la liquidation des droits et les départs à la retraite, le taux d'adhésion au régime et la probabilité du mariage à la retraite.

Le FNUAP procède normalement à une évaluation actuarielle complète tous les deux ans. Les années où il n'est pas procédé à une évaluation, les données de l'année précédente sont réutilisées pour déterminer le montant des engagements ; les principales hypothèses sont toutefois mises à jour.

Les ressources allouées par le FNUAP au financement des engagements au titre des avantages du personnel (voir la section sur le financement ci-dessous pour plus d'informations) ne sont pas considérées comme des actifs d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), car les fonds ne sont pas placés dans une fiducie juridiquement distincte du FNUAP, qui existerait à la seule fin de verser ou de financer des prestations dues au personnel. Par conséquent, la valeur des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est égale à la valeur actualisée des engagements au titre des prestations définies y afférents.

Évaluation actuarielle de 2021

Exposé des principales hypothèses

Les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2021 ont été calculés sur la base des résultats d'une évaluation actuarielle complète.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation sont les suivantes :

(En pourcentage)

| | Assurance maladie après la cessation de service | | Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | | Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | |
|--|---|------|--|-----------|---|------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Taux équivalent unique d'actualisation | 3,30 | 3,13 | 2,68 | 2,12 | 2,78 | 2,42 |
| Progression annuelle des traitements | | | 3,97-9,27 | 3,47-9,27 | | |
| Augmentation des frais de voyage | | | 2,50 | 2,20 | | |
| Ajustement au coût de la vie | | | | | 2,50 | 2,00 |

Les taux d'actualisation ont été fixés par rapport au rendement sur le marché d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus. Les hypothèses concernant la progression annuelle des traitements et l'ajustement au coût de la vie sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Les projections concernant l'augmentation des frais de voyage sont fondées sur une hypothèse concernant le taux d'inflation à long terme des États-Unis.

Les taux tendanciels du coût des soins de santé ci-après ont été utilisés pour évaluer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

| Régime | 2021 | | | 2020 | | |
|--|----------------------------|--------------------------|---|----------------------------|--------------------------|---|
| | Taux initial (pourcentage) | Taux final (pourcentage) | Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint | Taux initial (pourcentage) | Taux final (pourcentage) | Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint |
| Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare) | 5,17 | 3,95 | 10 | 5,31 | 3,65 | 14 |
| Plans proposés aux États-Unis (Medicare) | 5,03 | 3,95 | 10 | 5,15 | 3,65 | 14 |
| Régime d'assurance dentaire proposé aux États-Unis | 4,53 | 3,95 | 10 | 4,59 | 3,65 | 14 |
| Plans proposés hors États-Unis (Suisse) | 3,44 | 2,25 | 7 | 3,64 | 2,75 | 8 |
| Plans proposés hors États-Unis (zone euro) | 3,75 | 3,75 | – | 3,73 | 3,25 | 6 |

Le coût des prestations médicales par personne a été estimé sur la base d'informations concernant l'évolution des prestations et affiliations pendant la période 2016-2018, qui ont été communiquées par les tiers administrateurs.

Le montant estimatif des versements des participants au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été déduit du montant net des engagements en appliquant les ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale, à savoir :

(En pourcentage)

| Régime | Par retraité(e) | Par entité |
|--|-----------------|------------|
| Plans proposés aux États-Unis | 33,00 | 67,00 |
| Régime d'assurance maladie pour le reste du monde | 50,00 | 50,00 |
| Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement | 25,00 | 75,00 |

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Le taux d'affiliation au régime, les probabilités de mariage à la retraite et la différence d'âge entre les époux ont été évalués sur la base des tendances observées auparavant.

Résultats de l'évaluation actuarielle de 2021

Le tableau ci-après présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Assurance maladie après la cessation de service (montant net) | Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 2021 | 2020 |
|---|---|---|---|----------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier | 352 844 | 35 915 | 556 | 389 315 | 341 702 |
| Coût des services rendus au cours de la période | 15 880 | 2 403 | 81 | 18 364 | 16 145 |
| Intérêts nets | 10 974 | 745 | 5 | 11 724 | 11 997 |
| Prestations versées | (3 910) | (1 399) | (79) | (5 388) | (5 767) |
| (Gains)/pertes actuariel(le)s résultant des : | | | | | |
| Modifications des hypothèses financières | (1 847) | (872) | 19 | (2 700) | 27 068 |
| Modifications des hypothèses démographiques | 1 049 | (14) | — | 1 035 | 6 |
| Ajustements liés à l'expérience | (7 908) | 537 | 596 | (6 775) | (1 836) |
| Au 31 décembre | 367 082 | 37 315 | 1 178 | 405 575 | 389 315 |

Le coût des services rendus au cours de la période relatif à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations liées au rapatriement représente l'accroissement des engagements dus au titre des droits à prestations acquis par le personnel du fait des services que celui-ci a fournis pendant la période considérée. Celui relatif aux indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès tient compte du passif additionnel constitué pour la période considérée du fait du versement d'indemnités et des modifications apportées au régime d'indemnisation.

Le montant des intérêts nets tient compte de l'accroissement du passif résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets sont comptabilisés en charges ou en produits pour l'année.

Les prestations versées recouvrent les primes d'assurance payées par le FNUAP (part de l'employeur) et les prestations liées au rapatriement et les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès versées au cours de l'année. Elles sont comptabilisées en réduction du passif. Les écarts entre les prestations effectivement versées et les estimations actuarielles sont considérés comme une réévaluation du passif net au titre des prestations définies résultant des ajustements liés à l'expérience et comptabilisés dans l'actif net.

Selon les estimations actuarielles, les prestations à verser par le FNUAP au cours de la prochaine période s'élèveront à 4,4 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service, 4,3 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 0,05 million de dollars pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Les gains et pertes actuariels correspondent aux variations de la valeur actualisée du montant des engagements dues à d'éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques et aux ajustements liés à l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés).

Les gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en actif net. En 2021, un gain actuariel a été enregistré compte tenu de l'augmentation des taux d'actualisation utilisés et de la mise à jour des tables de mortalité avant et après la retraite ; il est compensé en partie par les pertes résultant de la hausse des taux tendanciels du coût des soins de santé et des frais de voyage causée par la montée de l'inflation. Les variations des gains et pertes actuariels cumulés s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Assurance maladie après la cessation de service (montant net)</i> | <i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i> | <i>Total</i> |
|--|--|---|---------------|
| Au 31 décembre 2020 | 55 820 | 16 288 | 72 108 |
| (Gain) enregistré pour la période considérée | (8 706) | (349) | (9 055) |
| Au 31 décembre 2021 | 47 114 | 15 939 | 63 053 |

Les gains et pertes actuariels sur les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès sont constatés en charges ou en produits pour l'année. La perte actuarielle enregistrée en 2021 tient principalement à l'ajout d'une nouvelle demande d'indemnisation pouvant donner droit au versement d'une grosse somme.

La valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture, tant pour le montant brut que pour le montant net des versements des participants, se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>31 décembre 2021</i> | <i>31 décembre 2020</i> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Montant brut des engagements | 564 094 | 542 736 |
| À déduire : versements des participants | (197 012) | (189 892) |
| Montant net des engagements | 367 082 | 352 844 |

La durée moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2021 était de 23 ans pour l'assurance maladie après la cessation de service, de 9 ans pour les prestations liées au rapatriement et de 14 ans pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès (contre 23 ans, 9 ans et 15 ans respectivement en 2020).

Analyse de sensibilité

L'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est soumise aux variations dans les hypothèses principales telles que le taux d'actualisation et le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé. Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 0,50 % du taux d'actualisation ou du taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé aurait sur le montant net du passif au titre des prestations définies et sur le coût annuel combiné des services rendus et du coût financier net (toutes les autres hypothèses restant stables).

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Assurance maladie après la cession de service</i> | | <i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i> | <i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i> |
|---|--|---|---|--|
| | <i>Passif à la date de clôture</i> | <i>Somme du coût des services rendus et du coût financier net</i> | | |
| Taux équivalent unique d'actualisation | | | | |
| Hausse de 0,50 % | (38 066) | | (1 327) | (67) |
| Baisse de 0,50 % | 44 314 | | 1 426 | 74 |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé | | | | |
| Hausse de 0,50 % | 42 686 | 4 192 | | |
| Baisse de 0,50 % | (37 113) | (3 557) | | |
| Coefficient d'ajustement au coût de la vie | | | | |
| Hausse de 0,50 % | | | | 66 |
| Baisse de 0,50 % | | | | (79) |

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Le financement des engagements au titre des avantages du personnel en 2021 s'est chiffré à 41,5 millions de dollars (contre 58,5 millions de dollars en 2020), correspondant :

a) aux gains et produits d'un montant net de 21,6 millions de dollars (contre 34,2 millions de dollars en 2020) générés par les fonds placés pour financer les engagements au titre des avantages du personnel ;

b) aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et des congés dans les foyers d'un montant de 19,9 millions de dollars (contre 24,3 millions de dollars en 2020).

Au 31 décembre 2021, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre

des avantages du personnel s'élevait à 39,7 millions de dollars (contre 62,4 millions de dollars en 2020) répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Avantages du personnel</i> | <i>Engagements cumulés</i> | <i>Montant financé</i> | <i>Montant non financé</i> |
|---|----------------------------|------------------------|----------------------------|
| Assurance maladie après la cessation de service | 367 082 | 340 605 | 26 477 |
| Prestations liées au rapatriement | 37 587 | 25 667 | 11 920 |
| Congés annuels | 35 901 | 35 901 | – |
| Congés dans les foyers | 3 917 | 3 917 | – |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 1 178 | (150) | 1 328 |
| Total | 445 665 | 405 940 | 39 725 |

Les variations du passif actuariel sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>31 décembre 2020</i> | <i>Augmentation/</i> | <i>Augmentation/</i> | <i>31 décembre 2021</i> |
|---|-------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|
| | <i>Montant</i> | <i>(diminution)</i> | <i>(diminution)</i> | <i>Montant</i> |
| | <i>non financé</i> | <i>du passif</i> | <i>nette</i> | <i>non financé</i> |
| | | <i>du passif</i> | <i>du financement</i> | |
| Assurance maladie après la cessation de service | 44 376 | 14 238 | 32 137 | 26 477 |
| Prestations liées au rapatriement | 17 427 | 904 | 6 411 | 11 920 |
| Congés annuels | – | 2 788 | 2 788 | – |
| Congés dans les foyers | – | 236 | 236 | – |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 627 | 622 | (79) | 1 328 |
| Total | 62 430 | 18 788 | 41 493 | 39 725 |

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux

dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le FNUAP à la Caisse durant l'année financière sont constatées en charges.

En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses avoirs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée ait invoqué les dispositions de l'article 26.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. Aux fins de l'établissement des états financiers de 2020, la Caisse a considéré que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2019 s'appliquaient au 31 décembre 2020.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,4 % (contre 139,2 % en 2017). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,1 % (contre 102,7 % en 2017).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler le déficit actuariel serait calculé au prorata des cotisations qu'elle a versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2018, 2019 et 2020) s'élevait à 7 993,2 millions de dollars, dont 110,8 millions de dollars (1,4 %) provenant du FNUAP.

Les cotisations que le FNUAP a versées à la Caisse en 2021 se sont élevées à 42,3 millions de dollars (contre 40,0 millions de dollars en 2020). Selon les estimations, les cotisations à verser en 2022 ne devraient pas différer sensiblement de ces montants.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui

étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (<https://www.unjspf.org/fr/>).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et les produits comptabilisés d'avance à la date de clôture se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Passifs courants | | |
| Autres passifs courants | 5 386 | 15 827 |
| Produits comptabilisés d'avance | 5 260 | 13 231 |
| Passifs dérivés | 121 | 157 |
| Total des passifs courants | 10 767 | 29 215 |
| Passifs non courants | | |
| Produits comptabilisés d'avance | 3 485 | 3 652 |
| Total des passifs non courants | 3 485 | 3 652 |
| Total des autres passifs et des produits comptabilisés d'avance | 14 252 | 32 867 |

Les prêts provisoires qui avaient été accordés par un donateur pour l'achat de produits de santé procréative en attendant la réception des contributions affectées à cette fin, et qui étaient comptabilisés parmi les autres passifs courants au 31 décembre 2020, ont été utilisés en 2021 pour compenser les contributions à recevoir de ce donateur qui n'avaient pas été payées, puisque que celui-ci avait décidé de réduire le financement versé au FNUAP à partir de 2021.

Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) (3,6 millions de dollars, dont la plupart sont classés comme non courants) et les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance ou devant être remboursées au FNUAP après l'engagement de frais admissibles (5,1 millions de dollars).

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

Les variations des ressources non préaffectées issues des réserves et des soldes des fonds sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Fonds non réservés à des fins particulières</i> | | <i>Fonds réservés à des fins particulières</i> | | | | | | <i>Réserves</i> | | | <i>2021</i> | <i>2020</i> | |
|--|--|--|--|--|--------------------------------------|---|--|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|---|---|---|
| | <i>Solde disponible pour les programmes</i> | <i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel</i> | <i>Services d'achat</i> | <i>Recouvrement excédentaire des coûts</i> | <i>Examen complet des ressources</i> | <i>Informatique et communications : modernisation</i> | <i>Fonds pour la continuité des programmes</i> | <i>Fonds de dotation privé</i> | <i>Total des soldes des fonds</i> | <i>Réserve opérationnelle</i> | <i>Réserve destinée aux interventions humanitaires</i> | <i>Réserve au titre des bureaux et logements hors siège</i> | <i>Total des réserves et des soldes des fonds</i> | <i>Total des réserves et des soldes des fonds</i> |
| | <i>[Note 14 a)]</i> | <i>[Note 14 b)]</i> | <i>[Note 14 c)]</i> | <i>[Note 14 d)]</i> | <i>[Note 14 e)]</i> | <i>[Note 14 f)]</i> | <i>[Note 14 g)]</i> | <i>[Note 14 h)]</i> | | <i>[Note 14 i)]</i> | <i>[Note 14 j)]</i> | <i>[Note 14 k)]</i> | | |
| Solde au 1^{er} janvier | 201 661 | (62 430) | 5 999 | 26 166 | 272 | – | 5 000 | 35 736 | 212 404 | 83 235 | 5 500 | 5 000 | 306 139 | 228 133 |
| Excédent/(déficit) net des produits par rapport aux charges | 43 854 | 19 565 | – | – | (212) | – | – | (760) | 62 447 | – | – | (469) | 61 978 | 75 085 |
| Allocation des ressources et transferts | | | | | | | | | | | | | | |
| Réserve opérationnelle | 1 032 | – | – | – | – | – | – | – | 1 032 | (1 032) | – | – | – | – |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | (469) | – | – | – | – | – | – | – | (469) | – | – | 469 | – | – |
| Autres transferts | (20 147) | – | (673) | 8 843 | 260 | 12 079 | – | – | 362 | – | – | – | 362 | 4 444 |
| Ajustements aux soldes des fonds | | | | | | | | | | | | | | |
| Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : (perte)/ gain | – | (5 915) | – | – | – | – | – | – | (5 915) | – | – | – | (5 915) | 23 690 |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain/(perte) actuariel(le) | – | 9 055 | – | – | – | – | – | – | 9 055 | – | – | – | 9 055 | (25 213) |
| Solde au 31 décembre | 225 931 | (39 725) | 5 326 | 35 009 | 320 | 12 079 | 5 000 | 34 976 | 278 916 | 82 203 | 5 500 | 5 000 | 371 619 | 306 139 |
| Total net | | 186 206 | | | | | | 92 710 | | | | 92 703 | | |

Fonds non réservés à des fins particulières

Les ressources ordinaires non réservées à des fins particulières sont constituées du solde disponible pour les programmes ainsi que du fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel.

a) Solde disponible pour les programmes

Le solde disponible pour les programmes tient compte des ressources ordinaires destinées au financement des programmes de pays, du budget institutionnel, des interventions mondiales et régionales, du fonds d'urgence et d'autres activités relatives aux programmes, conformément aux modèles d'allocation et de répartition des ressources du FNUAP.

Au 31 décembre 2021, ce solde s'élevait à 225,9 millions de dollars, dont 181,2 millions étaient disponibles pour le financement des programmes dans les années à venir, après ajustements pour prendre en considération les fonds nécessaires pour couvrir les futures dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, le passage en charges des soldes relatifs aux stocks et des avances non soldées versées au titre de l'approche sectorielle ainsi que d'autres montants soumis à restrictions internes.

Le Conseil d'administration a approuvé le financement du fonds d'urgence afin que les bureaux extérieurs du FNUAP bénéficient d'un premier financement leur permettant de lancer rapidement des activités humanitaires, en attendant que les autres ressources soient disponibles. En 2021, un montant de 10,0 millions de dollars a été affecté à ce fonds sur les ressources ordinaires, soit le même montant qu'en 2020. Sur ce montant, 10,2 millions de dollars ont été dépensés en 2021 (contre 8,2 millions de dollars en 2020).

b) Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel

Ce fonds tient compte de la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel à la date de clôture (voir note 12).

Fonds réservés à des fins particulières

Les fonds réservés à des fins particulières correspondent à des ressources ordinaires préaffectées en interne par la direction et ne sont donc pas disponibles pour le financement des programmes. Ils couvrent les éléments suivants :

c) Fonds destiné aux services d'achat

Le fonds destiné aux services d'achat consiste en l'excédent constitué pour couvrir le coût des activités de passation de marchés réalisées par le Service des achats du FNUAP au nom des bureaux extérieurs, des services du siège et de clients tiers. Il a été constitué par la direction afin de garantir le financement adéquat des futures activités de passation de marchés. En 2021, 0,4 million de dollars qui devaient servir à financer les frais liés aux services d'achat, qui ont été moins élevés que prévus, ont été transférés à ce fonds, et 1,1 million de dollars ont été prélevés du fonds pour être incorporés aux ressources ordinaires destinées au financement des programmes, comme indiqué dans la note 14 a).

d) Recouvrement excédentaire des coûts

Les sommes correspondant à un recouvrement des coûts excédentaire par rapport aux montants inscrits au budget sont versées sur un fonds distinct, dont la direction du FNUAP se sert pour financer, entre autres, les dépenses liées à l'exécution des projets. En 2021, elles s'élevaient à 13,8 millions de dollars, dont 5,0 millions de dollars ont été transférés au solde disponible pour les programmes.

e) Examen complet des ressources

Le fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources a été créé en 2017 pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de gestion du changement lancée par la direction du FNUAP pour optimiser l'alignement entre le plan stratégique, l'allocation des ressources et les structures organisationnelles. Sa création s'inscrit dans le droit fil d'une disposition approuvée par le Conseil d'administration (voir [DP/2017/2](#), décision 2016/10) lors de l'examen à mi-parcours du budget intégré (voir [DP/FPA/2016/3](#)). En 2021, un transfert supplémentaire de 0,3 million de dollars a été effectué vers ce fonds et les charges afférentes aux activités menées au titre de l'examen complet des ressources se sont élevées à 0,2 million de dollars.

f) Informatique et communications : modernisation

Le solde non utilisé de 12,1 millions de dollars du budget intégré 2018-2021 approuvé par le Conseil d'administration a été transféré à ce fonds réservé à des fins particulières à la fin de 2021, afin de financer les dépenses qui seront engagées au cours des années suivantes pour mettre en place le progiciel de gestion intégré.

g) Fonds pour la continuité des programmes

En 2018, le FNUAP a alloué 5,0 millions de dollars à un fonds autorenouvelable destiné à préfinancer les activités relatives aux programmes de développement, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords de cofinancement qu'ils ont signés à cet effet. Le solde du fonds est resté inchangé au 31 décembre 2021.

h) Fonds de dotation privé

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 35,0 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (10,0 millions de dollars) et minoré des charges admissibles cumulées depuis la création du fonds (8,7 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

Réserves

Les réserves ci-après ont été créées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP ou en application de décisions du Conseil d'administration :

i) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Conformément au Règlement

financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, son montant est fixé à 20 % des produits provenant des contributions au titre des ressources non préaffectées pour l'année (hors contribution des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et ajusté des gains ou pertes de change sur les contributions à recevoir).

En 2021, le montant de la réserve a été réduit de 1,0 million de dollars, afin de le faire correspondre à 20 % des produits provenant des contributions au titre des ressources ordinaires pour cette année.

j) Réserve destinée aux interventions humanitaires

La réserve destinée aux interventions humanitaires a été créée par le Conseil d'administration afin de préfinancer les activités relatives aux programmes, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords qu'ils ont signés à cet effet. Tout au long de 2021, elle a permis d'assurer le préfinancement d'activités humanitaires pour un montant total de 14,5 millions de dollars (contre 9,8 millions de dollars en 2020), qui a été entièrement remboursé.

k) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de financer la part revenant au FNUAP dans les frais engagés pour la construction de locaux communs. En 2021, pour couvrir les charges engagées à ce titre, un montant de 0,5 million de dollars a été prélevé sur la réserve, qui a ensuite été recreditée du même montant afin d'être ramenée à son niveau approuvé par le Conseil d'administration, soit 5,0 millions de dollars.

Note 15

Produits provenant des contributions

Les produits provenant des contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Contributions non préaffectées (relevant des ressources de base) | 412 577 | 416 830 |
| À déduire : transfert aux produits divers des remboursements d'impôts sur le revenu | (4 679) | — |
| Total partiel | 407 898 | 416 830 |
| Contributions préaffectées : | | |
| Aux activités cofinancées | 983 114 | 785 768 |
| Au programme des administrateurs auxiliaires | 5 271 | 6 122 |
| Contributions en nature | 4 227 | 577 |
| À déduire : remboursements à des donateurs | (6 470) | (6 200) |
| À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir) | (1 192) | 388 |
| Total partiel | 984 950 | 786 655 |
| Total | 1 392 848 | 1 203 485 |

La répartition entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées par donateur est présentée en détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le

montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les frais de recouvrement des coûts, d'un montant de 58,9 millions de dollars (contre 58,5 millions de dollars en 2020), qui sont présentés dans la note 16, au titre des frais de recouvrement des coûts et des commissions pour services d'appui.

Note 16 Produits divers

Les produits divers se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|--|--------------------------------|---------------|----------------------------|---------------|----------------|----------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Frais de recouvrement des coûts et commissions pour services d'appui | 58 637 | 58 145 | 2 514 | 3 264 | 61 151 | 61 409 |
| Produits des placements | 34 030 | 23 880 | 923 | 2 570 | 34 953 | 26 450 |
| (Pertes)/gains de change – contributions à recevoir ^a | – | (152) | – | 15 963 | – | 15 811 |
| (Pertes)/gains de change – autres ^b | (228) | (212) | 2 450 | 1 048 | 2 222 | 836 |
| Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie | 5 603 | 6 250 | – | – | 5 603 | 6 250 |
| Remboursements d'impôts sur le revenu | 4 679 | – | – | – | 4 679 | – |
| Produits de la vente des stocks du FNUAP | – | – | 1 790 | 963 | 1 790 | 963 |
| Produits accessoires | 1 132 | 914 | 854 | 796 | 1 986 | 1 710 |
| Total | 103 853 | 88 825 | 8 531 | 24 604 | 112 384 | 113 429 |

^a En 2021, le FNUAP a enregistré des pertes de change dues à la réévaluation des contributions à recevoir, qui sont présentées en tant que charges diverses dans la note 18.

^b Les (pertes)/gains de change – autres pour 2021 correspondent principalement aux gains de change réalisés sur les dettes.

Les frais de recouvrement des coûts et les commissions pour services d'appui comprennent les frais indirects de recouvrement des coûts afférents aux décaissements financés au moyen de ressources préaffectées, les honoraires perçus par le FNUAP pour l'exercice des fonctions d'agent d'administration et les frais de gestion qu'il a perçus pour effectuer des services d'achat.

Le produit des placements se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|--|--------------------------------|---------------|----------------------------|--------------|---------------|---------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Intérêts créditeurs | 9 180 | 15 024 | 923 | 2 570 | 10 103 | 17 594 |
| Dividendes | 2 186 | 2 098 | – | – | 2 186 | 2 098 |
| Plus-value réalisée sur la vente de placements | 22 664 | 6 758 | – | – | 22 664 | 6 758 |
| Total | 34 030 | 23 880 | 923 | 2 570 | 34 953 | 26 450 |

En 2021, le montant des produits et des charges au titre des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie s'est élevé à 5,6 millions de dollars (contre 6,3 millions de dollars en 2020). Il correspond à la valeur locative annuelle de locaux comparables (dans le cadre d'un contrat de location simple similaire) ou à la dotation aux amortissements annuelle (dans le cadre d'un contrat de location-financement similaire).

Note 17
Charges par agent de réalisation

On trouvera ci-après le montant total des charges ventilé par agent de réalisation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Agents de réalisation : | 427 977 | 395 741 |
| Gouvernements | 103 012 | 100 446 |
| Organisations non gouvernementales | 305 291 | 285 268 |
| Entités des Nations Unies | 19 674 | 10 027 |
| FNUAP | 872 700 | 832 362 |
| Total | 1 300 677 | 1 228 103 |

En 2021, 37,6 % des activités relatives aux programmes ont été réalisées par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales (contre 37,5 % en 2020). Le montant total des charges afférentes aux activités relatives aux programmes est indiqué dans le tableau D.

On trouvera ci-après le montant des charges supportées par les partenaires de réalisation du FNUAP, ventilé par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 22 923 | 30 001 |
| Programmes d'aide en espèces | 7 097 | 167 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 120 403 | 97 680 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | 87 767 | 88 420 |
| Dépenses de personnel et services contractuels | 170 968 | 162 026 |
| Charges financières | 474 | 441 |
| Voyages | 17 682 | 16 952 |
| Charges diverses | 663 | 54 |
| Total | 427 977 | 395 741 |

Note 18
Charges par catégorie

On trouvera ci-après le montant total des charges, ventilé par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2021 | 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Dépenses de personnel | | |
| Traitements | 200 925 | 189 621 |
| Cotisations de retraite | 42 277 | 40 008 |
| Autres charges afférentes aux avantages du personnel | 91 886 | 91 145 |
| Total partiel | 335 088 | 320 774 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | | |
| Produits de santé procréative | 198 800 | 213 221 |
| Autres fournitures liées aux programmes | 33 980 | 48 229 |
| Total partiel | 232 780 | 261 450 |
| Programmes d'aide en espèces | 7 679 | 289 |
| Total partiel | 7 679 | 289 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 137 807 | 108 293 |
| Total partiel | 137 807 | 108 293 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | | |
| Fournitures et accessoires | 27 421 | 34 965 |
| Loyer, réparations et entretien | 52 435 | 50 636 |
| Impression, publications et médias | 33 918 | 33 568 |
| Transport et distribution | 44 371 | 45 507 |
| Autres frais de fonctionnement | 58 272 | 55 954 |
| Total partiel | 216 417 | 220 630 |
| Services contractuels et spécialisés | | |
| Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires | 225 133 | 204 358 |
| Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés | 64 914 | 59 274 |
| Charges afférentes aux Volontaires des Nations Unies | 7 539 | 5 971 |
| Total partiel | 297 586 | 269 603 |
| Charges financières (frais bancaires principalement) | 1 123 | 1 433 |
| Total partiel | 1 123 | 1 433 |
| Voyages | 36 305 | 29 971 |
| Total partiel | 36 305 | 29 971 |
| Amortissement | | |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | 7 042 | 6 837 |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles | 146 | 224 |
| Total partiel | 7 188 | 7 061 |

| | 2021 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Dépréciation et reprise de pertes pour dépréciation | 422 | 68 |
| Total partiel | 422 | 68 |
| Charges diverses | | |
| Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie | 5 423 | 6 069 |
| Transferts et moins-values découlant de la sortie d'immobilisations corporelles ou incorporelles | 1 054 | 85 |
| Pertes de change – contributions à recevoir ^a | 14 679 | – |
| Pertes de change – autres | 3 096 | 1 108 |
| Créances douteuses et comptabilisation en pertes | 3 507 | 723 |
| Autres | 523 | 546 |
| Total partiel | 28 282 | 8 531 |
| Total | 1 300 677 | 1 228 103 |

^a Les pertes de change – contributions à recevoir enregistrées en 2021 correspondent principalement à la réévaluation des soldes des comptes de contributions à recevoir. En 2020, le FNUAP a enregistré des gains de change sur ces actifs, qui sont présentés dans la note 16 en tant que produits divers.

Note 19

Charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par région et par pays ou territoire

Les charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par pays, par région et au niveau mondial se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Activités relatives aux programmes | | Budget institutionnel | Total | |
|---|------------------------------------|----------------------|-----------------------|--------|--------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | | 2021 | 2020 |
| Afrique de l'Est et Afrique australe | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Afrique du Sud | 1 295 | 1 239 | 560 | 3 094 | 3 220 |
| Angola | 1 955 | 1 437 | 1 053 | 4 445 | 3 367 |
| Botswana | 560 | 584 | 279 | 1 423 | 1 252 |
| Burundi | 1 857 | 2 254 | 866 | 4 977 | 5 333 |
| Comores | 1 027 | 450 | 123 | 1 600 | 900 |
| Érythrée | 1 152 | 80 | 419 | 1 651 | 1 714 |
| Eswatini | 849 | 560 | 360 | 1 769 | 1 607 |
| Éthiopie | 5 221 | 16 157 | 1 031 | 22 409 | 18 434 |
| Kenya | 3 397 | 3 465 | 1 074 | 7 936 | 10 524 |
| Lesotho | 786 | 647 | 606 | 2 039 | 2 107 |
| Madagascar | 3 981 | 3 887 | 762 | 8 630 | 7 259 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|---|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2021 | 2020 |
| Malawi | 2 566 | 13 591 | 815 | 16 972 | 20 721 |
| Maurice | 150 | 110 | – | 260 | 137 |
| Mozambique | 3 777 | 19 063 | 1 159 | 23 999 | 20 405 |
| Namibie | 850 | 678 | 552 | 2 080 | 2 519 |
| Ouganda | 3 662 | 20 356 | 927 | 24 945 | 19 286 |
| République démocratique du Congo | 6 673 | 20 200 | 1 213 | 28 086 | 29 530 |
| République-Unie de Tanzanie | 3 928 | 13 432 | 1 041 | 18 401 | 13 287 |
| Rwanda | 951 | 2 408 | 743 | 4 102 | 4 339 |
| Seychelles | 80 | – | – | 80 | 39 |
| Soudan du Sud | 3 102 | 17 667 | 1 903 | 22 672 | 19 882 |
| Zambie | 1 893 | 8 177 | 736 | 10 806 | 8 704 |
| Zimbabwe | 2 005 | 12 975 | 1 032 | 16 012 | 19 031 |
| Total partiel | 51 717 | 159 417 | 17 254 | 228 388 | 213 597 |
| Activités régionales | 3 417 | 5 735 | 3 942 | 13 094 | 10 448 |
| Total | 55 134 | 165 152 | 21 196 | 241 482 | 224 045 |
| Afrique de l'Ouest et Afrique centrale | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Bénin | 1 666 | 5 596 | 754 | 8 016 | 5 660 |
| Burkina Faso | 2 721 | 10 155 | 739 | 13 615 | 11 620 |
| Cabo Verde | 598 | 115 | 356 | 1 069 | 1 147 |
| Cameroun | 2 914 | 7 522 | 808 | 11 244 | 11 148 |
| Congo | 1 248 | 1 084 | 818 | 3 150 | 3 651 |
| Côte d'Ivoire | 3 078 | 7 067 | 1 068 | 11 213 | 14 481 |
| Gabon | 413 | 621 | 576 | 1 610 | 1 630 |
| Gambie | 890 | 2 488 | 314 | 3 692 | 3 073 |
| Ghana | 2 825 | 4 323 | 1 044 | 8 192 | 9 125 |
| Guinée | 2 553 | 5 000 | 946 | 8 499 | 5 990 |
| Guinée-Bissau | 1 092 | 1 161 | 577 | 2 830 | 2 284 |
| Guinée équatoriale | 486 | 1 012 | 355 | 1 853 | 1 961 |
| Libéria | 1 199 | 6 654 | 798 | 8 651 | 8 615 |
| Mali | 2 696 | 14 917 | 1 141 | 18 754 | 16 170 |
| Mauritanie | 1 265 | 999 | 666 | 2 930 | 3 669 |
| Niger | 2 918 | 19 308 | 702 | 22 928 | 17 206 |
| Nigéria | 5 526 | 19 788 | 1 061 | 26 375 | 24 872 |
| République centrafricaine | 2 124 | 2 412 | 1 251 | 5 787 | 4 847 |
| Sao Tomé-et-Principe | 540 | 143 | 217 | 900 | 925 |
| Sénégal | 2 220 | 5 332 | 708 | 8 260 | 9 915 |
| Sierra Leone | 1 550 | 7 399 | 725 | 9 674 | 9 216 |
| Tchad | 2 938 | 5 179 | 891 | 9 008 | 7 594 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|--|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2021 | 2020 |
| Togo | 1 767 | 3 164 | 713 | 5 644 | 4 367 |
| Total partiel | 45 227 | 131 439 | 17 228 | 193 894 | 179 166 |
| Activités régionales | 3 720 | 6 102 | 2 608 | 12 430 | 12 165 |
| Total | 48 947 | 137 541 | 19 836 | 206 324 | 191 331 |
| États arabes | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Algérie | 361 | 148 | 190 | 699 | 728 |
| Djibouti | 598 | 871 | 260 | 1 729 | 1 698 |
| Égypte | 1 566 | 11 807 | 531 | 13 904 | 12 060 |
| État de Palestine | 1 871 | 5 453 | 935 | 8 259 | 6 501 |
| Iraq | 2 044 | 22 825 | 1 385 | 26 254 | 24 062 |
| Jordanie | 808 | 10 309 | 158 | 11 275 | 11 358 |
| Liban | 1 100 | 5 525 | 530 | 7 155 | 6 461 |
| Libye | 1 280 | 4 725 | 843 | 6 848 | 4 997 |
| Maroc | 1 187 | 1 039 | 638 | 2 864 | 3 615 |
| Oman | 216 | 940 | 275 | 1 431 | 1 624 |
| République arabe syrienne | 2 267 | 27 078 | 1 118 | 30 463 | 34 162 |
| Somalie | 2 288 | 24 098 | 1 038 | 27 424 | 21 827 |
| Soudan | 4 034 | 12 431 | 1 213 | 17 678 | 21 348 |
| Tunisie | 543 | 710 | 111 | 1 364 | 1 346 |
| Yémen | 4 729 | 45 730 | 1 077 | 51 536 | 72 474 |
| Total partiel | 24 892 | 173 689 | 10 302 | 208 883 | 224 261 |
| Activités régionales | 3 049 | 2 912 | 2 809 | 8 770 | 7 780 |
| Total | 27 941 | 176 601 | 13 111 | 217 653 | 232 041 |
| Asie et Pacifique | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Afghanistan | 5 209 | 8 471 | 1 595 | 15 275 | 14 607 |
| Bangladesh | 4 589 | 45 895 | 883 | 51 367 | 38 162 |
| Bhoutan | 587 | – | 44 | 631 | 1 044 |
| Cambodge | 1 830 | 780 | 571 | 3 181 | 2 854 |
| Chine | 1 671 | 790 | 1 164 | 3 625 | 3 575 |
| Îles du Pacifique (multipays) ^a | 2 584 | 8 639 | 1 078 | 12 301 | 10 409 |
| Inde | 5 767 | 3 143 | 705 | 9 615 | 8 726 |
| Indonésie | 2 951 | 4 159 | 662 | 7 772 | 7 205 |
| Iran (République islamique d') | 1 409 | 2 647 | 676 | 4 732 | 1 865 |
| Malaisie | 422 | – | 65 | 487 | 869 |
| Maldives | 327 | 274 | 142 | 743 | 529 |
| Mongolie | 926 | 2 104 | 429 | 3 459 | 3 223 |
| Myanmar | 2 170 | 12 120 | 913 | 15 203 | 13 460 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|--|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2021 | 2020 |
| Népal | 3 165 | 5 434 | 905 | 9 504 | 9 276 |
| Pakistan | 5 152 | 8 262 | 880 | 14 294 | 11 028 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 1 586 | 3 373 | 805 | 5 764 | 4 163 |
| Philippines | 3 656 | 3 848 | 776 | 8 280 | 8 373 |
| République démocratique populaire lao | 1 144 | 1 561 | 824 | 3 529 | 3 782 |
| République populaire démocratique de Corée | 768 | 31 | 491 | 1 290 | 1 458 |
| Sri Lanka | 900 | 1 131 | 258 | 2 289 | 2 090 |
| Thaïlande | 538 | 327 | 379 | 1 244 | 1 241 |
| Timor-Leste | 997 | 1 347 | 748 | 3 092 | 2 531 |
| Viet Nam | 2 867 | 4 839 | 829 | 8 535 | 5 321 |
| Total partiel | 51 215 | 119 175 | 15 822 | 186 212 | 155 791 |
| Activités régionales | 5 173 | 2 437 | 4 049 | 11 659 | 11 809 |
| Total | 56 388 | 121 612 | 19 871 | 197 871 | 167 600 |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Argentine | 356 | 649 | 40 | 1 045 | 849 |
| Bolivie (État plurinational de) | 1 218 | 1 944 | 660 | 3 822 | 4 277 |
| Brésil | 1 835 | 1 156 | 596 | 3 587 | 3 494 |
| Caraïbes (multipays) ^b | 1 959 | 2 103 | 922 | 4 984 | 4 500 |
| Chili | 147 | – | – | 147 | 156 |
| Colombie | 1 925 | 2 624 | 524 | 5 073 | 4 043 |
| Costa Rica | 479 | 153 | 160 | 792 | 886 |
| Cuba | 562 | 172 | 137 | 871 | 1 029 |
| El Salvador | 876 | 1 770 | 610 | 3 256 | 4 025 |
| Équateur | 1 159 | 1 101 | 614 | 2 874 | 2 353 |
| Guatemala | 1 408 | 1 889 | 843 | 4 140 | 4 465 |
| Haïti | 2 070 | 9 483 | 1 375 | 12 928 | 13 300 |
| Honduras | 982 | 2 900 | 582 | 4 464 | 4 785 |
| Mexique | 1 359 | 3 587 | 511 | 5 457 | 4 322 |
| Nicaragua | 852 | 1 505 | 580 | 2 937 | 2 011 |
| Panama | 551 | 296 | 176 | 1 023 | 1 235 |
| Paraguay | 782 | 625 | 336 | 1 743 | 1 354 |
| Pérou | 1 066 | 471 | 541 | 2 078 | 3 282 |
| République dominicaine | 825 | 403 | 233 | 1 461 | 1 428 |
| Uruguay | 787 | 787 | 371 | 1 945 | 1 322 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 1 213 | 1 232 | 530 | 2 975 | 4 413 |
| Total partiel | 22 411 | 34 850 | 10 341 | 67 602 | 67 529 |
| Activités régionales | 3 900 | 2 048 | 3 327 | 9 275 | 9 037 |
| Total | 26 311 | 36 898 | 13 668 | 76 877 | 76 566 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|---|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2021 | 2020 |
| Europe de l'Est et Asie centrale | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Albanie | 709 | 637 | 192 | 1 538 | 1 460 |
| Arménie | 669 | 387 | 174 | 1 230 | 1 711 |
| Azerbaïdjan | 639 | 761 | 223 | 1 623 | 1 232 |
| Bélarus | 425 | 727 | 132 | 1 284 | 1 033 |
| Bosnie-Herzégovine | 708 | 1 157 | 463 | 2 328 | 2 358 |
| Géorgie | 628 | 795 | 170 | 1 593 | 1 611 |
| Kazakhstan | 593 | 680 | 446 | 1 719 | 1 957 |
| Kirghizistan | 1 083 | 948 | 146 | 2 177 | 2 546 |
| Kosovo | 634 | 483 | 162 | 1 279 | 1 000 |
| Macédoine du Nord | 275 | 298 | 133 | 706 | 505 |
| Ouzbékistan | 1 035 | 2 103 | 535 | 3 673 | 1 880 |
| République de Moldova | 810 | 1 721 | 460 | 2 991 | 2 902 |
| Serbie | 502 | 95 | 197 | 794 | 690 |
| Tadjikistan | 933 | 1 580 | 130 | 2 643 | 2 484 |
| Türkiye | 1 267 | 21 944 | 534 | 23 745 | 33 826 |
| Turkménistan | 503 | 589 | 215 | 1 307 | 1 342 |
| Ukraine | 1 133 | 6 717 | 680 | 8 530 | 4 970 |
| Total partiel | 12 546 | 41 622 | 4 992 | 59 160 | 63 507 |
| Activités régionales | 3 520 | 1 986 | 2 417 | 7 923 | 6 943 |
| Total | 16 066 | 43 608 | 7 409 | 67 083 | 70 450 |
| Programme mondial et autres activités menées à partir du siège | 18 429 | 155 818 | 91 606 | 265 853 | 243 619 |
| Total | 249 216 | 837 230 | 186 697 | 1 273 143 | 1 205 652 |

^a Le programme multipays des Îles du Pacifique met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^b Le programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises [Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise)], Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Les dépenses des services centraux, d'un montant de 27,5 millions de dollars, n'apparaissent pas dans ce tableau, car, du fait de leur nature, elles ne peuvent pas être affectées à une région ou à un pays donné. Le tableau D donne la répartition par catégorie des charges afférentes à l'ensemble des activités relatives aux programmes et au budget institutionnel.

Note 20**Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels**

Au 31 décembre 2021, le FNUAP n'avait aucune provision d'un montant significatif.

Les actifs éventuels comprennent les contributions qui relèvent d'accords conclus avec des donateurs et qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des produits à la date de clôture. Au 31 décembre 2021, leur montant s'élevait à 478,4 millions de dollars (contre 826,8 millions de dollars en 2020), dont 124,9 millions portaient sur des ressources préaffectées (contre 615,9 millions de dollars en 2020). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Au 31 décembre 2021, le FNUAP n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels qui correspondaient à des contentieux juridiques ou administratifs en cours. Toujours au 31 décembre 2021, le montant total des décaissements potentiels à ce titre était estimé à 3,4 millions de dollars (contre 2,1 millions de dollars en 2020). L'issue de ces litiges, et par conséquent, l'obligation de procéder à ces décaissements, ainsi que la date à laquelle ils pourraient être dus, étant incertaines, aucun élément de passif ou provision n'a été constaté à ce titre à la date de clôture. Le FNUAP ne s'attend pas à ce que l'issue finale de l'un quelconque des litiges auxquels il est partie ait une incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Note 21**Information concernant les parties liées**

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Principaux dirigeants</i> | | | | |
|------|------------------------------|---|---------------------------|--------------------------------------|---|
| | <i>Nombre de personnes</i> | <i>Traitement et indemnité de poste</i> | <i>Autres prestations</i> | <i>Pensions et assurance maladie</i> | <i>Montant total de la rémunération</i> |
| 2021 | 22 | 4 865 | 1 311 | 1 003 | 7 179 |
| 2020 | 24 | 4 847 | 1 482 | 1 023 | 7 352 |

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition ainsi que la cotisation de l'employeur au régime des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi. Au 31 décembre 2021, la valeur actuelle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement des principaux dirigeants se chiffrait, selon les estimations, à 7,6 millions de dollars (contre 8,6 millions de dollars en 2020).

Conformément au Règlement du personnel de l'ONU, les principaux dirigeants ou leurs proches n'ont pas bénéficié de prêts ou d'avances auxquels les autres fonctionnaires ne pouvaient pas prétendre.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture du FNUAP est le 31 décembre 2021. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds, la Directrice exécutive a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 30 avril 2022.

Il a été tenu compte de l'incidence que la pandémie de COVID-19 a eue sur les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie du FNUAP au cours de la période considérée et à la date de clôture. Les conséquences de la pandémie sur les futures périodes ne peuvent être mesurées ou évaluées de manière fiable à l'heure actuelle et seront présentées dans les états financiers des périodes correspondantes.

En avril 2022, un important donateur a annoncé des réductions potentielles de ses futures contributions au titre de l'aide au développement en raison d'un changement de priorités en matière d'assistance face aux crises en cours. Au moment d'autoriser la publication des présents états financiers, le FNUAP n'était pas en mesure d'estimer de manière fiable les conséquences d'éventuelles réductions du financement de ce donateur sur l'exécution de ses programmes et ses activités opérationnelles, y compris sur le recouvrement des contributions à recevoir d'un montant de 30,3 millions de dollars au 31 décembre 2021.

Le FNUAP poursuit sa gestion active de ces risques et de tous ceux auxquels il est exposé, et il n'a aucune raison de croire qu'il puisse être amené à interrompre ses activités.

Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun autre événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur ces états.

Note 23

Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs inscrits dans les états financiers

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges supportées en 2021, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives concernant les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et le montant des soldes des fonds de l'année antérieure pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour l'année 2021 présenté dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2021) et celui qui est présenté dans l'état IV (État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021). Les écarts sont essentiellement dus aux différences dans la méthode de calcul, d'une part, et dans les entités prises en compte, de l'autre. Les différences liées à la méthode de calcul correspondent à des variations entre les conventions comptables utilisées pour établir le budget et celles utilisées pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte correspondent à l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne relèvent pas du budget approuvé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Fonctionnement | Activités d'investissement | Activités de financement | Total |
|---|----------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Total des charges effectives sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V) | (428 001) | (5 039) | – | (433 040) |
| Différences liées à la méthode de calcul | (4 025) | 245 | – | (3 780) |
| Différences relatives aux entités prises en compte | 591 734 | (225 797) | – | 365 937 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV) | 159 708 | (230 591) | – | (70 883) |

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent ou le déficit effectif calculé selon des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget (comptabilité de caisse modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections des produits, d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'année antérieure et de la part de la réserve opérationnelle débloquée ou constituée pendant l'année considérée, tandis que les produits sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|--|---------------|
| Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V) | 28 753 |
| Écart entre le montant total des produits selon la comptabilité d'exercice et le montant définitif des crédits budgétaires alloués | (12 653) |
| Écart entre les charges calculées aux fins du budget et celles calculées selon la comptabilité d'exercice | (2 873) |
| Excédent net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget | 13 227 |

Note 24**Information sectorielle**

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (les comptes interfonds, par exemple) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux secteurs concernés dans le cours normal des opérations. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements

sont attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel le sont au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Ressources non préaffectées</i> | | <i>Ressources préaffectées</i> | | <i>Total</i> | |
|--|------------------------------------|----------------|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> |
| Actif | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 79 270 | 109 078 | 127 696 | 169 168 | 206 966 | 278 246 |
| Placements arrivant à échéance à moins d'un an | 180 919 | 237 223 | 291 441 | 367 908 | 472 360 | 605 131 |
| Contributions à recevoir | 931 | 105 | 227 413 | 208 735 | 228 344 | 208 840 |
| Créances diverses | 27 221 | 14 556 | 14 086 | 7 494 | 41 307 | 22 050 |
| Avances de fonctionnement | 2 001 | 1 974 | 16 688 | 15 784 | 18 689 | 17 758 |
| Paiements anticipés et autres éléments d'actif | 10 898 | 10 803 | 5 330 | 5 862 | 16 228 | 16 665 |
| Stocks | 4 039 | 7 500 | 74 238 | 84 756 | 78 277 | 92 256 |
| Total | 305 279 | 381 239 | 756 892 | 859 707 | 1 062 171 | 1 240 946 |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Placements arrivant à échéance à plus d'un an | 387 120 | 247 131 | 623 608 | 383 274 | 1 010 728 | 630 405 |
| Contributions à recevoir | – | – | 193 737 | 208 175 | 193 737 | 208 175 |
| Autres actifs non courants | 23 | 18 | – | – | 23 | 18 |
| Immobilisations corporelles | 29 143 | 29 788 | 4 206 | 4 297 | 33 349 | 34 085 |
| Immobilisations incorporelles | 5 386 | 2 412 | – | – | 5 386 | 2 412 |
| Total | 421 672 | 279 349 | 821 551 | 595 746 | 1 243 223 | 875 095 |
| Total de l'actif | 726 951 | 660 588 | 1 578 443 | 1 455 453 | 2 305 394 | 2 116 041 |
| Passif | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | |
| Dettes et charges à payer | 21 437 | 25 271 | 96 201 | 110 882 | 117 638 | 136 153 |
| Avantages du personnel | 35 491 | 33 275 | 13 126 | 11 449 | 48 617 | 44 724 |
| Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance | 5 074 | 7 929 | 5 693 | 21 286 | 10 767 | 29 215 |
| Total | 62 002 | 66 475 | 115 020 | 143 617 | 177 022 | 210 092 |
| Passifs non courants | | | | | | |
| Avantages du personnel | 289 845 | 284 322 | 107 203 | 97 831 | 397 048 | 382 153 |
| Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance | 3 485 | 3 652 | – | – | 3 485 | 3 652 |
| Total | 293 330 | 287 974 | 107 203 | 97 831 | 400 533 | 385 805 |
| Total du passif | 355 332 | 354 449 | 222 223 | 241 448 | 577 555 | 595 897 |
| Actif net | 371 619 | 306 139 | 1 356 220 | 1 214 005 | 1 727 839 | 1 520 144 |
| Réserves et soldes des fonds | | | | | | |
| Réserves | | | | | | |
| Réserve opérationnelle | 82 203 | 83 235 | – | – | 82 203 | 83 235 |

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|--|-----------------------------|----------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Réserve destinée aux interventions humanitaires | 5 500 | 5 500 | – | – | 5 500 | 5 500 |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | 5 000 | 5 000 | – | – | 5 000 | 5 000 |
| Total des réserves | 92 703 | 93 735 | – | – | 92 703 | 93 735 |
| Soldes des fonds | | | | | | |
| Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières | 92 710 | 73 173 | – | – | 92 710 | 73 173 |
| Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières | | | | | | |
| Ressources non préaffectées | 186 206 | 139 231 | – | – | 186 206 | 139 231 |
| Ressources préaffectées | – | – | 1 356 220 | 1 214 005 | 1 356 220 | 1 214 005 |
| Total des soldes des fonds | 278 916 | 212 404 | 1 356 220 | 1 214 005 | 1 635 136 | 1 426 409 |
| Total des réserves et des soldes des fonds | 371 619 | 306 139 | 1 356 220 | 1 214 005 | 1 727 839 | 1 520 144 |

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles au moyen de ressources non préaffectées ou préaffectées se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|--------------|---------------|--------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Immobilisations corporelles | 5 610 | 5 294 | 2 296 | 2 288 | 7 906 | 7 582 |
| Immobilisations incorporelles | 3 511 | 1 718 | – | – | 3 511 | 1 718 |
| Total | 9 121 | 7 012 | 2 296 | 2 288 | 11 417 | 9 300 |

b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Changements ^a | | Total | |
|---|-----------------------------|----------------|-------------------------|----------|--------------------------|----------|----------------|----------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Produits provenant des contributions | | | | | | | | |
| Contributions non préaffectées | 412 577 | 416 830 | – | – | – | – | 412 577 | 416 830 |
| À déduire : transfert aux produits divers des remboursements d'impôts sur le revenu | (4 679) | – | – | – | – | – | (4 679) | – |
| Total partiel | 407 898 | 416 830 | – | – | – | – | 407 898 | 416 830 |

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Changements ^a | | Total | |
|--|--------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|--------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Contributions préaffectées | – | – | 1 051 483 | 850 945 | (58 871) | (58 478) | 992 612 | 792 467 |
| À déduire : remboursements à des donateurs | – | – | (6 470) | (6 200) | – | – | (6 470) | (6 200) |
| À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir) | – | – | (1 192) | 388 | – | – | (1 192) | 388 |
| Total partiel | – | – | 1 043 821 | 845 133 | (58 871) | (58 478) | 984 950 | 786 655 |
| Total des produits provenant des contributions | 407 898 | 416 830 | 1 043 821 | 845 133 | (58 871) | (58 478) | 1 392 848 | 1 203 485 |
| Produits divers | 103 853 | 88 825 | 8 531 | 24 604 | – | – | 112 384 | 113 429 |
| Total des produits | 511 751 | 505 655 | 1 052 352 | 869 737 | (58 871) | (58 478) | 1 505 232 | 1 316 914 |
| Charges | | | | | | | | |
| Dépenses de personnel | 237 982 | 229 848 | 97 106 | 90 926 | – | – | 335 088 | 320 774 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 14 477 | 24 918 | 218 303 | 236 532 | – | – | 232 780 | 261 450 |
| Programmes d'aide en espèces | 1 034 | 97 | 6 645 | 192 | | | 7 679 | 289 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 21 444 | 17 895 | 116 363 | 90 398 | – | – | 137 807 | 108 293 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | 70 723 | 74 457 | 204 565 | 204 651 | (58 871) | (58 478) | 216 417 | 220 630 |
| Services contractuels et spécialisés | 74 242 | 61 220 | 223 344 | 208 383 | – | – | 297 586 | 269 603 |
| Charges financières | 227 | 576 | 896 | 857 | – | – | 1 123 | 1 433 |
| Voyages | 10 519 | 8 309 | 25 786 | 21 662 | – | – | 36 305 | 29 971 |
| Amortissement | 6 379 | 6 349 | 809 | 712 | – | – | 7 188 | 7 061 |
| Dépréciation | 356 | 30 | 66 | 38 | – | – | 422 | 68 |
| Charges diverses | 12 390 | 6 871 | 15 892 | 1 660 | – | – | 28 282 | 8 531 |
| Total | 449 773 | 430 570 | 909 775 | 856 011 | (58 871) | (58 478) | 1 300 677 | 1 228 103 |
| Excédent pour l'année | 61 978 | 75 085 | 142 577 | 13 726 | – | – | 204 555 | 88 811 |

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur ; la colonne « Changements » est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles. Le montant de 58,9 millions de dollars indiqué dans la colonne « Changements » correspond aux frais de recouvrement des coûts.

Note 25 Gestion du risque financier

Évaluation

Actifs financiers

À la date de clôture, les actifs financiers du FNUAP, classés selon les normes IPSAS, se répartissaient de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | Titres détenus jusqu'à leur échéance | Titres disponibles à la vente | Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Prêts et créances | Total |
|---|--|-------------------------------------|---|----------------------|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 137 891 | 11 861 | – | 57 214 | 206 966 |
| Placements | 1 147 220 | 335 868 | – | – | 1 483 088 |
| Contributions à recevoir | – | – | – | 422 081 | 422 081 |
| Créances diverses | – | – | 712 | 40 618 | 41 330 |
| Total des actifs financiers | 1 285 111 | 347 729 | 712 | 519 913 | 2 153 465 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2020 | Titres détenus jusqu'à leur échéance | Titres disponibles à la vente | Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Prêts et créances | Total |
|---|--|-------------------------------------|---|----------------------|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 228 851 | 10 141 | – | 39 254 | 278 246 |
| Placements | 962 045 | 273 491 | – | – | 1 235 536 |
| Contributions à recevoir | – | – | – | 417 015 | 417 015 |
| Créances diverses | – | – | – | 22 068 | 22 068 |
| Total des actifs financiers | 1 190 896 | 283 632 | – | 478 337 | 1 952 865 |

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti. À la date de clôture, la valeur comptable de ces actifs dépassait leur valeur marchande de 3,0 millions de dollars (en 2020, la valeur marchande des actifs dépassait leur valeur comptable de 8,2 millions de dollars).

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) définit trois niveaux de juste valeur en fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, le niveau 1 correspondant à l'utilisation des données les plus fiables (cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques) et le niveau 3, à l'utilisation des données les moins fiables (données ne reposant pas sur des cours observables). La juste valeur des placements du FNUAP est du niveau 1.

À la date de clôture, le FNUAP avait 0,7 million de dollars d'actifs financiers classés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (il n'en avait aucun en 2020), qui provenaient des contrats de change des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Avec les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (voir ci-dessous), ces contrats ont généré en 2021 un gain de change net de 2,0 millions de dollars, réalisé ou non (contre une perte de 1,4 million de dollars en 2020), qui a été comptabilisé en produits.

La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Passifs financiers

À la date de clôture, les actifs financiers du FNUAP, classés selon les normes IPSAS, se répartissaient de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | <i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i> | <i>Autres passifs finan- ciers</i> | <i>Total</i> |
|---|---|--|----------------|
| Dettes et charges à payer | – | 117 638 | 117 638 |
| Autres éléments de passif (courants et non courants) | 121 | 5 386 | 5 507 |
| Total des passifs financiers | 121 | 123 024 | 123 145 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2020 | <i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i> | <i>Autres passifs finan- ciers</i> | <i>Total</i> |
|---|---|--|----------------|
| Dettes et charges à payer | – | 136 153 | 136 153 |
| Autres éléments de passif (courants et non courants) | 157 | 15 827 | 15 984 |
| Total des passifs financiers | 157 | 151 980 | 152 137 |

À la date de clôture, le FNUAP avait 0,1 million de dollars de passifs financiers classés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (contre 0,2 million en 2020), qui provenaient des contrats de change des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs financiers classés dans la catégorie Autres passifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale au lieu de leur valeur actualisée étant donné que la majorité d'entre eux arrivera à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Exposition aux risques

Le FNUAP est exposé à différents types de risques financiers, notamment :

- a) Le risque de crédit : le risque de subir des pertes financières si des tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations financières ou contractuelles ;
- b) Le risque de liquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles ;
- c) Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit est essentiellement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux contributions à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers.

Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées dans les directives pour la gestion des placements du fonds de roulement et des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie, en prévoyant des exigences minimales de solvabilité et en fixant des limites par type d'émission et d'instrument financier. Les directives prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et des contreparties. Les placements du fonds de roulement (77,4 % du total des placements) se limitent à des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, S&P Global Ratings et Fitch). À la date de clôture, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de S&P Global Ratings) :

Portefeuille du fonds de roulement : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | AAA | AA+ | AA | AA- | A+ | A | A- | Total |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------|----------|------------------|
| Obligations | 528 829 | 200 675 | 71 790 | 45 043 | 25 979 | – | – | 872 316 |
| Dépôts à terme | – | – | – | 50 000 | – | – | – | 50 000 |
| Effets de commerce | 44 948 | – | 89 974 | 44 984 | 44 998 | – | – | 224 904 |
| Total | 573 777 | 200 675 | 161 764 | 140 027 | 70 977 | – | – | 1 147 220 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2020 | AAA | AA+ | AA | AA- | A+ | A | A- | Total |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------|---------------|----------------|
| Obligations | 352 227 | 104 839 | 24 447 | 50 574 | 17 786 | – | – | 549 873 |
| Dépôts à terme | – | – | – | 10 000 | 25 000 | – | 25 000 | 60 000 |
| Effets de commerce | 147 347 | 64 948 | 114 892 | 24 985 | – | – | – | 352 172 |
| Total | 499 574 | 169 787 | 139 339 | 85 559 | 42 786 | – | 25 000 | 962 045 |

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Portefeuille des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | AAA | AA+ | AA- | A+ | A | A- | BBB+ | BBB | BBB- | Bons du Trésor américain | Non noté | Total |
|-----------------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------------------------|---------------|----------------|
| Valeurs à revenu fixe | 4 094 | 743 | 616 | 3 160 | 1 997 | 2 690 | 944 | 3 666 | 1 021 | 13 056 | 92 226 | 124 213 |
| Total | 4 094 | 743 | 616 | 3 160 | 1 997 | 2 690 | 944 | 3 666 | 1 021 | 13 056 | 92 226 | 124 213 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2020 | AAA | AA+ | AA- | A+ | A | A- | BBB+ | BBB | BBB- | Bons du Trésor américain | Non noté | Total |
|-----------------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|----------|--------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs à revenu fixe | 3 642 | 635 | 1 787 | 1 181 | 985 | 969 | 2 497 | 2 132 | – | 11 698 | 70 291 | 95 817 |
| Total | 3 642 | 635 | 1 787 | 1 181 | 985 | 969 | 2 497 | 2 132 | – | 11 698 | 70 291 | 95 817 |

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Sur les 92,2 millions de dollars de valeurs à revenu fixe détenues au 31 décembre 2021 et non notées par S&P Global Ratings (contre 70,3 millions de dollars en 2020), des instruments évalués à 13,2 millions de dollars (contre 9,6 millions en 2020) ont été notés par Moody's de Aaa à Aa3. Les valeurs restantes représentent principalement des placements dans des fonds indiciels cotés et des fonds communs ; ces fonds sont composés de diverses valeurs qui peuvent être notées séparément, mais l'ensemble n'est pas noté.

Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent généralement un risque de défaillance très faible. Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est encore atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus. La méthode suivie par le FNUAP pour évaluer la recouvrabilité des contributions non acquittées est décrite à la note 2. On trouvera une analyse des contributions non acquittées au 31 décembre 2021, par année, et de la variation du compte de dépréciation pour créances douteuses à la note 5 a).

Analyse du risque de liquidité

Le FNUAP utilise les placements du portefeuille du fonds de roulement pour couvrir ses besoins de trésorerie courants. Le PNUD prend les décisions relatives aux placements en tenant dûment compte des besoins de trésorerie du FNUAP et échelonne les échéances en fonction du calendrier des futures dépenses de trésorerie. Le FNUAP prend donc une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure que ceux-ci deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2021 | Pourcentage | 31 décembre 2020 | Pourcentage |
|--|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Équivalents de trésorerie | 137 891 | 11 | 228 851 | 19 |
| Total partiel | 137 891 | 11 | 228 851 | 19 |
| Placements à court terme | 469 832 | 36 | 602 097 | 51 |
| Placements à long terme | 677 388 | 53 | 359 948 | 30 |
| Total partiel | 1 147 220 | 89 | 92 045 | 81 |
| Total des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 285 111 | 100 | 1 190 896 | 100 |

Analyse du risque de marché

Le risque de marché est le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts.

Les titres du portefeuille du fonds de roulement du FNUAP (77,4 % du total des placements), qui sont des titres détenus jusqu'à échéance, ne sont pas évalués au cours du marché, et leur valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt (2020 : 77,9 %).

Les placements du FNUAP au titre des avantages postérieurs à l'emploi (22,6 % du total des placements), qui sont des titres disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur (2020 : 22,1 %). Au 31 décembre 2021, ces placements comprenaient des instruments porteurs d'intérêts évalués à 124,2 millions de dollars (8,4 % du total des placements), ce qui représente un risque de taux d'intérêt (2020 : 95,8 millions de dollars, soit 7,8 % du total des placements). Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt de ces placements, compte tenu de leur échéance :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Variation | 2021 | | 2020 | |
|------------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|---------------------------------|
| | Actif net | Excédent/(déficit) ^a | Actif net | Excédent/(déficit) ^a |
| Hausse de 100 points de base | (2 830) | – | (2 259) | – |
| Baisse de 50 points de base | 1 415 | – | 1 129 | – |

^a Les placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi étant des titres disponibles à la vente, les variations de leur juste valeur sont constatées dans l'actif net, et les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

Au 31 décembre 2021, le FNUAP ne détenait aucun titre à revenu fixe et à taux variable dans le cadre du portefeuille du fonds de roulement (2020 : 24,9 millions de dollars). Le coupon de ces titres est variable et est périodiquement rajusté au taux du marché, ce qui présente un risque de fluctuation des intérêts créditeurs.

b) Risque de change

Le FNUAP est exposé à des risques de change, car il détient des actifs financiers libellés dans des monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises. Le tableau ci-dessous récapitule la position à la fin de l'année des actifs et passifs financiers du FNUAP, par monnaie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | Dollar des États-Unis | Livre sterling | Dollar canadien | Euro | Couronne suédoise | Autres monnaies | Au 31 décembre 2021 |
|---|-----------------------|----------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 192 686 | 3 362 | 2 326 | 3 264 | 5 | 5 323 | 206 966 |
| Placements | 1 399 963 | 9 676 | 5 068 | 44 999 | 1 833 | 21 549 | 1 483 088 |
| Contributions à recevoir | 179 864 | 31 966 | 67 744 | 39 220 | 51 387 | 51 900 | 422 081 |
| Dettes et charges à payer | (96 293) | (39) | – | (905) | – | (20 401) | (117 638) |
| Autres éléments de passif (y compris les passifs dérivés) | (2 284) | – | (2 908) | (315) | – | – | (5 507) |
| Exposition nette | 1 673 936 | 44 965 | 72 230 | 86 263 | 53 225 | 58 371 | 1 988 990 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2020 | Dollar des États-Unis | Livre sterling | Dollar canadien | Euro | Couronne suédoise | Autres monnaies | Au 31 décembre 2020 |
|---|-----------------------|----------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 245 720 | 10 645 | 7 808 | 3 896 | 23 | 10 154 | 278 246 |
| Placements | 1 164 011 | 10 349 | 3 748 | 33 994 | 1 466 | 21 968 | 1 235 536 |
| Contributions à recevoir | 131 132 | 97 765 | 66 855 | 23 742 | 49 921 | 47 600 | 417 015 |
| Dettes et charges à payer | (110 814) | (16) | – | (1 639) | – | (23 684) | (136 153) |
| Autres éléments de passif (y compris les passifs dérivés) | (2 429) | (13 514) | (10) | (5) | – | (26) | (15 984) |
| Exposition nette | 1 427 620 | 105 229 | 78 401 | 59 988 | 51 410 | 56 012 | 1 778 660 |

Le FNUAP gère activement ses positions de change nettes. La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. En 2021, les contributions à recevoir libellées en huit monnaies ont ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de l'actif net du FNUAP et de l'excédent ou du déficit sur l'année aux fluctuations des principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Le renforcement du dollar des États-Unis entraîne une baisse de l'excédent ou du déficit et de l'actif net pour l'année et vice versa.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | Appréciation du dollar des États-Unis de 10 % | | Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 % | |
|-------------------|---|-----------|---|-----------|
| | Excédent/déficit | Actif net | Excédent/déficit | Actif net |
| Livre sterling | (3 704) | (384) | 4 527 | 469 |
| Dollar canadien | (6 403) | (164) | 7 825 | 200 |
| Euro | (5 264) | (2 578) | 6 434 | 3 150 |
| Couronne suédoise | (4 672) | (167) | 5 710 | 204 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2020 | Appréciation du dollar des États-Unis de 10 % | | Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 % | |
|-------------------|---|-----------|---|-----------|
| | Excédent/déficit | Actif net | Excédent/déficit | Actif net |
| Livre sterling | (8 986) | (580) | 10 983 | 709 |
| Dollar canadien | (7 009) | (118) | 8 566 | 145 |
| Euro | (3 543) | (1 910) | 4 330 | 2 335 |
| Couronne suédoise | (4 540) | (133) | 5 549 | 163 |

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme ainsi que les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FNUAP.

c) *Risque lié au cours des actions*

Environ 63,0 % (contre 65,0 % en 2020) des placements du FNUAP au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont des actions. Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de ces placements à une variation de 5 % de la juste valeur. Il s'agit d'actions disponibles à la vente, qui sont évaluées au cours du marché avec variation constatée dans l'actif net ou la situation nette ; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Juste valeur des actions au 31 décembre 2021 | Variation (pourcentage) | Incidence sur les états financiers | |
|---|-------------------------|------------------------------------|-----------|
| | | Excédent/déficit | Actif net |
| 211 655 | Hausse de 5 % | – | 10 583 |
| 211 655 | Baisse de 5 % | – | (10 583) |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Juste valeur des actions au 31 décembre 2020 | Variation (pourcentage) | Incidence sur les états financiers | |
|---|-------------------------|------------------------------------|-----------|
| | | Excédent/déficit | Actif net |
| 177 674 | Hausse de 5 % | – | 8 884 |
| 177 674 | Baisse de 5 % | – | (8 884) |

Note 26
Engagements

Au 31 décembre 2021, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services (notamment des immobilisations corporelles et incorporelles) pour lesquels un marché avait été passé, mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 96,0 millions de dollars (contre 129,9 millions de dollars en 2020).

Le FNUAP n'est partie à aucun contrat de location non résiliable, car ses accords types prévoient une clause de résiliation anticipée moyennant préavis.

Tableaux

Tableau A
Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année achevée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i> | <i>Ajustements sur années antérieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Contributions reçues d'avance</i> | <i>Gains/(pertes) de change</i> | <i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|---------------------------------|--|---|---|--------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Afghanistan | – | – | 1 | 1 | – | 2 | – |
| Afrique du Sud | – | – | 42 | – | – | 42 | – |
| Albanie | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Algérie | – | – | 10 | – | – | 10 | – |
| Allemagne | – | – | 47 770 | – | – | 47 770 | – |
| Arabie saoudite | – | – | 500 | – | – | 500 | – |
| Arménie | – | – | 3 | – | – | 3 | – |
| Australie | – | – | 6 565 | – | – | 6 565 | – |
| Autriche | – | – | 233 | – | – | 233 | – |
| Bangladesh | 3 | (3) | 35 | – | – | – | 35 |
| Belgique | – | – | 10 702 | – | (76) | 10 626 | – |
| Bhoutan | – | – | 6 | – | – | 6 | – |
| Bolivie (État plurinational de) | – | – | 6 | – | – | 6 | – |
| Botswana | – | – | 4 | 10 | – | 14 | – |
| Bulgarie | – | – | 12 | – | – | 12 | – |
| Burkina Faso | – | – | 11 | 44 | – | 55 | – |
| Cambodge | 15 | (5) | – | – | – | – | 10 |
| Cameroun | 16 | (16) | – | – | – | – | – |
| Canada | – | – | 12 206 | – | 126 | 12 332 | – |
| Chine | – | – | 1 480 | – | – | 1 480 | – |
| Comores | 1 | – | 1 | – | – | 2 | – |
| Costa Rica | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Cuba | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Danemark | – | – | 37 135 | – | (424) | 36 711 | – |
| Égypte | – | – | 25 | – | – | 25 | – |
| Émirats arabes unis | 10 | – | 10 | – | – | 20 | – |
| Érythrée | 5 | – | 5 | – | – | 5 | 5 |
| Estonie | – | – | 71 | 33 | – | 104 | – |
| Eswatini | – | – | 60 | 10 | – | 70 | – |
| États-Unis | – | – | 30 800 | – | – | 30 800 | – |
| Éthiopie | – | – | 1 | – | – | 1 | – |
| Fédération de Russie | – | – | 300 | – | – | 300 | – |
| Finlande | – | – | 39 379 | – | (1 007) | 38 372 | – |
| France | – | – | 1 232 | – | (17) | 1 215 | – |
| Gambie | – | – | 4 | – | – | 4 | – |
| Géorgie | – | – | 20 | – | – | 20 | – |

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i> | <i>Ajustements sur années antérieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Contributions reçues d'avance</i> | <i>Gains/(pertes) de change</i> | <i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|-------------------------------|--|---|---|--------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Ghana | – | – | 30 | – | – | 30 | – |
| Guinée-Bissau | – | – | 2 | – | – | 2 | – |
| Guinée équatoriale | 10 | (10) | – | – | – | – | – |
| Guyana | 1 | – | 3 | – | – | 3 | 1 |
| Honduras | – | – | 3 | – | – | 3 | – |
| Inde | – | – | 500 | – | – | – | 500 |
| Indonésie | – | – | 13 | – | – | 13 | – |
| Iraq | 50 | – | 50 | – | – | 20 | 80 |
| Irlande | – | – | 4 103 | – | 134 | 4 237 | – |
| Islande | – | – | 541 | – | – | 541 | – |
| Israël | – | – | 10 | – | – | 10 | – |
| Italie | – | – | 3 027 | – | (120) | 2 907 | – |
| Japon | – | – | 16 000 | – | – | 16 000 | – |
| Jordanie | – | – | 50 | – | – | 50 | – |
| Kazakhstan | – | – | 10 | – | – | 10 | – |
| Kenya | – | – | 10 | – | – | 10 | – |
| Kirghizistan | – | – | – | – | – | – | – |
| Kiribati | 15 | (15) | – | – | – | – | – |
| Lesotho | 3 | (3) | – | – | – | – | – |
| Liechtenstein | – | – | 27 | – | – | 27 | – |
| Luxembourg | – | – | 3 631 | – | (65) | 3 566 | – |
| Macédoine du Nord | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Madagascar | – | – | 14 | – | – | 14 | – |
| Malaisie | – | – | 15 | – | – | 15 | – |
| Malawi | – | – | 12 | – | – | 12 | – |
| Maldives | 5 | – | – | – | – | – | 5 |
| Maroc | – | – | 12 | – | – | 12 | – |
| Maurice | – | – | 2 | – | – | 2 | – |
| Mauritanie | – | – | 3 | – | – | 3 | – |
| Mexique | – | – | 56 | – | – | 56 | – |
| Micronésie (États fédérés de) | – | – | 3 | 3 | – | 6 | – |
| Mongolie | – | – | 4 | – | – | 4 | – |
| Myanmar | – | – | 3 | – | – | 3 | – |
| Népal | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Nicaragua | – | – | 3 | – | – | 3 | – |
| Niger | – | – | 119 | – | – | 119 | – |
| Norvège | – | – | 54 271 | – | (610) | 53 661 | – |
| Nouvelle-Zélande | – | – | 4 298 | – | (6) | 4 292 | – |
| Ouganda | 10 | – | 10 | – | – | 18 | 2 |
| Ouzbékistan | – | – | 10 | – | – | 10 | – |
| Pakistan | – | – | 1 677 | – | – | 1 677 | – |

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i> | <i>Ajustements sur années antérieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Contributions reçues d'avance</i> | <i>Gains/(pertes) de change</i> | <i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|---------------------------------------|--|---|---|--------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Panama | – | – | 10 | – | – | – | 10 |
| Pays-Bas | – | – | 40 491 | – | (99) | 40 392 | – |
| Pérou | – | – | 1 | – | – | 1 | – |
| Philippines | – | – | 24 | – | – | – | 24 |
| Portugal | – | – | 242 | – | – | – | 242 |
| Qatar | – | – | 30 | – | – | 30 | – |
| République centrafricaine | 17 | – | – | – | – | – | 17 |
| République de Corée | – | – | 196 | – | – | 196 | – |
| République démocratique populaire lao | 6 | (3) | – | – | – | 3 | – |
| République de Moldova | – | – | 3 | – | – | 3 | – |
| Roumanie | – | – | 10 | – | – | 10 | – |
| Royaume-Uni | – | – | 10 937 | – | – | 10 937 | – |
| Rwanda | 5 | – | 5 | – | – | – | 10 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | – | – | 1 | – | – | 1 | – |
| Sao Tomé-et-Principe | 22 | – | – | – | – | – | 22 |
| Sénégal | – | – | 12 | 24 | – | 36 | – |
| Serbie | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Sierra Leone | 30 | (30) | – | – | – | – | – |
| Singapour | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Slovaquie | – | – | 6 | – | – | 6 | – |
| Soudan | 90 | – | 30 | – | – | 120 | – |
| Sri Lanka | – | – | 18 | – | – | 18 | – |
| Suède | – | – | 64 105 | – | 897 | 65 002 | – |
| Suisse | – | – | 17 410 | – | – | 17 410 | – |
| Suriname | 1 | (1) | – | – | – | – | – |
| Tadjikistan | – | – | 1 | – | – | 1 | – |
| Tchad | 25 | (25) | – | – | – | – | – |
| Thaïlande | – | – | 150 | – | – | 150 | – |
| Togo | – | – | 21 | – | – | 21 | – |
| Tonga | – | – | 1 | – | – | 1 | – |
| Trinité-et-Tobago | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Turkménistan | – | – | 7 | – | – | 7 | – |
| Ukraine | – | – | 25 | – | – | 25 | – |
| UpSpring LLC | – | – | 56 | – | – | 56 | – |
| Viet Nam | – | – | 40 | – | – | 40 | – |
| Zambie | – | – | 5 | – | – | 5 | – |
| Zimbabwe | – | – | 30 | – | – | 30 | – |
| Contributions privées | – | – | 1 230 | – | – | 1 230 | – |
| Total partiel | 343 | (111) | 412 283 | 125 | (1 267) | 410 407 | 966 |

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i> | <i>Ajustements sur années an- térieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Contributions reçues d'avance</i> | <i>Gains/(pertes) de change</i> | <i>Montants reçus et variations des contributions re- çues d'avance</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|---|--|---|---|--|-------------------------------------|---|---|
| Contributions des gouverne- ments aux dépenses locales des bureaux extérieurs | – | – | 294 | – | – | 294 | – |
| Total | 343 | (111) | 412 577 | 125^a | (1 267) | 410 701 | 966^b |

^a Ce montant fait partie des produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

^b Ce montant ne tient pas compte d'une dépréciation des créances douteuses d'un montant de 0,35 million de dollars.

Tableau B
Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Fonds d'affectation spéciale | | | | | | | | | |
| ABT Associates Inc. | 505 | 155 | – | – | (1) | 659 | 319 | 340 | – |
| AFP Popular | – | 167 | – | – | – | 167 | – | 167 | – |
| Agence allemande de coopération internationale | 919 | 1 063 | 2 | (130) | – | 1 854 | 727 | 1 127 | – |
| Albanie | 2 | – | – | – | (1) | 1 | – | 1 | – |
| Algérie | 20 | – | – | – | – | 20 | 20 | – | – |
| Allemagne | 2 413 | 1 157 | 20 | – | – | 3 590 | 2 405 | 1 185 | 562 |
| Andorre et Monaco | 1 | – | – | – | – | 1 | – | 1 | – |
| Angola | 2 497 | – | – | – | – | 2 497 | 1 449 | 1 048 | – |
| Anonyme | 5 263 | 2 000 | – | – | 3 698 | 10 961 | 2 418 | 8 543 | – |
| Arabie saoudite | 900 | 1 247 | – | (16) | – | 2 131 | 2 131 | – | – |
| Argentine | 255 | 90 | – | – | – | 345 | 27 | 318 | 44 |
| Australie | 27 992 | 31 509 | 121 | (313) | – | 59 309 | 23 315 | 35 994 | 12 809 |
| Autriche | 3 363 | 2 298 | 5 | – | – | 5 666 | 2 194 | 3 472 | 227 |
| Azerbaïdjan | 311 | – | – | – | – | 311 | 311 | – | – |
| Azim Premji Philanthropic Initiatives Private Limited | 93 | – | – | (14) | (2) | 77 | 77 | – | – |
| Bangladesh | 12 295 | 38 800 | 28 | – | – | 51 123 | 14 160 | 36 963 | 16 281 |
| Banque islamique de développement | – | 70 | – | – | – | 70 | – | 70 | 70 |
| Bayer AG | 175 | 55 | – | – | – | 230 | 229 | 1 | – |
| Beifang International Education Group | 401 | – | – | – | – | 401 | 171 | 230 | 100 |
| Belgique | 817 | 934 | (15) | (189) | – | 1 547 | 632 | 915 | 168 |
| Bénin | 6 431 | – | 1 | – | – | 6 432 | 861 | 5 571 | 5 520 |
| Bill & Melinda Gates Foundation | 1 203 | – | – | – | – | 1 203 | 896 | 307 | – |
| Botswana | 30 | 55 | – | – | (1) | 84 | 45 | 39 | – |
| Brandix Apparel Limited | – | 33 | – | – | – | 33 | 5 | 28 | – |
| Brésil | 6 239 | 260 | – | (503) | (1) | 5 995 | 116 | 5 879 | 260 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Bulgarie | 2 | 30 | – | – | (1) | 31 | 1 | 30 | – |
| Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse | 127 | – | – | – | – | 127 | – | 127 | – |
| Bureau de la coordination des affaires humanitaires | 21 031 | 61 936 | 247 | (1 713) | – | 81 501 | 52 904 | 28 597 | 1 950 |
| Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud | 1 419 | – | – | (13) | – | 1 406 | 718 | 688 | 259 |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 1 850 | 941 | 9 | – | – | 2 800 | 1 537 | 1 263 | 482 |
| Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) | 17 | – | – | – | – | 17 | 8 | 9 | – |
| Burkina Faso | 1 832 | – | 3 | – | – | 1 835 | 1 537 | 298 | – |
| Cameroun | 5 746 | – | (3) | 3 | – | 5 746 | 3 067 | 2 679 | – |
| Canada | 127 279 | 46 310 | 920 | (5) | 2 | 174 506 | 77 945 | 96 561 | 52 147 |
| Centre de développement social | 108 | – | – | (104) | – | 4 | 4 | – | – |
| Children's Investment Fund Foundation (United Kingdom) | 2 | – | – | – | – | 2 | – | 2 | – |
| Chine | 4 812 | 2 000 | 2 | – | – | 6 814 | 3 600 | 3 214 | 600 |
| Chugai Pharmaceutical Co., Limited | – | 153 | – | – | – | 153 | – | 153 | 100 |
| Colombie | 9 | 974 | 4 | – | (8) | 979 | 219 | 760 | 405 |
| Commission européenne | 15 507 | 58 937 | 88 | (579) | (83) | 73 870 | 46 320 | 27 550 | 7 018 |
| Congo | 36 | – | (1) | – | (2) | 33 | 19 | 14 | – |
| Costa Rica | 18 | – | – | – | – | 18 | 18 | – | – |
| Côte d'Ivoire | 5 723 | – | 4 | (266) | – | 5 461 | 2 083 | 3 378 | 1 466 |
| Cowater Sogema International | – | 75 | – | – | – | 75 | 75 | – | – |
| Cuba | 100 | – | – | – | – | 100 | 95 | 5 | – |
| Danemark | 25 020 | 25 501 | 25 | (37) | (2 306) | 48 203 | 19 824 | 28 379 | 5 876 |
| El Salvador | 5 772 | – | – | – | – | 5 772 | 702 | 5 070 | 4 719 |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) | 714 | 2 408 | 1 | (14) | – | 3 109 | 1 202 | 1 907 | 67 |
| Équateur | 4 366 | 83 | – | – | – | 4 449 | 2 034 | 2 415 | 370 |
| Espagne | 1 649 | 2 890 | 7 | (3) | – | 4 543 | 910 | 3 633 | 1 703 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Espagne – Barcelone | 123 | – | – | – | – | 123 | 92 | 31 | – |
| Espagne – Catalogne | 238 | 242 | (1) | – | – | 479 | 234 | 245 | – |
| Espagne – Pays Basque | 105 | 98 | 1 | – | – | 204 | 191 | 13 | 2 |
| Estonie | 109 | 122 | – | – | – | 231 | 109 | 122 | – |
| États-Unis d'Amérique | – | 57 533 | 71 | (1) | – | 57 603 | 12 847 | 44 756 | 21 716 |
| Fédération de Russie | 11 778 | – | (23) | – | – | 11 755 | 2 155 | 9 600 | 1 486 |
| Ferring | – | 301 | – | – | – | 301 | 13 | 288 | – |
| Finlande | 2 855 | 10 109 | 39 | (10) | (5) | 12 988 | 3 243 | 9 745 | 6 192 |
| Fiotec | 1 312 | 341 | (5) | – | – | 1 648 | 1 264 | 384 | 210 |
| Flowminder Foundation | 101 | – | – | – | – | 101 | 99 | 2 | – |
| Fondation Axian | 59 | – | 1 | – | – | 60 | 13 | 47 | – |
| Fondation Ford | 4 | – | – | – | – | 4 | – | 4 | – |
| Fondation MacArthur | 1 | – | – | – | (1) | – | – | – | – |
| Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine | – | 516 | – | – | – | 516 | – | 516 | 145 |
| Fonds d'affectation spéciale thématiques multidonateurs | 304 372 | 204 402 | 1 025 | – | (745) | 509 054 | 224 320 | 284 734 | 50 691 |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 32 873 | 31 970 | 79 | (30) | 21 | 64 913 | 29 673 | 35 240 | 1 541 |
| Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux | 641 | – | 1 | (44) | (1) | 597 | 529 | 68 | – |
| Fonds international de développement agricole | 38 | – | – | – | (1) | 37 | 37 | – | – |
| Fonds multidonateurs ^a | 29 215 | 7 671 | 30 | (12) | (74) | 36 830 | 10 603 | 26 227 | 8 991 |
| France | 4 074 | 4 122 | 1 | (20) | – | 8 177 | 4 385 | 3 792 | 135 |
| Friends of UNFPA | 1 843 | 866 | 18 | (47) | (89) | 2 591 | 1 978 | 613 | – |
| Fundación Unidos por un México Vivo A.C. | 35 | – | – | – | – | 35 | 31 | 4 | – |
| Gambie | – | 100 | – | – | – | 100 | – | 100 | – |
| Gobi Oyu Development Support Fund | 641 | – | – | – | – | 641 | 507 | 134 | – |
| Good Neighbors Laos | 1 | – | – | – | – | 1 | – | 1 | – |
| Good Neighbors République dominicaine | 41 | – | – | – | – | 41 | 41 | – | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Groupe de la Banque mondiale | 7 421 | – | 2 | (236) | – | 7 187 | 7 182 | 5 | – |
| Guatemala | 7 492 | – | – | 42 | (42) | 7 492 | 1 608 | 5 884 | 5 427 |
| Guinée | 2 321 | – | (8) | – | – | 2 313 | 1 719 | 594 | – |
| Guinée équatoriale | 266 | – | – | – | – | 266 | 172 | 94 | – |
| Haïti | 13 822 | 3 720 | (3) | – | – | 17 539 | 1 032 | 16 507 | 275 |
| Honduras | 10 | – | – | (6) | – | 4 | – | 4 | – |
| Inde | 3 039 | – | 3 | – | – | 3 042 | 736 | 2 306 | 1 164 |
| Individual Giving Programme | 50 | – | – | – | – | 50 | – | 50 | – |
| Indonésie | 2 614 | (554) | 1 | – | – | 2 061 | 1 160 | 901 | 540 |
| Irlande | 1 526 | 4 273 | 3 | (21) | – | 5 781 | 1 962 | 3 819 | 755 |
| Islande | 2 177 | 7 592 | 21 | – | – | 9 790 | 1 776 | 8 014 | 7 429 |
| Italie | 9 509 | 11 701 | 46 | – | (25) | 21 231 | 7 465 | 13 766 | 8 588 |
| Japon | 10 828 | 19 507 | 65 | (84) | – | 30 316 | 17 980 | 12 336 | – |
| Jordanie | – | 252 | – | – | – | 252 | – | 252 | 202 |
| Kazakhstan | 163 | 130 | – | – | (2) | 291 | 191 | 100 | – |
| Korea Foundation for International Healthcare | 467 | – | – | – | (493) | (26) | (26) | – | – |
| Koweït | 26 | – | – | – | – | 26 | – | 26 | – |
| Liban | 21 | – | – | – | – | 21 | 15 | 6 | – |
| Libéria | 732 | – | – | – | – | 732 | 440 | 292 | – |
| Luxembourg | 8 832 | 1 183 | 33 | 1 | – | 10 049 | 6 103 | 3 946 | 908 |
| Malaisie | 580 | – | – | – | – | 580 | – | 580 | – |
| Malawi | 4 408 | 4 000 | – | (5) | – | 8 403 | 2 632 | 5 771 | – |
| Mali | 754 | – | 1 | – | – | 755 | 677 | 78 | – |
| Maroc | 171 | – | – | – | – | 171 | 64 | 107 | – |
| Maurice | 148 | – | (1) | – | – | 147 | 116 | 31 | – |
| Mauritanie | 118 | – | – | – | – | 118 | 113 | 5 | – |
| Meiji Holdings | 10 | 15 | – | – | – | 25 | 10 | 15 | 15 |
| Merck Sharp & Dohme (Asia) Ltd. | 348 | 1 188 | – | – | – | 1 536 | 50 | 1 486 | 800 |
| Mexique | 2 084 | 198 | 1 | – | – | 2 283 | 624 | 1 659 | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo | 1 | – | – | – | (1) | – | – | – | – |
| MTN Foundation | 67 | – | – | (15) | (1) | 51 | 51 | – | – |
| Niger | 6 326 | – | (25) | – | (1) | 6 300 | 4 358 | 1 942 | 532 |
| Nigéria | 3 076 | 818 | 1 | – | – | 3 895 | 3 592 | 303 | – |
| Noble Energy | 690 | – | – | – | – | 690 | 476 | 214 | – |
| Norvège | 26 362 | 21 337 | 265 | (610) | – | 47 354 | 24 852 | 22 502 | 1 920 |
| Nouvelle-Zélande | 1 664 | 2 432 | – | – | – | 4 096 | 864 | 3 232 | – |
| Nutrition International | 255 | 343 | 10 | (140) | – | 468 | 141 | 327 | 110 |
| Olympic Refugee Foundation | 1 498 | – | – | – | – | 1 498 | 248 | 1 250 | 1 012 |
| Oman | 227 | – | – | – | – | 227 | 51 | 176 | – |
| Oman, accord de coopération de base | 1 352 | 911 | – | – | – | 2 263 | 870 | 1 393 | – |
| Opération hybride Union africaine-Na- tions Unies au Darfour | 785 | – | 3 | (348) | – | 440 | 440 | – | – |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | 32 | 87 | – | – | – | 119 | 111 | 8 | – |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | 32 | – | – | – | – | 32 | 14 | 18 | – |
| Organisation internationale pour les migrations | 7 | 176 | – | (6) | – | 177 | 176 | 1 | – |
| Organisation mondiale de la Santé | 827 | 1 298 | – | (1) | – | 2 124 | 1 037 | 1 087 | 211 |
| Organisation ouest-africaine de la santé | – | 15 980 | 1 | – | – | 15 981 | 779 | 15 202 | 12 780 |
| Organon | – | 157 | – | – | – | 157 | – | 157 | – |
| Oyu Tolgoi | 88 | – | – | – | (5) | 83 | 77 | 6 | – |
| Panama | 78 | 1 230 | – | – | – | 1 308 | 276 | 1 032 | 599 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 985 | – | – | – | – | 985 | 324 | 661 | – |
| Paraguay | 417 | – | – | – | – | 417 | 268 | 149 | – |
| Particuliers | 10 | – | – | – | – | 10 | 9 | 1 | – |
| Pays-Bas | 64 655 | 24 010 | (20) | (61) | 46 | 88 630 | 25 826 | 62 804 | 32 152 |
| Petites contributions | 1 850 | 2 722 | 3 | (104) | 51 | 4 522 | 2 872 | 1 650 | – |
| PNUD – Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires | 70 362 | 53 265 | (37) | (994) | 25 | 122 621 | 73 618 | 49 003 | 31 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Portugal | 22 | – | – | – | – | 22 | – | 22 | – |
| Prada USA Corporation | – | 129 | – | – | – | 129 | 16 | 113 | – |
| Productora de Pulpas Soledad | – | 53 | – | – | – | 53 | 23 | 30 | 27 |
| Programme alimentaire mondial | 4 622 | 295 | 16 | (20) | – | 4 913 | 3 967 | 946 | – |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | 1 625 | 6 369 | 17 | (8) | – | 8 003 | 5 939 | 2 064 | – |
| Programme conjoint-FNUAP : agent participant | 27 502 | 40 708 | 230 | (99) | – | 68 341 | 52 295 | 16 046 | 227 |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 12 207 | 45 209 | 7 | (134) | (2) | 57 287 | 26 766 | 30 521 | 361 |
| Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) | 20 | – | 1 | – | – | 21 | 21 | – | – |
| Qatar | 5 097 | – | – | – | – | 5 097 | 1 944 | 3 153 | 1 700 |
| REC Foundation | 933 | – | – | – | (1) | 932 | 928 | 4 | – |
| Reckitt Benckiser | 1 017 | – | (9) | – | – | 1 008 | 972 | 36 | – |
| Rehabilitation International | 81 | – | – | 1 | – | 82 | 81 | 1 | – |
| République centrafricaine | 2 | – | – | – | – | 2 | – | 2 | – |
| République de Corée | 27 845 | 35 696 | 60 | – | (35) | 63 566 | 10 116 | 53 450 | 39 152 |
| République de Moldova | 469 | 143 | – | – | – | 612 | 259 | 353 | – |
| République démocratique du Congo | (65) | 17 590 | 1 | – | – | 17 526 | 1 771 | 15 755 | 7 500 |
| République dominicaine | 406 | – | – | – | – | 406 | 122 | 284 | – |
| Richemont International SA | – | 118 | – | – | – | 118 | 118 | – | – |
| Rio Tinto Mongolia LLC | 578 | – | – | – | – | 578 | 578 | – | – |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 64 972 | 32 814 | 425 | 816 | – | 99 027 | 37 112 | 61 915 | 32 032 |
| Sabancı Foundation | 78 | – | 3 | – | – | 81 | 68 | 13 | – |
| SBI Foundation | 1 | – | – | – | (1) | – | – | – | – |
| Soudan | – | 745 | – | – | – | 745 | – | 745 | 522 |
| Stocks – autres ressources – programme | – | – | – | – | – | – | (57 842) | 57 842 | – |
| Suède ^a | 57 730 | 61 562 | (39) | (279) | (10) | 118 964 | 43 217 | 75 747 | 44 746 |
| Suisse | 14 245 | 15 358 | 99 | (24) | (1) | 29 677 | 7 954 | 21 723 | 13 764 |
| Swarovski Foundation | – | 64 | – | – | – | 64 | – | 64 | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Tadjikistan | 755 | – | – | – | – | 755 | 247 | 508 | 165 |
| Tchad | 461 | – | (1) | – | – | 460 | 413 | 47 | – |
| Tchéquie | – | 337 | – | – | – | 337 | – | 337 | – |
| The Resource Foundation | 3 | – | – | – | (3) | – | – | – | – |
| Timor-Leste | 7 | 362 | – | – | (8) | 361 | 331 | 30 | – |
| Togo | 260 | – | – | (1) | – | 259 | 259 | – | – |
| Turkménistan | 354 | 794 | – | – | – | 1 148 | 338 | 810 | – |
| Université Columbia | 4 550 | – | – | – | – | 4 550 | 1 740 | 2 810 | 2 626 |
| Uruguay | 340 | 3 890 | 1 | – | (1) | 4 230 | 785 | 3 445 | 1 994 |
| Viet Nam | – | 132 | – | – | – | 132 | 1 | 131 | 66 |
| Wesley Zaidan | – | 248 | – | – | – | 248 | – | 248 | 248 |
| Zimbabwe | 74 | 642 | – | (74) | – | 642 | 398 | 244 | – |
| Zonta International Foundation | 990 | – | – | – | – | 990 | 108 | 882 | – |
| Total partiel (fonds d'affectation spéciale) | 1 174 487 | 1 041 753 | 3 881 | (6 470) | (111) | 2 213 540 | 895 870 | 1 317 670 | 424 892 |
| Fonds spéciaux | | | | | | | | | |
| Ajustements liés à l'évaluation des contributions à recevoir | (5 225) | (1 192) | – | – | – | (6 417) | – | (6 417) | (6 402) |
| Ajustements sur opérations de change liées à des crédits relais | 611 | – | – | – | – | 611 | 433 | 178 | – |
| Contributions en nature préaffectées (biens) | 487 | 4 227 | – | – | – | 4 714 | 665 | 4 049 | 1 837 |
| Coordonnateur(trice) mondial(e) du programme L'ONU avec nous | 7 | – | – | – | – | 7 | – | 7 | – |
| Cuba – Communauté des Caraïbes | 2 | – | 2 | – | – | 4 | 2 | 2 | – |
| Écarts de change globaux relatifs aux autres ressources | 2 470 | – | – | – | (7) | 2 463 | – | 2 463 | – |
| Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne | 162 | – | – | – | – | 162 | – | 162 | – |
| Prix des Nations Unies en matière de population | 1 785 | – | 11 | – | – | 1 796 | (13) | 1 809 | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|----------------|---|--|
| Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires | 8 420 | 5 503 | 233 | – | – | 14 156 | 5 784 | 8 372 | 146 |
| Programme mondial pour l'achat de contraceptifs | 5 000 | – | – | – | 119 | 5 119 | 119 | 5 000 | – |
| Rafael M. Salas Endowment Fund | 1 110 | – | 6 | – | – | 1 116 | 37 | 1 079 | – |
| Ressources pour la communication d'informations aux donateurs | 1 638 | – | 693 | – | – | 2 331 | 1 205 | 1 126 | – |
| Services des achats – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers | 13 289 | – | 3 705 | – | (363) | 16 631 | 3 195 | 13 436 | 677 |
| Stocks – autres ressources – dépenses des services centraux | 9 762 | – | – | – | – | 9 762 | 2 478 | 7 284 | – |
| Total partiel (fonds spéciaux) | 39 518 | 8 538 | 4 650 | – | (251) | 52 455 | 13 905 | 38 550 | (3 742) |
| Total | 1 214 005 | 1 050 291 | 8 531 | (6 470) | (362) | 2 265 995 | 909 775 | 1 356 220 | 421 150 |

Note : Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des frais de recouvrement des coûts d'un montant de 58,9 millions de dollars. Hormis dans le présent tableau, ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées présentées dans les autres états financiers, les notes et les tableaux accompagnant les états financiers.

^a Les soldes des fonds au 1^{er} janvier ont été mis à jour pour tenir compte du fait que des fonds d'un montant de 3,2 millions de dollars ont été reclassées de la rubrique « Fonds multidonateurs » à la rubrique « Suède ».

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de service d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Soldes des fonds au 31 décembre 2020 reclassés au passif</i> | <i>Montants reçus au titre des ser- vices d'achat</i> | <i>Ajustements et transferts</i> | <i>Montant total des ressources dispo- nibles</i> | <i>Coût des services d'achat</i> | <i>Montant net des avances au 31 décembre 2021</i> |
|---|---|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|--|
| Institutions | | | | | | |
| Gouvernements et organismes intergouvernementaux | 13 524 | 27 838 | 585 | 41 947 | 23 323 | 18 624 |
| PNUD et autres organismes des Nations Unies | (692) | 2 550 | 77 | 1 935 | 2 290 | (355) |
| Organisations non gouverne- mentales | 4 137 | 10 663 | 161 | 14 961 | 5 851 | 9 110 |
| Total | 16 969 | 41 051 | 823 | 58 843 | 31 464 | 27 379 |

22-09450 (F)
180822

020922

163/163

Tableau D

Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Activités relatives aux programmes</i> | | | | <i>Budget institutionnel</i> | | <i>Dépenses des services centraux</i> | | | | <i>Total</i> | | | |
|--|---|----------------|-----------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------------|---------------|-----------------------------|--------------|---------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges préaffectées</i> | | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges préaffectées</i> | | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges préaffectées</i> | |
| | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> | <i>2021</i> | <i>2020</i> |
| Dépenses de personnel | 91 208 | 84 627 | 84 871 | 78 786 | 137 777 | 135 680 | 8 997 | 9 541 | 12 235 | 12 140 | 237 982 | 229 848 | 97 106 | 90 926 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 14 693 | 24 788 | 212 376 | 235 191 | 40 | 51 | (256) | 79 | 5 927 | 1 341 | 14 477 | 24 918 | 218 303 | 236 532 |
| Programmes d'aide en espèces | 1 034 | 97 | 6 645 | 192 | – | – | – | – | – | – | 1 034 | 97 | 6 645 | 192 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 21 121 | 17 768 | 116 343 | 90 398 | 44 | 95 | 279 | 32 | 20 | – | 21 444 | 17 895 | 116 363 | 90 398 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | 50 961 | 51 449 | 151 481 | 153 360 | 28 637 | 27 128 | (8 875) | (4 120) | (5 787) | (7 187) | 70 723 | 74 457 | 145 694 | 146 173 |
| Services contractuels et spécialisés | 56 092 | 48 319 | 222 818 | 208 007 | 17 831 | 12 160 | 319 | 741 | 526 | 376 | 74 242 | 61 220 | 223 344 | 208 383 |
| Charges financières | 113 | 133 | 894 | 857 | 7 | 10 | 107 | 433 | 2 | – | 227 | 576 | 896 | 857 |
| Voyages | 9 924 | 7 546 | 25 787 | 21 646 | 561 | 823 | 34 | (60) | (1) | 16 | 10 519 | 8 309 | 25 786 | 21 662 |
| Amortissement | 2 391 | 2 312 | 788 | 692 | 1 665 | 1 670 | 2 323 | 2 367 | 21 | 20 | 6 379 | 6 349 | 809 | 712 |
| Dépréciation | (27) | 27 | 21 | – | – | – | 383 | 3 | 45 | 38 | 356 | 30 | 66 | 38 |
| Charges diverses | 1 706 | 309 | 15 206 | 1 460 | 135 | 71 | 10 549 | 6 491 | 686 | 200 | 12 390 | 6 871 | 15 892 | 1 660 |
| Total des charges | 249 216 | 237 375 | 837 230 | 790 589 | 186 697 | 177 688 | 13 860 | 15 507 | 13 674 | 6 944 | 449 773 | 430 570 | 850 904 | 797 533 |